



Photo: Renacho Melgar

3^e JOURNÉE D'ÉTUDE

ACCÉDER À SOI ACCÉDER À L'AUTRE

Le rôle des villes et des pouvoirs locaux dans la protection et la promotion de la diversité et des droits culturels des personnes migrantes

Sous la direction de Véronique Guèvremont, Laurence Cuny et Ivana Otasevic



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Chaire UNESCO sur la diversité
des expressions culturelles
Université Laval
Québec, Canada

Faculté de droit



UNIVERSITÉ
LAVAL

Cet ouvrage a été réalisé par la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles grâce au soutien financier de la Fondation de la famille Birks. Il s'inscrit dans le cadre d'un programme de recherche sur les expressions culturelles des personnes migrantes et leur inclusion au sein des sociétés québécoise et canadienne.

Les propos exprimés dans cet ouvrage n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas une position officielle de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles.

L'ouvrage est disponible en ligne : <https://www.unescodec.chaire.ulaval.ca>

Publication de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles

Faculté de droit
Pavillon Charles-De Koninck
1030, avenue des Sciences-Humaines
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
418 656-2131, poste 407099
info@unescodec.chaire.ulaval.ca

Directrices de l'ouvrage

Véronique Guèvremont
Laurence Cuny
Ivana Otasevic

Éditrices

Laurence Cuny
Ivana Otasevic

Mise en page et graphisme de la couverture

Service de reprographie de l'Université Laval

Révision linguistique

Marie-Hélène Lavoie

Date

Mai 2024

Photo de couverture

Renacho Melgar, Artiste

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| ■ INTRODUCTION | 7 |
| Les villes, les droits des personnes migrantes et la culture de l'inclusivité, Véronique Guèvremont, professeure et titulaire de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles | |
| ■ CHAPITRE 1 | 11 |
| Les droits culturels et leurs applications aux personnes migrantes, Alexandra Xanthaki, Rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels | |
| ■ CHAPITRE 2 | 17 |
| L'évolution de l'engagement du rôle des villes dans la protection de la diversité et des droits culturels. Jordi Pascual, fondateur et coordinateur de la Commission culture de l'Organisation mondiale de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) | |
| ■ CHAPITRE 3 | 23 |
| La contribution de l'UNESCO à la reconnaissance du rôle des villes dans l'atteinte des objectifs de protection et de promotion de la diversité et des droits culturels au bénéfice des personnes migrantes, Angela Melo, directrice des politiques et des programmes, Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO | |
| ■ CHAPITRE 4 | 29 |
| Une cité est un patrimoine, une capitale et un capital culturels, Patrice Meyer-Bisch, président de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels, et coordonnateur de la Chaire UNESCO pour les droits de l'homme et la démocratie de l'université de Fribourg | |
| ■ CHAPITRE 5 | 35 |
| Les approches développées par les villes pour promouvoir la diversité et les droits culturels des personnes migrantes | |
| ■ CHAPITRE 6 | 51 |
| L'appui des villes à l'accès et à la valorisation des patrimoines culturels des personnes migrantes | |

| | |
|---|----|
| ■ CHAPITRE 7 | 69 |
| L'engagement des villes pour la protection des artistes réfugiés et l'impact sur le rayonnement des expressions culturelles de tous les habitants, notamment des personnes migrantes | |
| <hr/> | |
| ■ CONCLUSION | 87 |
| Les villes et les pouvoirs locaux à l'avant-garde de la protection et de la promotion de la diversité et des droits culturels des personnes migrantes, Laurence Cuny, Juriste et chercheuse à la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles, Ivana Otasevic, Directrice adjointe de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles | |
| <hr/> | |
| ■ RECOMMANDATIONS | 93 |
| <hr/> | |
| ■ ANNEXE | 97 |
| Biographies des panélistes et des organisatrices | |

INTRODUCTION

Les villes, les droits des personnes migrantes et la culture de l'inclusivité

Véronique Guèvremont,

professeure et titulaire de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles

Le *Programme de développement durable à l'horizon 2030* consacre l'un de ses 17 objectifs de développement durable (ODD) aux «villes et communautés durables». L'Objectif 11 vise en effet à «[f]aire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables»¹; une telle ambition paraît en outre indissociable de l'Objectif 16 visant à «promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives»². Or, on ne saurait parler d'*ouverture et d'inclusion*, partout, et notamment dans les villes, sans aborder la question de l'*accueil* des personnes migrantes, dont la contribution positive au développement durable des sociétés est explicitement mise de l'avant³. Au titre du *Programme de développement durable à l'horizon 2030*, les États s'engagent à ce que les migrations se déroulent dans le plein respect des droits fondamentaux; ils s'engagent également à traiter les personnes migrantes avec humanité.

Bien que tous ces droits – universels, indissociables, interdépendants et intimement liés – doivent impérativement être respectés, les droits culturels interpellent tout particulièrement. Car «les droits culturels protègent les droits de chacun, individuellement et collectivement, ainsi que les droits de groupes de personnes, de développer et d'exprimer leur humanité»⁴. À ce titre, ils constituent un terreau fertile pour penser le rôle des villes et des pouvoirs locaux dans l'ouverture des sociétés d'accueil et l'inclusion des personnes migrantes. De même, les politiques culturelles, peut-être encore plus que les politiques d'immigration, se révèlent être de puissants vecteurs d'ouverture et d'inclusion, de rencontres et de dialogue entre les personnes migrantes et les sociétés d'accueil⁵.

1 Voir l'Objectif 11, dans: Assemblée générale des Nations Unies, *Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, A/RES/70/1*, 21 octobre 2015, en ligne: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda>.

2 *Id.*, Objectif 16.

3 *Id.*, paragraphe 29.

4 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, «Cartographie des droits culturels: nature, enjeux et défis», en ligne: <https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/sr-cultural-rights/mapping-cultural-rights-nature-issues-stake-and-challenges>.

5 Voir en ce sens: Conseil des droits de l'homme, *Rôle des administrations locales dans la promotion et la protection des droits de l'homme – Rapport final du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme*, Treizième session, A/HRC/30/49, 17 août 2015.

L'UNESCO reconnaît que c'est au niveau local que la culture et la créativité se vivent et se pratiquent au quotidien⁶. Elle encourage l'inclusion sociale des personnes migrantes, notamment grâce à la promotion de leur accès à l'espace public, considéré comme un bien du patrimoine culturel⁷. Les villes sont aussi un lieu de concentration d'une grande variété de ressources culturelles. L'UNESCO souligne entre autres que « [I]es villes inclusives pour les personnes d'origines diverses, notamment issues de l'immigration, ont un avantage créatif résultant de leur capacité à attirer la diversité »⁸.

Ainsi, les personnes migrantes enrichissent la diversité et stimulent la créativité de ces villes qui, de leur côté, font le choix d'investir le champ de la culture. Ce faisant, ces villes *cultivent l'inclusivité*. Par le biais de leurs politiques culturelles, elles jouent un rôle dans la protection et la promotion de la diversité et des droits culturels des personnes migrantes. Se déployant dans un espace de proximité que n'offre pas l'échelon national, ces politiques culturelles sont souvent source de bonnes pratiques⁹.

Les instruments juridiques et autres textes visant à stimuler le déploiement des politiques culturelles locales se sont multipliés au cours des deux dernières décennies. Déjà en 1998, la *Charte Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme dans la Ville* énonçait que « [I]es citoyens des villes ont droit à la culture dans toutes ses expressions, formes et modalités possibles »¹⁰. La Charte appelait les autorités locales à encourager « le développement de la vie culturelle urbaine dans le respect de la diversité » et à proposer des « espaces publics propices aux activités culturelles »¹¹.

Adopté en 2004, l'Agenda Culture 21 du réseau Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)¹² va dans le même sens, tout en se voulant plus explicite à l'égard des droits des personnes migrantes. D'abord, il pose comme principe le « caractère central des politiques culturelles » en tant qu'« exigence pour les sociétés modernes »¹³; il engage par ailleurs les villes et pouvoirs locaux à « [g]arantir l'expression et la participation des personnes possédant une culture issue de l'immigration [...] [et] à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que les personnes immigrées aient accès à la culture de la communauté d'accueil »¹⁴. Pour les villes et gouvernements locaux, il s'agit là d'un fondement de la cohabitation et de l'interculturalité au sein de ces espaces.

6 Voir notamment à ce sujet : UNESCO, *Villes, Cultures, Créativité. Valoriser la culture et la créativité pour un développement urbain durable et une croissance inclusive*, Paris, 2021, 110 pages.

7 Dans le même sens, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels souligne l'apport des collectivités locales à l'élaboration de normes pertinentes pour la gouvernance des espaces publics qui relèvent de leurs compétences. Voir sur ce point : Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels, *Rapport sur l'importance des espaces publics pour l'exercice des droits culturels*, A/74/255, 30 juillet 2019.

8 UNESCO, *op. cit.* note 6, p. 52. Le rapport ajoute qu'il existe, par exemple, « une corrélation positive entre les migrations vers les pays européens et le nombre d'entreprises dans les secteurs culturels de ces pays ».

9 Selon la Rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels, « [I]es villes et les collectivités locales sont peut-être les mieux équipées pour créer des lieux de rencontre propices au développement d'un esprit de communauté, de confiance et de proximité entre les migrants et la société d'accueil. Leur proximité avec la population favorise le déploiement d'initiatives, notamment de politiques et de programmes culturels, ayant pour effet direct d'humaniser, de valoriser et de promouvoir la contribution culturelle des nouveaux arrivants à la vie culturelle d'une société ». Voir le rapport : *Droits culturels et migration*, A/HRC/52/35, 2 février 2023, par. 61.

10 *Charte Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme dans la Ville*, 2011, art. XV.1, en ligne : <https://uclq-cisdp.org/fr/nouvelles/charte-europeenne-sauvegarde-des-droits-humains-dans-ville>

11 *Id.*, art. XV.2.

12 CGLU, Agenda 21 de la Culture, 2004, en ligne : https://www.agenda21culture.net/sites/default/files/files/documents/multi/eq21_fr.pdf. Fondé en 2004.

13 *Id.*, para. 10.

14 *Id.*, para. 24.

Présenté comme un complément à l'Agenda Culture 21 de 2004, le document *Culture 21: Actions. Engagements sur le rôle de la culture dans les villes durables* considère pour sa part les droits culturels comme le fondement des politiques urbaines¹⁵. Le patrimoine, la diversité et la créativité y sont présentés comme des éléments constitutifs de la vie culturelle. Les politiques culturelles locales doivent accorder une attention particulière à « [l]a réalité [...] des communautés qui sont le fruit des processus migratoires »; des stratégies multiculturelles s'imposent pour assurer le respect et la mise en valeur de la diversité¹⁶. Cette approche fait écho à la *Convention du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société*¹⁷ adoptée une décennie plus tôt, laquelle met de l'avant les aspects du patrimoine en rapport aux droits humains. D'une part, les Parties reconnaissent que le droit au patrimoine culturel est inhérent au droit de participer à la vie culturelle¹⁸; d'autre part, elles conviennent de prendre les mesures nécessaires pour que le patrimoine culturel participe au processus de développement durable et à la promotion de la diversité culturelle¹⁹. Dans la mesure où, au titre de cette Convention, le patrimoine « inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux », ce patrimoine ne saurait se définir sans prendre en compte les valeurs qui lui sont notamment attribuées par les « communautés patrimoniales » que forment les personnes migrantes²⁰.

Enfin, au-delà des énoncés de principes et des engagements qui sont formulés depuis plus de 20 ans, il faut aussi souligner l'apport positif des réseaux de villes et de communautés qui participent à la reconnaissance du rôle de ces acteurs dans la promotion des droits culturels des personnes migrantes. Le Réseau des villes créatives de l'UNESCO²¹, le Réseau international des cités interculturelles²², la Coalition internationale des villes inclusives et durables – ICCAR²³, le réseau CGLU²⁴ et le Réseau international des villes refuge²⁵ en sont quelques exemples hautement pertinents.

15 Voir l'engagement 1 – Les droits culturels: « a. Les politiques culturelles locales se basent explicitement sur les droits culturels », dans: CGLU, *Culture 21: Actions. Engagements sur le rôle de la culture dans les villes durables*, 2015, p. 19, en ligne: https://www.agenda21culture.net/sites/default/files/files/documents/multi/c21_015_fr.pdf

16 Voir l'engagement 2 – Le patrimoine, la diversité et la créativité, *id.*, pp. 20-21.

17 *Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société*, également connue sous le nom de *Convention de Faro*, 2005, en ligne: <https://rm.coe.int/1680083748>

18 *Id.*, article 1 – Objectifs de la Convention, para. a.

19 *Id.*, para. c.

20 En vertu de l'article 2.a de cette Convention, « une communauté patrimoniale se compose de personnes qui attachent de la valeur à des aspects spécifiques du patrimoine culturel qu'elles souhaitent, dans le cadre de l'action publique, maintenir et transmettre aux générations futures ».

21 À travers son Réseau des villes créatives institué en 2004, qui regroupe actuellement 350 villes, l'UNESCO précise le rôle des villes en identifiant la culture et la créativité comme un des leviers d'action essentiels. En ligne: <https://www.unesco.org/fr/creative-cities>. Au Canada, quatre villes font parties de ce réseau: Montréal, Ville créative de design (depuis 2006); Québec, Ville créative de littérature (depuis 2017); Toronto, Ville créative des arts numériques (depuis 2017); London, Ville créative de musique (depuis 2021).

22 Ce réseau rassemble une cinquantaine de villes, dont Montréal et Sherbrooke. En ligne: <https://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/international-network>

23 Voir: <https://www.unesco.org/fr/no-racism-no-discrimination>. Au Canada, 111 villes sont membres de la Coalition des municipalités inclusives, dont 23 sont situées au Québec. Voir: Commission canadienne pour l'UNESCO, Coalition des municipalités inclusives: <https://fr.ccunesco.ca/nos-reseaux/coalition-des-municipalites-inclusives>.

24 « Le réseau des membres de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) représentent 5 milliards de personnes dans le monde, 70% de la population mondiale. Le réseau s'étend à toutes les régions du monde et compte avec plus de 240.000 villes, régions et métropoles, ainsi que plus de 175 associations de gouvernements locaux et régionaux réparties dans 140 pays ». Voir: CGLU, en ligne: <https://www.old.uclg.org/fr/devenirmembre>.

25 Plus de 70 villes participent à ce réseau. En ligne: <https://www.icorn.org/icorn-cities-refuge>. Voir aussi le réseau Shelter Cities, lesquelles accueillent les défenseurs des droits de la personne. En ligne: <https://sheltercity.org>.

Prenant acte de cette effervescence, le présent ouvrage, entièrement dédié au rôle des villes et des pouvoirs locaux dans la protection et la promotion de la diversité et des droits culturels des personnes migrantes, vise à mieux faire connaître non seulement ces initiatives et réseaux, mais aussi les expériences et bonnes pratiques des acteurs concernés. Sont ainsi mises de l'avant, les politiques publiques et autres mesures par lesquelles des villes et des pouvoirs locaux s'engagent dans la protection et la promotion de la diversité et des droits culturels des personnes migrantes. Ce partage d'expériences et de pratiques déployées dans lieux divers est enrichi d'une réflexion critique sur les politiques et mesures mises en œuvre, le but étant de dégager des pistes de bonification de l'action des villes et autres acteurs locaux impliqués dans l'accueil des personnes migrantes.

Les textes contenus dans cet ouvrage sont issus de la troisième Journée d'étude *Accéder à soi. Accéder à l'autre*, tenue à Québec les 5 et 6 mai 2022, un événement organisé par la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles, en partenariat avec la Chaire UNESCO pour les droits de l'homme et la démocratie de Fribourg, l'Observatoire de la diversité et des droits culturels de Fribourg et le Centre de recherches Cultures – Arts – Sociétés (CELAT). Il s'inscrit dans le cadre d'un programme de recherche de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles dédié aux expressions culturelles des personnes migrantes et leur inclusion au sein des sociétés québécoise et canadienne. Aussi, la structure de cet ouvrage est-elle à l'image du programme de cet événement.

Les quatre premiers textes présentent les interventions d'ouverture de cette Journée d'étude; ils permettent de clarifier des concepts fondamentaux, de même que le rôle et les engagements des villes et des pouvoirs locaux. Ces contributions sont plus spécifiquement dédiées aux droits culturels des personnes migrantes (Chapitre 1 – Alexandra Xanthaki), à l'engagement des villes quant au respect de ces droits (Chapitre 2 – Jordi Pascual) et aux initiatives pertinentes menées par l'UNESCO (Chapitre 3 – Angela Melo). Sous un angle plus philosophique, le quatrième texte explore *la ville* en tant que *patrimoine et capital culturels* (Chapitre 4 – Patrice Meyer-Bisch).

Trois panels d'experts se livrent ensuite à une discussion sur « Les approches développées par les villes pour promouvoir la diversité et les droits culturels des personnes migrantes » (Chapitre 5), « L'appui des villes à l'accès et à la valorisation des patrimoines culturels des personnes migrantes (Chapitre 6) et « L'engagement des villes pour la protection des artistes réfugiés et l'impact sur le rayonnement des expressions culturelles de tous les habitants, notamment des personnes migrantes » (Chapitre 7).

L'ouvrage se conclut par une série de recommandations destinées aux autorités publiques municipales, aux artistes et autres acteurs culturels de la société d'accueil, aux organisations citoyennes, ainsi qu'à tous les habitantes et habitants d'une ville.

CHAPITRE 1

Les droits culturels et leurs applications aux personnes migrantes

Alexandra Xanthaki,

Rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels

Nous devrions considérer les questions relatives aux migrants, aux droits culturels et aux politiques culturelles dans le cadre des droits de l'homme. C'est le cadre que nous devrions appliquer lorsqu'il s'agit de politiques migratoires et culturelles des migrants. Mais ce n'est pas toujours le cas: très souvent, le plus souvent d'ailleurs, les États considèrent les politiques à l'égard des migrants comme faisant partie de leur nature bienveillante, de leur vision caritative du monde. Ils utilisent un langage et construisent un récit qui vont dans ce sens. Et parfois, les États oublient qu'ils ont contracté des obligations juridiquement contraignantes très précises lorsqu'ils ont signé des conventions, des traités et les instruments internationaux des droits de l'homme.

Les textes principaux qui nous guident sont l'article 15 du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*²⁶, l'article 27 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* et également l'article 5(d) (vi) de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*²⁷. Je pense que la plupart d'entre nous les connaissent, mais je veux m'assurer que nous nous souvenons tous que ces dispositions sont juridiquement contraignantes et qu'elles consacrent les droits de chacun. Ces droits ne sont pas uniquement reconnus aux seuls citoyens. Ils ne font pas de distinctions, donc toute personne sur le territoire de l'État a le droit de participer à la vie culturelle selon l'article 15. Et il y a aussi le droit de bénéficier du progrès scientifique et de ses applications et de bénéficier des arts et de la culture. Les États doivent prendre des mesures particulières pour assurer la concrétisation de ces obligations. La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale dit aussi très clairement qu'il ne devrait y avoir aucune discrimination en matière de droits culturels. C'est quelque chose qu'à nouveau plusieurs États tentent d'écarter: la Convention dit que lorsque les circonstances le justifient, il ne s'agit pas

26 Voir l'article 15. 1. Les États parties au présent Pacte reconnaissent à chacun le droit: a) de participer à la vie culturelle; b) de bénéficier du progrès scientifique et de ses applications; c) de bénéficier de la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur. 2. Les mesures que les États parties au présent Pacte prendront en vue d'assurer le plein exercice de ce droit devront comprendre celles qui sont nécessaires pour assurer le maintien, le développement et la diffusion de la science et de la culture. 3. Les États parties au présent Pacte s'engagent à respecter la liberté indispensable à la recherche scientifique et aux activités créatrices. 4. Les États parties au présent Pacte reconnaissent les bienfaits qui doivent résulter de l'encouragement et du développement de la coopération et des contacts internationaux dans le domaine de la science et de la culture. Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Rés. n. 2200 (XXI), 1496^e séance plénière, 16 décembre 1966, (1976) 993 R.T.N.U. (n°14531).

27 Voir: Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée le 7 mars 1966, (1969) 660 R.T.N.U.195.

pour les États d'une option facultative ou d'exercer leur discrétion, mais d'une obligation de protection positive. Ils sont obligés de prendre des mesures positives afin de s'assurer que, dans notre cas, les migrants aient les mêmes droits et le même niveau de droits, ici en ce qui concerne les droits culturels.

Je pense qu'il est très important de renforcer ce message non seulement envers les États, mais aussi envers d'autres organisations internationales et au sein du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH). Au sein du HCDH, mon mandat²⁸ s'efforce à la fois de nouer le dialogue et de poursuivre le dialogue que les précédentes rapporteuses spéciales de l'ONU ont entamé avec l'UNESCO, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ainsi que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), etc. L'objectif est de pousser l'idée que les normes des droits de l'homme doivent s'appliquer. Et parfois, il y a de la résistance de la part des organisations internationales. Elles avancent l'argument qu'elles ne sont pas liées par les normes du droit international des droits de l'homme. Cependant, les États qui veulent appliquer les instruments de l'UNESCO ou de l'OMPI doivent être très clairs sur le fait que leurs engagements doivent aller de pair avec la protection accordée par les instruments des droits de l'homme²⁹.

Alors, tout d'abord, nous avons la protection des artistes migrants, un sujet que la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles a déjà abordé lors d'une précédente journée d'étude³⁰. Je veux simplement souligner la nécessité de protéger les artistes migrants qui font face à des problèmes particuliers. Le mandat a été assez actif sur la liberté artistique³¹, et il est également actif sur la question de la protection des artistes migrants. Nous nous sommes engagés à appliquer un regard intersectionnel sur leurs droits et la protection dont ils ont besoin, une question qui est soulevée par ces artistes eux-mêmes. Par exemple, une artiste exilée qui vit actuellement en Suède m'a dit comment la question « Est-ce que tu aimes ça la Suède alors ? » la met toujours en difficulté, car c'est comme si on l'invitait à dire « oui », ce qui veut dire « je la préfère à l'Iran ». Et elle ne sait pas répondre, parce qu'elle aime ça, mais bien sûr elle a aussi des objections à propos de la vie en Suède, mais elle sent

28 Le mandat d'expert indépendant dans le domaine des droits culturels a initialement été créé par la résolution 10/23 (ONU, Conseil des droits de l'Homme, Résolution 10/23. Expert indépendant dans le domaine des droits culturels, 26 mars 2009). Il a ensuite été renouvelé plusieurs fois et son intitulé est devenu celui de Rapporteur spécial dans le domaine des droits culturels. Farida Shaheed et Karima Bennouna se sont succédées à ce poste. Alexandra Xanthaki a été nommée rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels en octobre 2021. Pour plus d'informations sur le mandat et l'accès aux rapports, consulter la page <https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/sr-cultural-rights>. Voir également Alexandra Xanthaki, "Cultural Rights: Capturing the state of the art", Report of the Special Rapporteur in the field of cultural rights, A/HRC/49/54, 31 janvier 2022.

29 Pour une définition de l'approche fondée sur les droits humains et son application dans le travail des agences des Nations Unies, voir: Groupe des Nations Unies pour le développement durable, « Approche fondée sur les droits de l'homme », en ligne : <https://unsdg.un.org/fr/2030-agenda/universal-values/human-rights-based-approach>.

30 Voir la Deuxième Journée d'étude « Accéder à soi. Accéder à l'autre. La Convention de l'UNESCO de 2005, la liberté artistique et l'inclusion des personnes migrantes dans les sociétés démocratiques », 14 et 15 avril 2021, en ligne. Voir également l'ouvrage issu de cette Journée d'étude: Véronique Guèvremont, Laurence Cuny et Ivana Otasevic (dir.), *Accéder à soi. Accéder à l'autre. La Convention de l'UNESCO de 2005, la liberté artistique et l'inclusion des personnes migrantes dans les sociétés démocratiques*, 2022, 136 pages, en ligne : https://www.unescodec.chaire.ulaval.ca/sites/unescodec.chaire.ulaval.ca/files/ouvrage_acceder_a_soi_acceder_a_lautre_avril_2021_v05-05.pdf.

31 Conseil des droits de l'Homme, Rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels, *Le droit à la liberté d'expression artistique et de création*, A/HRC/23/34, §85., en ligne : <https://undocs.org/fr/A/HRC/23/34>.

qu'elle doit être reconnaissante, donc elle ne peut pas vraiment dire grand-chose. Et puis, il y a aussi des questions sur le fait d'être une femme; et la question dont elle a toujours peur est la question sur les droits des femmes en Iran. Essentiellement, quoi qu'elle dise, il y a toujours un risque de réaction de la part des Iraniens dans l'État d'accueil: des Iraniens vivant en Suède ont été dérangés par les commentaires qu'elle a faits. Donc, vous voyez très clairement dans cet exemple l'un des défis auxquels ces personnes sont confrontées, et c'est l'un des moins aigus. Pour y répondre, nous devrions utiliser un prisme intersectionnel.

N'oublions pas non plus les migrants forcés qui vivent dans des centres de détention. Pour eux, les droits culturels sont vraiment un luxe et c'est un problème pour les universitaires parce que parfois, surtout en matière de migration forcée, nous nous concentrons tellement sur la survie, sur les droits au non-refoulement³², sur le droit à un procès équitable et à la liberté, sur la prévention de la détention arbitraire, que l'on oublie que ces personnes doivent aussi faire protéger leur identité. Et nous voyons comment leurs identités sont utilisées pour les déshumaniser, et qu'ainsi, la protection de leurs autres droits, tels que le droit à la vie, au non-refoulement, à la liberté, etc., est contestée et repoussée. Dans mon propre pays, en Grèce, on voit comment cette déshumanisation des migrants qui s'effectue par l'attaque systématique de leur culture a permis à certaines parties de la population de remettre en question des principes vraiment importants comme le principe de non-refoulement, de se demander si les refoulements ne devraient pas être autorisés en toutes circonstances. C'est important, d'autant plus que très souvent ces centres de détention se trouvent en ville ou en périphérie des grandes villes.

Lorsqu'il s'agit de culture, la déshumanisation opère en prenant des graines de vérité et en les magnifiant et en rendant toute la discussion unidimensionnelle³³. Et je suis sûre que vous avez entendu beaucoup de discours sur les pratiques «illibérales» des migrants. Cela me fait toujours un peu sourire, parce que je viens d'un pays, et d'une culture, qui a des pratiques illibérales et je crois que je ne peux malheureusement pas identifier une seule culture, majoritaire, minoritaire, autochtone, non autochtone, qui ne contienne pas de pratiques illibérales. Ainsi, l'argument avancé par les États est que ces personnes doivent accepter «notre mode de vie», n'est-ce pas? La réponse est bien sûr: «Un mode de vie? Pour nous tous? Vraiment?» Parce qu'il me semble impossible de trouver le même mode de vie, parmi les personnes de ma propre famille et encore moins dans toute l'Europe, ou tout le Canada, ou l'ensemble des États-Unis.

32 Le principe fondamental de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés est le non-refoulement, selon lequel un réfugié ne devrait pas être renvoyé dans un pays où sa vie ou sa liberté sont gravement menacées. Ceci est désormais considéré comme une règle du droit international coutumier.

33 Alexandra Xanthaki, "Undocumented migrants, refugees and asylum seekers: Can minority rights law stabilize the unsettled order?" dans Anna-Maria Biro and Dwight Newman (dir.), *Minority Rights and Liberal Democratic Insecurities* (Routledge, 2022), 18 pages.

En même temps, avoir une vision trop romantique n'aide pas non plus. Comme au sein des majorités, il peut y avoir des pratiques culturelles illibérales au sein des minorités et dans les cultures migrantes, et nous ne devons pas fermer les yeux sur ces pratiques. Mais je pense que l'argument selon lequel leurs droits culturels devraient être restreints sur cette base est déplacé, tout comme l'idée de nier les droits culturels sur la base de l'universalisme. Pourquoi ? Parce que le droit international des droits de l'homme contient des règles très claires sur la manière de gérer les conflits ou d'équilibrer les droits et les intérêts. Nous savons qu'il faut vérifier la légalité, la légitimité et la proportionnalité. Nous savons qu'il s'agit de viser à maintenir le noyau de chaque droit; et nous savons qu'en principe, il s'agit d'être dirigé par le besoin de protéger la personne que nous pensons être victime de ces pratiques culturelles illibérales. Cet équilibre des droits est important car il conduit à la fin de la déshumanisation des migrants – cette déshumanisation qui mène à la violation d'autres droits³⁴. Alors, au lieu que ce soit moi, une femme blanche issue de la classe moyenne, qui aille dire à la femme brune du Sud si elle est opprimée ou non, nous devrions peut-être ouvrir encore plus les yeux et les oreilles et leur permettre de nous dire comment on peut les aider à faire évoluer leurs cultures.

Un autre thème qui me semble important est l'accès à la vie culturelle de l'État. Par exemple, la semaine dernière, le Comité des droits de l'enfant a remis en question les pourcentages de scolarisation du Kazakhstan en ce qui concerne les enfants migrants³⁵. Et ce n'est pas seulement le Kazakhstan. Je sais que parfois la scolarisation des enfants migrants est un problème parce que les parents des enfants non migrants protestent contre la scolarisation des enfants migrants. On pourrait dire qu'afin de se conformer aux normes des droits de l'homme, l'État a obligé les écoles à accueillir des enfants migrants. Cependant, l'accueil n'est pas suffisant. Si dans ces écoles on enseigne aux enfants migrants que leurs cultures sont terribles ou si les cultures de ces enfants migrants ne sont pas visibles à l'école, alors qu'en parallèle la culture de la majorité est enseignée comme remplie de héros et de personnages étonnants, alors l'objectif des droits culturels n'est certainement pas atteint. L'enseignement de l'histoire, que j'ai examiné dans le cadre de mon mandat et dont j'ai traité dans des rapports précédents, est très important³⁶.

34 Voir : *Les droits culturels : pour le pouvoir d'agir*, Rapport du Rapporteur spécial dans le domaine des droits culturels, Alexandra Xanthaki, UN Doc A/HRC/49/54 (2022).

35 Alexandra Xanthaki, "When Universalism Becomes a Bully: Revisiting the Interplay Between Cultural Rights and Women's Rights" (2019) 41 *3 Human Rights Quarterly* 701-724.

36 ONU, Assemblée générale, A/68/296, Rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels, *Rapport sur l'écriture et l'enseignement de l'histoire*, 9 août 2013. ONU, A/HRC/47/32; *Droit à l'éducation : les dimensions culturelles du droit à l'éducation ou le droit à l'éducation en tant que droit culturel*, Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation, Koumbou Boly Barry, 16 avril 2021. Voir sur ce point également la contribution de Beatriz Barreiro Carril, « La protection de la liberté artistique comme outil de résilience et d'inclusion », dans Véronique Guèvremont, Laurence Cuny et Ivana Otasevic (dir.), *Accéder à soi. Accéder à l'autre. La Convention de l'UNESCO de 2005, la liberté artistique et l'inclusion des personnes migrantes dans les sociétés démocratiques*, 2022, à la page 103.

S'agissant explicitement des villes, ce qui est important, c'est aussi l'élément interculturel, au-delà des villes, mais aussi dans les villes. J'aimerais vraiment que dans plus de villes, en me promenant, je puisse voir à la fois des statues fantastiques relatant l'histoire de la majorité, mais aussi des statues fantastiques d'artistes migrants, ou de l'art portant sur des thèmes en lien avec la migration. Et cela arrive parfois. Cependant, généralement, les productions artistiques présentent les migrants comme des victimes, illustrant le côté triste de l'exil et l'arrivée dans un pays d'accueil ou la vie dans la pauvreté. J'aimerais voir plus d'art produit par des artistes migrants dans l'État et encouragé par les autorités locales, plus d'art créé en collaboration avec des organisations de migrants, et plus d'art qui révèle les multiples dimensions des personnalités, des caractères, des thèmes et des intérêts des cultures des personnes en mouvement.

Il s'agit ici de la question de la participation effective des migrants dans la vision qu'ils ont d'eux-mêmes dans les villes. Bien sûr, c'est positif que les personnes migrantes soient autour de la table quand on parle des programmes. Mais, plus encore, il faudrait qu'elles puissent décider elles-mêmes avec l'aide de non-migrants, mais également mettre en œuvre des projets de changement des villes apportant de nouvelles idées et de nouvelles perspectives sur la ville. C'est un changement de perspective: les migrants ne sont pas là pour être ajoutés à la vision de la ville, les migrants sont là pour agir en tant que partenaires de l'évolution des différentes cultures qui existent dans la ville, des différentes images et visages de la ville. Donc, ils n'ont pas vraiment à respecter nos modes de vie, ils doivent respecter les lois, mais à partir de là ils doivent être des partenaires dans les villes et dans l'évolution des villes.

Un aspect qui, à mon avis, est également très important est la discussion sur les politiques de régénération urbaine. Très souvent, les États présentent la question de la régénération comme quelque chose d'essentiel et cela devient un bon argument pour restreindre les droits culturels des migrants. Dans le cadre de mon mandat, j'ai pu le constater dans le cas de Seven Sisters, un arrondissement de Haringey à Londres³⁷. Le village latin de Seven Sisters à Londres est un lieu que les migrants latino-américains fréquentent pour vendre leur nourriture et leurs produits. C'est un marché, mais c'est aussi là où les enfants jouent quand ils rentrent de l'école, et où ils vont pour apprendre les langues locales. Il y a eu des soirées salsa mémorables où tout le monde dansait ensemble. C'était devenu un centre culturel de l'Amérique latine dans cette partie de Londres, et il n'y a pas beaucoup d'autres centres culturels de ce genre. En 2016, le conseil de Haringey a décidé de s'engager dans un projet de régénération pour rendre le quartier «reluisant et nouveau». Cela signifie que de grandes chaînes commerciales telles que Prêt à Manger ou WHSmith allaient venir s'installer. Nous avons fait des démarches pour entrer en dialogue avec l'État pour arrêter ce projet. Il est difficile d'évaluer ce qui a

37 OHCHR, Plans to redevelop UK's Seven Sisters market pose human rights threat, 26 mars 2019, en ligne : <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2019/03/plans-redevelop-uks-seven-sisters-market-pose-human-rights-threat-say-un>; Voir également Expert statement by Lucy Claridge and Alexandra Xanthaki prepared upon request of the Seven sisters market traders. NPCU / CPO / &5420 / 77066, en ligne : https://minorityrights.org/wp-content/uploads/2017/07/HaringeySubmission_190617_FINAL.pdf.

pesé dans la décision comme c'est souvent le cas avec les droits de l'homme: est-ce la pression des personnes elles-mêmes, très probablement, est-ce la pression d'autres organisations? Finalement, l'entreprise qui devait réaliser la régénération a déclaré que les risques étaient trop élevés et s'est désengagée.

Nous pouvons tirer de cette expérience une leçon intéressante. Nous nous sommes rendu compte à travers cet exemple que souvent les lois d'urbanisme n'incluent pas la préservation des éléments culturels des minorités et des migrants, des acteurs non étatiques, comme quelque chose qui devrait être pris en compte. C'est une recommandation très précise que nous pouvons faire aux pouvoirs publics³⁸. Une autre recommandation concernant les collectivités locales est également d'avoir une approche intersectionnelle ou transversale de la migration. Un exemple est le lien entre la migration et la pauvreté face au nombre croissant de migrants sans abri dans les villes. En plus de l'accès à la vie culturelle, il est également très important de se concentrer sur l'accès aux développements scientifiques, par exemple les droits et les bénéfices en matière de santé des migrants³⁹.

Mes derniers mots concernent l'intégration. Je pense que nous continuons toujours à voir l'intégration – et nous sommes poussés par les États à voir l'intégration – comme une voie à sens unique. Les migrants viennent et doivent s'adapter à ce qui existe déjà comme des acteurs passifs. Je pense que notre lutte quotidienne est de nous rappeler ceci: l'intégration est une voie à double sens. Il faut que cela soit vu et constaté dans chaque politique qui concerne la migration et les migrants.

38 Voir également les recommandations du rapport du mandat sur les droits culturels et les espaces publics, ONU, Assemblée générale, A/74/255, Rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels, 30 juillet 2019. Voir notamment aux paragraphes 88, «Le États devraient reconnaître l'importance de la disponibilité d'espaces publics inclusifs, ouverts et accessibles pour la jouissance des droits de la personne et considérer les espaces publics dans une optique de respect des droits de la personne centrée sur les droits culturels...», et 90 «Les autorités doivent établir des équipes professionnelles spécialisées et multidisciplinaires chargées de la conception, de l'entretien et de la conservation d'espaces publics accueillants pour toutes et pour tous, et créer des mécanismes de participation citoyenne à la gestion de tels espaces».

39 Voir: Rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels, *COVID-19, culture et droits culturels*, 4 février 2021, UN Doc A/HRC/46/34, en ligne: <https://www.ohchr.org/fr/documents/thematic-reports/ahrc4634-report-impact-covid-19-pandemic-cultures-and-cultural-rights>.

CHAPITRE 2

L'évolution de l'engagement du rôle des villes dans la protection de la diversité et des droits culturels

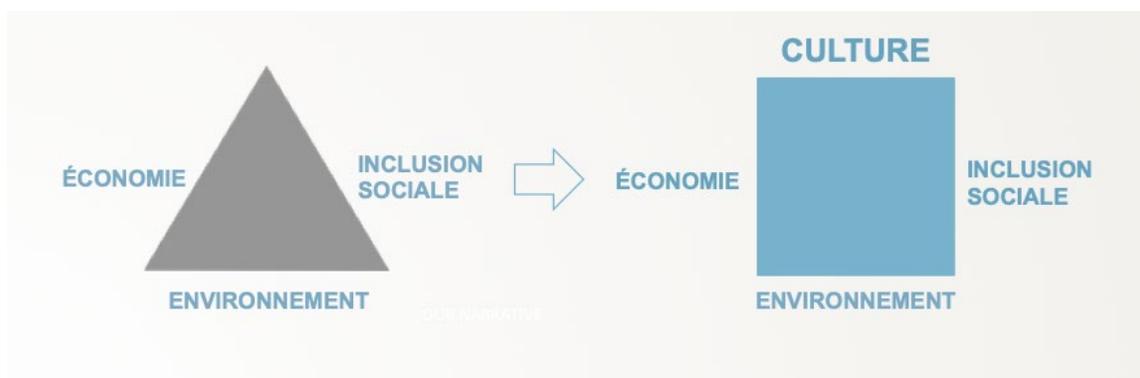
Jordi Pascual,

fondateur et coordinateur de la Commission culture

de l'Organisation mondiale de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)

Je vais vous présenter l'Organisation mondiale de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), une organisation d'une grande ampleur, mais assez nouvelle – elle est née en 2004 – et encore peu connue. Cependant, le mouvement municipaliste mondial a, lui, plus d'un siècle d'histoire⁴⁰. Il est né pour promouvoir la démocratie locale, c'est-à-dire la participation de tous et de toutes dans les pouvoirs à l'échelle la plus proche des citoyens. Ainsi, le principe de subsidiarité est le principe fondateur de notre organisation⁴¹.

La commission culture de CGLU⁴² a travaillé à partir d'une vision critique du paradigme actuel du développement durable. Ce paradigme, s'articule encore autour d'un triangle sociale-environnement et, à notre avis, il ne fonctionne pas. En effet, ce n'est pas suffisant pour comprendre la réalité et, par conséquent, ce n'est pas suffisant pour transformer la réalité. À notre avis, il faut ajouter la culture comme dimension du développement durable, en étroite relation avec les trois autres piliers ou composantes du développement durable.



40 L'histoire de ce mouvement est retracée sur le site web de CGLU. Voir: CGLU, « Le Centenaire du Mouvement Municipal International », en ligne: <https://www.uclg.org/fr/centenaire>.

41 Sur le principe de subsidiaire, voir également l'introduction de Véronique Guèvremont dans le présent ouvrage.

42 La Commission culture de l'association mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) est une plateforme mondiale de villes, d'organisations et de réseaux pour apprendre, pour coopérer et pour promouvoir des politiques et programmes sur la place de la culture dans le développement durable. CGLU est la plus grande organisation de gouvernements infranationaux au monde, avec plus de 240 000 membres dans plus de 140 États Membres de l'ONU.

Tous les deux ans, la Commission organise le Prix International CGLU - Ville de Mexico - Culture 21, qui reconnaît les villes et les personnalités qui ont excellé dans la promotion des droits culturels et/ou qui ont promu la culture en tant qu'élément important⁴³. Ainsi, Patrice Meyer-Bisch et Michel Vallée, qui participent à la présente Journée d'étude, ont été tous deux récipiendaires de ce prix⁴⁴. Tous les deux ans, la Commission organise également un sommet mondial des villes qui promeut le partage d'expériences, d'innovations et de politiques dans le domaine de la culture entre des villes et des territoires du monde entier. Nous sommes également actifs dans le plaidoyer auprès du système des Nations Unies, surtout pour que la relation *culture-ville-droits humains* soit présente partout. Finalement, nous apportons de l'assistance technique, et de l'accompagnement au renforcement des capacités aux villes qui le demandent, et nous avons également créé la base de données OBS qui est un outil unique contenant plus de 280 bonnes pratiques en matière de culture dans le développement durable, disponibles dans les 3 langues officielles de CGLU qui sont le français, l'anglais et l'espagnol⁴⁵.

Notre action s'appuie sur deux documents fondateurs : l'Agenda 21 de la culture, adopté en 2004⁴⁶, et Culture 21 Actions qui date de 2015⁴⁷. L'Agenda 21 de la culture, adopté à Barcelone, est composé de principes, d'engagements et de recommandations. D'après le paragraphe 7 de l'Agenda 21 de la culture :

Les villes et les territoires locaux sont un cadre privilégié pour une construction culturelle en constante évolution et constituent des espaces de diversité créative, où la confluence des différences (origines, points de vue, âges, sexes, ethnies et classes sociales) permet l'épanouissement personnel intégral. Le dialogue entre identité et diversité, entre individu et collectivité, est nécessaire tant à la construction d'une citoyenneté culturelle planétaire qu'à la survie de la diversité linguistique et qu'au plein épanouissement des cultures.

Il est à mettre en parallèle avec l'engagement qu'on trouve au paragraphe 24 :

Garantir l'expression et la participation des personnes possédant une culture issue de l'immigration ou dont l'origine est ancrée dans d'autres territoires. Parallèlement, les gouvernements locaux s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que les personnes immigrées aient accès à la culture de la communauté d'accueil et en soient parties prenantes. Cet engagement réciproque constitue le fondement des processus de cohabitation et d'interculturalité qui ont contribué dans les faits à forger l'identité de chaque ville.

43 Voir : CGLU, International Award, en ligne : <https://www.agenda21culture.net/fr/award/>.

44 Patrice Meyer-Bisch a gagné notre prix dans la catégorie personnalité en 2018, et Michel Vallée comme directeur de la culture de Vaudreuil-Dorion, avec le programme *Je suis*, ville gagnante du prix en 2016.

45 Voir : OBS, « Good practices », en ligne : <https://obs.agenda21culture.net/fr/home-grid>.

46 Voir : CGLU, *Agenda 21 de la culture*, en ligne : <https://www.uclg.org/fr/tags/964>.

47 Voir : CGLU, *Culture 21: Actions*, en ligne : <https://www.agenda21culture.net/fr/documents/culture-21-actions>.

L'Agenda 21 de la culture 2004 était plutôt une déclaration. Il a été le premier document international à aborder de manière systématique l'importance de la relation entre la culture, la citoyenneté et la durabilité. Le document qui guide notre action aujourd'hui est le document Culture 21 Actions, approuvé en 2015 à Bilbao dans le cadre du premier Sommet Culture de CGLU. C'est un document qui comprend 100 actions distribuées en 9 engagements. Le premier engagement, ce sont les droits culturels. Ainsi, le premier paragraphe reconnaît que :

Les droits humains expriment la liberté et la dignité des êtres humains et constituent le fondement et la garantie de la cohérence et de la légitimité des politiques. Les droits culturels font référence au droit de toutes les personnes à s'exprimer librement, à accéder au patrimoine, aux valeurs et aux identités ainsi qu'à participer activement à la vie culturelle. Les droits culturels, partie intégrante des droits humains, garantissent l'accès aux savoirs nécessaires à l'exercice d'autres droits, libertés et responsabilités.

Le deuxième paragraphe complète : « Les droits culturels sont incompatibles avec les discours donnant une lecture figée de la culture ou de l'identité en les réduisant à des expressions simplistes et populistes, qui déforment l'histoire et limitent les libertés. »

Dans le document Culture 21 Actions, chaque engagement se décline en quelques paragraphes introductifs et une dizaine d'actions que la Commission culture du secrétariat mondial de CGLU recommande aux villes du monde entier pour une mise en œuvre de politiques culturelles fondées sur les droits humains, fondées sur les droits culturels. Ainsi, l'engagement premier comprend dix actions, dont les suivantes :

- « Il existe une analyse détaillée des obstacles qui empêchent les personnes d'accéder et de participer à la vie culturelle ». Il me semble très important de signaler que les politiques culturelles fondées sur les droits culturels doivent explicitement aborder les obstacles, et cette recommandation, cette action va dans cette direction.
- « Les politiques culturelles accordent une attention particulière aux personnes et aux groupes les plus vulnérables ». Il s'agit également d'une action qui est cohérente avec l'acquis sur les droits humains, avec le travail des rapporteuses spéciales successives des Nations Unies dans le domaine des droits culturels : Farida Shaheed, Karima Bennoune et Alexandra Xanthaki.
- « Les organisations locales de la société civile qui travaillent sur les droits humains incluent de manière explicite les droits culturels parmi leurs priorités ». Le cadre Culture 21 Actions est un cadre que les gouvernements locaux prennent comme objectif, mais nous sommes bien conscients qu'à l'échelle locale, la vitalité culturelle, la puissance, la protection et la promotion des droits humains et des droits culturels doivent se faire en étroite coopération avec la société civile. C'est pour cela que certaines des recommandations de Culture 21 Actions sont adressées directement à la société civile locale.

Les autres engagements du document se déclinent aussi en actions concrètes. Aux côtés des droits culturels on trouve des engagements dans les domaines suivants: le patrimoine, l'éducation, l'environnement, l'économie, l'équité et l'inclusion sociale, la planification urbaine et l'espace public, l'information et le savoir, la gouvernance culturelle.

Je voudrais vous parler aussi d'un document plus récent qui est important relativement au sujet de cette Journée d'étude. Ce document date de décembre 2015 et la recherche a été menée par Jordi Baltà qui a travaillé plusieurs années à la Commission culture de CGLU et qui a beaucoup contribué aux sujets qui nous animent. Il a écrit le document *Villes, Réfugiés et Culture: Briefing*⁴⁸. À travers la contribution des pouvoirs publics, des organisations de la société civile et des citoyens individuels, de nombreuses villes du monde entier ont en effet mis en œuvre des activités culturelles grâce à des politiques et des programmes prenant en compte les conditions des réfugiés, des demandeurs d'asile, des personnes déplacées internes et des migrants. Ce document met de l'avant des exemples concrets dont les villes qui accueillent des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants peuvent s'inspirer et à partir desquels elles peuvent proposer de nouvelles approches adaptées à leur contexte particulier. Voici cinq exemples:

- Parrainage: plusieurs villes font la promotion de programmes d'accueil de parrainage d'envergure permettant d'offrir aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, aux migrants, une introduction à la ville d'accueil, et notamment aux associations culturelles et aux espaces de culture locale, et qui impliquent les citoyens locaux à titre de mentors ou parrains.
- Rôle des équipements culturels publics: les équipements publics notamment les bibliothèques deviennent des espaces d'accueil, ce qui permet aux nouveaux arrivants de prendre contact avec les membres de la communauté d'accueil, d'apprendre la langue locale, et de rester en contact avec leur pays d'origine grâce à l'accès à des ressources en ligne par exemple. Processus créatifs: les processus créatifs offrent des occasions pour se rassembler et pour créer de nouveaux symboles et de nouvelles expressions culturelles communément partagés par celles et ceux qui viennent d'arriver et celles et ceux qui ont vécu plusieurs années dans une ville.
- Mémoire: les musées et autres institutions patrimoniales peuvent contribuer à rassembler différentes communautés et à développer différentes approches du patrimoine et de la mémoire intégrées et dynamiques, en témoignant d'histoires et de récits moins connus.

48 Voir: CGLU, Culture 21, Agenda 21 de la culture, «Villes, réfugiés et culture: Briefing», en ligne: https://www.agenda21culture.net/sites/default/files/files/documents/fr/villes-refugies-culture_fra_1.pdf.

- Réseautage international: des réseaux internationaux de villes ont uni leurs forces dans des démarches d'échanges de connaissances et de ressources sur l'intégration des réfugiés et des migrants, et qui reconnaissent l'importance des facteurs culturels, notamment le Réseau international des villes refuges (ICORN)⁴⁹ et le programme du Conseil de l'Europe Cités Interculturelles⁵⁰.

Le deuxième document dont je tiens à vous parler est le rapport *Les politiques culturelles, un vecteur pour l'inclusion des migrants dans le contexte urbain* publié en 2021 et dont la recherche a également été menée par Jordi Baltà⁵¹. C'est un rapport un peu plus long qui recense les actions que les villes sont en train de mettre en œuvre. Il y a dix recommandations, mais ici il y a aussi une analyse des obstacles, une prise en compte des défis que les villes qui ont participé à ce travail nous ont expliqués. Ceci est fondamental. En effet, une approche fondée sur les droits culturels doit être très honnête et reconnaître les énormes difficultés du sujet. On peut citer par exemple le fait que les compétences et les ressources sont limitées à l'échelle locale, le manque d'intégration entre les politiques locales ou la polarisation, les mythes et les fausses idées qui circulent sur la culture avec une facilité déconcertante dans les médias, mais dont nous savons scientifiquement qu'elles sont fausses. Il faut aussi reconnaître l'existence de tensions interculturelles dans la communauté, les inégalités d'accès à la culture – un sujet très longuement ignoré dans le domaine des politiques culturelles –, la prévalence des approches à court terme plutôt que des approches structurelles, et également la réticence des organisations de la culture à s'engager dans la diversité, dans des projets de diversité et d'inclusion.

Finalement je voudrais vous faire part des travaux d'une ville très proche de la Commission culture de CGLU, qui en est en fait sa co-présidente: la ville de Mexico. Mexico a rédigé une Constitution en 2017 quand l'ancien *Distrito Federal* de Mexico est devenu un État de la fédération mexicaine. À la suite de ce changement, une loi sur les droits culturels a été adoptée. Cette loi s'appelle «Loi de droits culturels des habitants et des visiteurs de la ville de Mexico⁵²». Parmi les énoncés importants de la Constitution figurent l'importance de la contribution des communautés, des projets collectifs autonomes et indépendants à la richesse culturelle de la ville en incluant les peuples et quartiers autochtones ainsi que l'affirmation que la migration est un élément constitutif de l'histoire de la ville de Mexico. En effet, au cours des dernières années il y a eu un débat extraordinaire dans la ville de Mexico pour déterminer

49 Le Réseau international des villes refuges (ICORN) est une organisation internationale indépendante dont les membres comprennent 75 villes dans 18 pays d'Europe accueillant des écrivains et des artistes menacés. Voir: «ICORN», en ligne: <https://icorn.org>.

50 Le programme Cités interculturelles aide les villes et les régions à revoir et à adapter leurs politiques à travers un prisme interculturel, et à développer des stratégies interculturelles globales pour gérer la diversité comme un avantage pour l'ensemble de la société. Voir sur ce point: Conseil de l'Europe, «À propos des Cités interculturelles», en ligne: <https://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/about>.

51 Voir: CGLU, Culture 21, Agenda 21 de la culture, Thematic Learning Report, *Cultural policies: a Vector for Migrants' inclusion in urban contexte*, en ligne: <https://www.agenda21culture.net/fr/nouvelles/mc2cm>.

52 Voir: *Ley de los derechos culturales de los habitantes y visitantes de la ciudad de México*, publiée dans la Gazette officielle de la Ville de Mexico le 22 janvier 2018, en ligne: https://paot.org.mx/centro/leyes/df/pdf/2019/LEY_DERECHOS_CULTURALES_HABITANTES_CDMX_20_05_2019.pdf.

le moment fondateur de la ville de Mexico. Le résultat du débat a été de mettre l'accent sur le fait que la ville de Mexico a été fondée par des femmes migrantes, il y a 700 ans. C'est ce moment qui a été retenu comme moment fondateur de la ville de Mexico, ce qui s'est donc fait en rupture avec le récit colonial qui voudrait que ce soient les armées européennes, voire espagnoles, qui ont fait la conquête de l'ancienne ville de Mexico, Tenochtitlán. Pour finir avec cette loi sur les droits culturels de la Ville de Mexico, il est tout à fait remarquable qu'elle prévoit un mécanisme de protection des droits culturels, avec la création d'un Institut des droits culturels de la ville, auquel toute personne peut s'adresser si elle considère que ses droits culturels ont été transgressés.

Pour compléter, on pourrait ajouter d'autres documents qui sont également pertinents car ils développent cette relation entre droits culturels, migration, et droits humains à l'échelle locale, par exemple le Guide de la culture dans les Objectifs de Développement Durable⁵³, les travaux menés avec les réseaux culturels mondiaux dans le cadre de la campagne *culture2030goal*⁵⁴ qui demande qu'un objectif culture soit inclus dans les Objectifs de Développement Durable dès que possible, ou encore la Charte de Rome 2020 qui contribue à la conversation mondiale sur la culture et le développement⁵⁵ et bien sûr la base de données OBS qui contient des exemples concrets⁵⁶.

53 Voir: CGLU, «Culture dans les Objectifs de Développement Durable (ODD): un Guide pour l'Action Locale», en ligne: <https://www.uclg.org/fr/media/nouvelles/la-culture-dans-les-objectifs-de-developpement-durable-odd-un-guide-pour-l-action>.

54 CGLU, Culture 21, «Engagement envers un Objectif Culture: il est temps d'agir», en ligne: <https://www.agenda21culture.net/fr/plaidoyer/culture-2030-goal>.

55 Dans le cadre de la Charte de Rome 2020, Le Droit de Participer Pleinement et Librement à la Vie Culturelle est vital pour nos Villes et nos Communautés. Voir: CGLU, Culture 21, «La Charte de Rome 2020», en ligne: <https://www.agenda21culture.net/fr/la-charte-de-rome-2020>. Voir également la présentation de Johanne Bouchard dans le présent ouvrage.

56 Voir: OBS, «Bonnes pratiques», en ligne: <https://obs.agenda21culture.net/fr/home-grid>. Parmi les exemples en lien avec cette Journée d'étude, on trouve notamment les villes de Lisbonne ou Zaragoza dans le domaine de la création artistique citoyenne et de projets coopératifs entre artistes issus de la migration et artistes locaux, les villes de Oslo ou Malmö sur la mémoire, la Haus der Kulturen der Welt à Berlin ou encore Borås en Suède et Leipzig en Allemagne avec les projets d'accueil, etc.

CHAPITRE 3

La contribution de l'UNESCO à la reconnaissance du rôle des villes dans l'atteinte des objectifs de protection et de promotion de la diversité et des droits culturels au bénéfice des personnes migrantes

Angela Melo, directrice des politiques et des programmes,
Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO

Le socle de toute politique culturelle repose sur les actions centrées sur l'humain, et les villes sont les mieux placées pour établir de telles politiques. Les villes sont le lieu de la diversité où les cultures se confrontent et où le vivre ensemble est une notion primordiale. Avoir la volonté politique et les ressources pour parvenir à l'établissement de ces politiques s'avère fondamental depuis le début de la pandémie de COVID-19. Les inégalités structurelles, sociales, politiques, économiques s'accroissent. Nous avons vu l'impact de la mobilité humaine résultant de nombreuses transformations sociales plongeant toujours plus de populations dans l'urgence de fuir et trouver refuge. La question de l'accueil est d'une importance majeure. De nombreuses sociétés ont une perception négative des personnes migrantes et des réfugiés, les considérant comme une menace pour la sécurité et en concurrence avec les populations locales pour l'accès à l'emploi et le bien-être collectif. Aujourd'hui plus de 281 millions de personnes dans le monde sont des immigrants soit une personne sur trente⁵⁷. On compte parmi celles-ci 26,4 millions de réfugiés forcés de fuir leur pays, dont plus de la moitié ont moins de 18 ans⁵⁸. Malgré cela, la discrimination, sous toutes ses formes, fondée sur l'appartenance ethnique ou le genre continue de créer certains des obstacles structurels institutionnels et intersectionnels aux migrations.

57 Voir: Organisation internationale pour les migrations, *Etat de la migration dans le monde 2020*, en ligne: <https://worldmigrationreport.iom.int/wmr-2020-interactive/?lang=FR>.

58 Agence des Nations Unies pour les réfugiés, en ligne: <https://www.un.org/fr/global-issues/refugees>.

Aujourd'hui, dans les sociétés, les personnes migrantes – en particulier les réfugiés – sont confrontées à des défis d'intégration plus approfondis. Comme le note la rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels quand elle aborde la question de l'intégration⁵⁹, ce sont les personnes migrantes qui font le plus souvent face à la discrimination à l'emploi, à la scolarité, à la justice, au logement, à l'accès à la santé ou encore à la vie culturelle dans leur communauté. La protection et la promotion de la diversité et des droits culturels de ces personnes migrantes est une condition de la paix et la justice sociale pour tous et toutes. Une ville inclusive s'engage à développer des politiques sociales culturelles respectant l'humain et la diversité, à fournir des services qui garantissent que personne ne soit laissé pour compte. Voilà la philosophie et la vision des Objectifs de développement durable (ODD)⁶⁰.

Alors, comment matérialiser ces idées dans le concret? Les droits humains y compris les droits culturels doivent être au cœur de la mission d'une ville inclusive. Les droits culturels s'exercent dans le respect de l'identité culturelle, chaque personne a le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture dans le respect des droits humains fondamentaux. Je tiens ici à reconnaître le travail immense que nous avons bâti ensemble au sein de l'UNESCO avec le professeur et philosophe Patrice Meyer-Bisch depuis de nombreuses années⁶¹.

C'est l'espace urbain, où toutes les cultures se mélangent, où toutes les cultures s'enrichissent, qui offre la plus grande occasion d'exercer ses droits. En respectant notre identité et celle de l'autre, nous parvenons à protéger et à promouvoir la diversité et les droits culturels. Les droits fondamentaux, y compris les droits culturels, sont respectés lorsqu'il n'y a pas de discrimination. Il s'agit d'une application du principe d'universalité, interdépendance, et indivisibilité des droits humains, et c'est l'un des axes du travail de l'UNESCO: la lutte contre le racisme et la discrimination⁶². Depuis plus de 70 ans, nous menons des actions et nous créons des programmes qui contribuent à sensibiliser le monde sur des questions historiques, sociales et culturelles en coopération avec nos 193 États membres.

En 2020, en pleine pandémie de COVID-19, l'omniprésence des actes discriminatoires, des discours de haine et des violences ont poussé l'UNESCO à intervenir, et à lancer un appel mondial contre le racisme et la discrimination⁶³. Aujourd'hui, nous mettons cet appel en application grâce à notre feuille de route

59 Voir la contribution d'Alexandra Xanthaki, chapitre 1 du présent ouvrage: «Les droits culturels et leurs applications aux personnes migrantes».

60 En 2015, 17 objectifs universels de développement durable (ODD) ont été adoptés pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et les injustices, faire face au changement climatique et construire un monde en commun d'ici à 2030. Voir pour plus de détails: Nations Unies, «17 objectifs pour sauver le monde», en ligne: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>.

61 Voir: Patrice Meyer-Bisch (dir.), *Les droits culturels; une catégorie sous-développée de droits de l'homme*, VIII^e colloque interdisciplinaire sur les droits de l'homme à l'Université de Fribourg, 28-30 novembre 1991, Actes et documents de suivi, 362 pages, en ligne: <https://www.unifr.ch/ethique/fr/assets/public/Files/dccomplet.pdf>.

62 Le principe d'universalité, interdépendance et indivisibilité des droits humains a été affirmé lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme à Vienne en 1993. Voir pour plus de détails: <https://www.ohchr.org/fr/about-us/history/vienna-declaration>.

63 Voir: UNESCO, «Appel mondial contre le RACISME», 14 décembre 2020, en ligne: <https://www.unesco.org/fr/articles/appel-mondial-contre-le-racisme#:~:text=Aujourd%27hui%2C%20l%27UNESCO,contre%20certaines%20ethnies%20ou%20nationalit%C3%A9s>.

qui compte sur quatre piliers transversaux: l'action normative, l'établissement des connaissances et l'expertise, le renforcement des capacités, et les actions de plaidoyer et de sensibilisation.

L'un des autres projets notables de l'UNESCO se nomme la route de l'esclavage et il rassemble les données scientifiques et historiques sur l'esclavage dans un devoir de mémoire, de façon à bien comprendre si l'esclavage a été l'un des socles du racisme et de la discrimination raciale qui persiste jusqu'à nos jours⁶⁴. Depuis 2019, l'UNESCO organise une série de *master class* contre le racisme et les discriminations⁶⁵. Elles ont comme objectif de donner des clés de réflexion à différents publics pour comprendre la discrimination basée sur la race. Un autre exemple est le programme *Art Lab*, un dispositif qui tente de mettre en lumière le rôle social des artistes pour promouvoir les droits humains, la dignité, et la liberté artistique⁶⁶. Par ailleurs, le Forum mondial contre le racisme et la discrimination organisé par l'UNESCO le 22 mars 2021 a fourni l'espace de dialogue entre toutes les parties prenantes pour renforcer la lutte contre ces phénomènes sociaux très néfastes et s'attaquer aux causes⁶⁷. Une seconde édition regroupant des chercheurs, des artistes, des sportifs, activistes, ou encore des acteurs de la vie publique a eu lieu en novembre 2022 à Mexico au Mexique. Comme à Québec dans le cadre de la présente Journée d'étude, la question du rôle des villes et des pouvoirs locaux est abordée. Parce que cet aspect est essentiel pour la promotion de la diversité et l'élaboration de politiques adaptées contre les discriminations, l'UNESCO a créé en 2004 la Coalition internationale des villes inclusives et durables (ICCAR), anciennement la Coalition internationale des villes contre le racisme⁶⁸.

L'urbanisation est un phénomène rapide: chaque jour les villes évoluent pour faire face à la pression démographique. En 2020, plus de la moitié des migrants internationaux vivaient en milieu urbain, et un sur cinq se concentraient dans une des 20 mégalopoles⁶⁹. L'ICCAR a comme objectif de favoriser le dialogue entre les membres ainsi que la mise en commun des expériences et l'action conjointe pour l'inclusion à l'échelle locale. Cette coalition permet la coopération internationale, le développement des politiques impactantes de la part des villes. Ce sont 7 coalitions nationales et régionales qui sont

64 Voir: UNESCO, «Les Routes des personnes mises en esclavage», en ligne: <https://fr.unesco.org/themes/promouvoir-droits-inclusion/route-esclave>.

65 En utilisant une approche fondée sur les droits humains, les cours abordent divers sujets liés à l'inclusion et à la non-discrimination. Voir: UNESCO, «Série de Master Class contre le racisme et les discriminations», en ligne: <https://fr.unesco.org/themes/promouvoir-droits-inclusion/masterclass>.

66 L'initiative Art-Lab pour les droits de l'homme et le dialogue a été lancée en 2018 au siège de l'UNESCO avec la participation du Théâtre national de Chaillot. Voir: UNESCO, «Art Lab for Human Rights and Dialogue», en ligne: <https://en.unesco.org/themes/learning-live-together/art-lab>.

67 Voir: UNESCO, «Forum mondial contre le racisme et la discrimination», note conceptuelle, 22 mars 2021, en ligne: https://en.unesco.org/sites/default/files/antiracism_forum_conceptnote16032021_fr.pdf. La seconde édition du Forum mondial contre le racisme et la discrimination - La route vers une société post-COVID-19 fondée sur les droits - s'est tenue à Mexico, au Mexique, du 28 au 29 novembre 2022, en ligne: <https://events.unesco.org/event?id=451294630&lang=1036>.

68 La Coalition internationale des villes inclusives et durables (ICCAR) est une initiative lancée par l'UNESCO en mars 2004. Elle vise à établir un réseau des villes intéressées par l'échange d'expériences afin d'améliorer leurs politiques de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'exclusion. Voir: UNESCO, «Coalition internationale des villes inclusives et durables - ICCAR», en ligne: <https://fr.unesco.org/themes/promouvoir-droits-inclusion/iccar>.

69 Voir: Organisation internationale pour les migrations, «État de la migration dans le monde 2020», en ligne: <https://worldmigrationreport.iom.int/wmr-2020-interactive/?lang=FR>.

nées dans le monde, dont la coalition canadienne des municipalités inclusives créée en 2005 avec ses 98 villes membres, dont Laval et Québec⁷⁰. Cette coalition canadienne est l'un des protagonistes essentiels de l'ICCAR. Les coalitions suivent leurs propres plans d'action qui vont structurer les actions de toutes les villes membres, et notamment le dixième point qui est de promouvoir le respect et l'appréciation de la diversité culturelle et l'inclusion des communautés indigènes et racisées dans la fabrique culturelle de la municipalité.

C'est une évidence que, partout dans le monde, les villes s'illustrent dans le combat de préservation et de promotion de la diversité culturelle et des droits culturels. Je pense notamment à la ville de Nancy, une ville française de la coalition européenne, qui a lancé en février 2022 un appel à projets pour le *Quartier en fête* afin que des professionnels du spectacle vivant et des arts visuels puissent participer à l'aménagement culturel du territoire de concert avec les habitants⁷¹. La ville de Gwangju est l'un des moteurs de la culture en Corée du Sud et leader de la coalition des villes d'Asie et du Pacifique. Elle est également membre du réseau des villes créatives de l'UNESCO qui coopèrent pour un développement urbain durable⁷². La ville a ouvert en 1998 le centre international de Gwangju qui vise à construire un environnement de communication et d'échange entre les résidents coréens et ceux de diverses origines. C'est ce centre qui organise tous les ans depuis 2011 le *World Human Rights Cities Forum* (Forum mondial des villes des droits humains) qui prône également la défense des droits culturels⁷³. À l'autre bout du globe dans la capitale de l'Uruguay, Montevideo, nous retrouvons des programmes qui vont dans le même sens : une maison de la culture afro-uruguayenne, véritable centre de référence sur l'histoire métisse du pays. Dans cette maison de la culture, des acteurs universitaires et des institutions éducatives développent, en collaboration avec les collectifs afro-descendants, des actions d'enquête sur les valeurs et traditions artistiques indigènes, et des actions de promotion exposant les manières dont ces traditions ont contribué à la culture uruguayenne telle qu'on la connaît aujourd'hui⁷⁴. Nous pouvons aussi saluer les actions de la ville d'Essaouira au Maroc, coleader de la coalition des villes arabes, qui accueillera cette année pour la 24^e fois le festival Gnaoua et Musique du Monde, un événement qui vise à promouvoir la culture des Gnaoua, descendants des esclaves subsahariens, mais

70 Au Canada, les villes membres de la Coalition des municipalités inclusives mettent de l'avant des initiatives qui visent à : améliorer leurs pratiques afin de favoriser l'inclusion sociale; établir des politiques contrant toute forme de racisme ou de discrimination; faire la promotion des droits de la personne et de la diversité. Voir: Commission canadienne pour l'UNESCO, «Coalition des municipalités inclusives», en ligne: <https://fr.ccunesco.ca/nos-reseaux/coalition-des-municipalites-inclusives>.

71 Voir pour plus de détails: «Nancy», en ligne: <https://www.nancy.fr/culturelle/quartiers-en-fete-4306.html>. C'est également lors de la réunion du Comité directeur de ICCAR dans cette ville qu'a été adoptée, le 10 décembre 2018, la Déclaration de Nancy qui reconnaît le rôle croissant des autorités locales en tant qu'acteurs mondiaux clés. Voir sur ce point: Coalition internationale des villes inclusives et durables – ICCAR, *Déclaration de Nancy*, Nancy, France, 10 décembre 2018, en ligne: <https://www.eccar.info/sites/default/files/document/D%C3%A9claration%20de%20Nancy%20-%2010%20d%C3%A9cembre%202018.pdf>.

72 Le réseau des villes créatives a été lancé par l'UNESCO en octobre 2004 et compte plus de 200 villes. Voir sur ce point: UNESCO, «Réseau des villes créatives», en ligne: <https://fr.unesco.org/creative-cities/home-fr>.

73 Voir: "World Human Rights Cities Forum", en ligne: <http://www.whrcf.org/en/whrcf.php>.

74 Voir: «Casa de la Cultura Afrouruguayana», en ligne: <https://casaafrouuguayana.org>.

aussi celle des artistes de partout au monde qui se rencontrent à cette occasion⁷⁵. Ce festival met un point d'honneur à promouvoir des valeurs universelles comme les droits de l'homme tout en étant un espace d'échange et de réflexion sur les thématiques de développement de la ville.

Les villes échangent entre elles au sujet de leurs initiatives, et l'information sur ces dernières circule aussi au sein des partenaires de l'UNESCO. Le Canada est une terre d'accueil historique avec un chiffre record de plus de 400 000 nouveaux résidents permanents en 2021⁷⁶. C'est l'un des pays champions lorsqu'on aborde la question de l'accueil des personnes immigrantes. La présente journée d'étude fournit une excellente occasion pour discuter des bonnes pratiques, des leçons, des lacunes, de façon à poursuivre nos efforts. Il faut inviter toutes les parties prenantes, les communautés scientifiques, la société civile, la jeunesse, les médias entre autres, car une approche multisectorielle et participative est primordiale pour y arriver. Il faut également dans le cadre de la promotion des droits culturels avoir une connaissance approfondie et disposer d'un catalogue sur les politiques et ressources promotrices des droits culturels émises par les pouvoirs locaux et les collectivités y compris les pouvoirs publics nationaux. Il est important pour l'UNESCO de pouvoir exposer les efforts déployés par les États membres, mais aussi par les acteurs locaux et régionaux au quotidien. Nous sommes fortement convaincus que la préservation et la promotion des droits culturels se font grâce au développement des villes, premier foyer des personnes migrantes, et que ces actions ne peuvent se faire qu'avec la collaboration des élus, grâce à la proximité, au contact quotidien, à la solidarité, à l'humanisme, à ce qui nous distingue en tant qu'êtres humains. Chacun doit connaître ses droits pour pouvoir s'informer, construire son identité culturelle, et accepter l'identité culturelle des autres. Les droits culturels ne peuvent pas se rattacher seulement aux droits des minorités et aux populations indigènes, ils doivent aussi se rattacher à l'individu ainsi qu'aux communautés tout entières.

75 Voir : «Festival d'Essaouira; Musique du Monde», en ligne: <https://www.festival-gnaoua.net/fr/accueil>.

76 Voir: Gouvernement du Canada, «Le Canada accueille plus de 108 000 résidents permanents au début de 2022», en ligne: <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2022/03/le-canada-accueille-plus-de-108000residents-permanents-au-debut-de-2022.html>.

CHAPITRE 4

Une cité est un patrimoine, une capitale et un capital culturels

Patrice Meyer-Bisch, président de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels,
et coordonnateur de la Chaire UNESCO pour les droits de l'homme et la démocratie
de l'université de Fribourg

Est commun ce qui permet d'accéder à soi en accédant à d'autres et réciproquement

Le rôle des villes et des pouvoirs locaux dans la protection et la promotion de la diversité des droits culturels des personnes migrantes est une épreuve. C'est une épreuve de gestion, bien entendu, c'est une épreuve économique, mais c'est principalement une épreuve politique, au sens le plus moral de ce terme. Pourquoi? Parce que cette épreuve d'inclusion ne va pas de soi; il ne suffit pas de faire une petite place et de dire que les gens sont bienvenus chez nous à quelques conditions près. Les migrants sont des corps étrangers, il faut le dire, dans le bon sens du terme, mais l'étrange dérange, parce qu'il réveille de vieilles querelles plus ou moins cachées dans nos sociétés, des querelles qui touchent à toutes les formes de discrimination, notamment par rapport à l'extrême pauvreté, et aux différents motifs de marginalisation. Ces querelles et difficultés touchent les habitants, mais aussi leurs rapports à des populations extérieures, notamment à leurs indifférences ou degrés de solidarités économiques, culturelles, sociales et politiques. C'est donc une épreuve qui est d'autant plus difficile que les personnes qui arrivent sont très souvent témoins et porteuses de souffrances, et parfois en même temps d'espoirs. Si quelqu'un revient de la guerre ou d'une situation d'extrême pauvreté, et que malgré tout il est porteur d'espoir, cette espérance est violente, pour paraphraser le poète⁷⁷; elle nous oblige à repenser nos politiques, plus précisément les dimensions culturelles de nos politiques: quelles sont les valeurs, les droits et responsabilités des habitants constitués en cette cité comprise comme une communauté politique, à la fois singulière et insérée dans tout ce qui l'entoure et la traverse?

⁷⁷ Guillaume Apollinaire, «Le pont Mirabeau», poésie du recueil *Alcools*, Paris, Gallimard, 1971 (première édition 1913).

Une cité est une communauté de citoyens

Une cité est plus qu'une ville, plus qu'une agglomération organisée. C'est une communauté de citoyens sur un territoire, avec le pays qui l'entoure, qui la nourrit et qu'elle nourrit. C'est la première unité politique, là où se joue et s'éprouve une culture démocratique. Ses habitants ont des droits, des libertés, et des co-responsabilités, on pourrait dire même parfois des co-droits et des co-libertés parce que nous avons besoin des libertés des uns et des autres, de l'expérience partagée de citoyenneté de tous ses habitants, et ceci, quelle que soit leur nationalité ou leur durée d'habitation. La «loi des droits culturels des habitants et des visiteurs de la ville de Mexico»⁷⁸ ne fait pas de différences entre ceux qui demeurent et ceux qui sont de passage, plus ou moins long. Parmi ceux-ci, des immigrés qui connaissent l'exil involontaire ou volontaire, et aussi les touristes qui ont un rôle important puisqu'ils vont participer à l'enrichissement de la cité et à sa diffusion. Les réfugiés ne sont pas les seuls à porter le poids de l'altérité.

Le principe est qu'aucun droit humain ne peut être nié à qui que ce soit, seul l'exercice peut en être limité pour de justes motifs: l'universalité est une exigence concrète au cœur de toute cité démocratique. La raison de l'importance qu'avec Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)⁷⁹ nous accordons au rôle des cités et des gouvernements dits «locaux» ce n'est pas seulement parce que leurs administrations sont plus proches de leurs habitants et de leurs diverses organisations. C'est surtout parce qu'il y est possible, mieux qu'aux autres niveaux de gouvernance, de mettre en jeu les savoirs, de les croiser, de connaître les initiatives et d'établir des connexions entre tous les acteurs, qu'ils soient publics, privés, ou civils. Il est important d'abandonner le plus possible la logique binaire entre acteur étatique et acteur non étatique. Un peuple en démocratie se constitue avec ces trois types d'acteurs distincts et en interaction, en contrôle mutuel et en solidarité. Le principe de subsidiarité⁸⁰ permet de connecter verticalement les différents niveaux de gouvernance, et horizontalement les divers acteurs qui peuvent se subsidier l'un l'autre dans la mesure de leurs compétences. Ce peut être un acteur public (État, cité, institution), ce peut être une association (tout acteur civil sans but lucratif), ou une entreprise en tant qu'acteur privé.

78 Ley de los Derechos Culturales de los Habitantes y Visitantes de la Ciudad de México, 22 janvier 2018, en ligne: https://paot.org.mx/centro/leyes/df/pdf/2019/LEY_DERECHOS_CULTURALES_HABITANTES_CDMX_20_05_2019.pdf.

79 Voir: «Cités et Gouvernements Locaux Unis», en ligne: <https://www.uclg.org/fr>. Voir la contribution de Jordi Pascual, chapitre 2 du présent ouvrage: «L'évolution de l'engagement du rôle des villes dans la protection de la diversité et des droits culturels».

80 Le principe de subsidiarité «verticale» est le principe selon lequel une responsabilité doit être prise par le plus petit niveau d'autorité publique compétent ou principe selon lequel tout échelon supérieur s'interdit de réaliser lui-même ce qu'un échelon inférieur pourrait réaliser. Le principe de subsidiarité «horizontale» concerne les relations entre les trois types d'acteurs, qu'il s'agisse de politique interne à un pays à ses différents échelons de gouvernance, ou de collaboration transnationale.

...qui s'appuie sur un patrimoine culturel qu'elle développe comme son capital

La notion de proximité est essentielle, car s'y joue la richesse culturelle : la proximité des personnes, de leurs savoirs et de leurs organisations assure sa richesse présente appuyée sur ses passés et ouvrant ses potentiels. On peut parler d'une richesse de la cité comme d'un écosystème, y compris dans la continuation de son unité transgénérationnelle. Qui dit droits culturels dit droit de recevoir et de transmettre⁸¹, droit de participer activement à toutes les formes de valeur patrimoniale, y compris scientifique, artistique, paysagère, architecturale, linguistique, sociale, économique, etc., et donc aussi de les transmettre. Les droits culturels, en tant que droits, libertés et responsabilités de participer à la valorisation des patrimoines sont en démocratie un principe de développement « durable », non seulement parce que le développement ne va pas priver les générations futures, mais parce qu'il est inclusif des personnes, de leurs savoirs et de leurs organisations. Il valorise les affiliations et les filiations qui permettent aux personnes avec leurs différentes disciplines culturelles, qu'elles soient artistiques ou scientifiques ou de différents ordres de la vie quotidienne, de continuer à se développer, à se nourrir à travers les âges, et les échanges. On ne peut pas séparer la dimension interterritoriale, ici qui regroupe des visitants, des migrants ou des habitants, avec une dimension intertemporelle car c'est dans ces deux dimensions que s'inscrit un enrichissement ou /et un appauvrissement selon les cas. Une cité est témoin et porteuse de ses histoires et de la diversité de ses interprétations, c'est donc un patrimoine culturel, patrimoine de savoirs accumulés; c'est un patrimoine civil qui concerne un tissu associatif avec sa culture, un patrimoine écologique, un patrimoine architecturé, bâti, et vivant, un patrimoine économique qui montre une synergie des ressources humaines et non humaines, un patrimoine politique et une mise en pratique des principes d'espace public et social. C'est enfin la réalisation d'un peuple dans la diversité de ses conditions et de ses positions, habitant un territoire dense et ouvert.

Un patrimoine culturel est un capital, au sens très économique de cumul et valorisation de ressources diversifiées, en vue d'actions et de productions. Un capital culturel est une richesse accumulée et active de savoirs vivants et d'œuvres, un pont intertemporel qui permet à chacune et à chacun de trouver des ressources pour vivre ses droits culturels de façon originale. Un capital culturel, à la différence des autres espèces de capitaux (écologique, économique, social), peut croître indéfiniment, car les ressources qui le composent peuvent, si les conditions sont favorables, se développer à l'infini. Tels sont, par exemple, les langues, les sciences, les arts, mais aussi les modes de vie, de participation politique, etc.

81 Pour la liste de ces droits, voir la Déclaration de Fribourg ainsi que le commentaire, Commentaire de la Déclaration de Fribourg, Patrice Meyer-Bisch, Mylène Bidault, Schulthess Éd. Romandes, Genève, Bruylant, Bruxelles, 2010, 154 pages.

Le capital culturel d'une cité la structure, l'identifie, assure une cohérence entre ses différentes activités de travail, de logement, de circulation: il en assure l'habitabilité et l'attractivité. Il la fonde en tant que capitale territoriale. C'est un pôle au sein de territoires dont les frontières sont poreuses, car une capitale reçoit et rayonne. Elle constitue donc un nœud territorial: un centre dont la synergie d'une diversité de ressources en proximité crée de la richesse, et une périphérie dont l'équilibre est à réinventer, réadapter sans cesse, pour assurer une équité territoriale. Ces questions de vocabulaire sont importantes pour montrer qu'il n'y a pas «la culture» d'un côté et «l'économie» de l'autre. En économie comme en culture est central le croisement des diverses ressources, dont la justesse est conditionnée par le croisement de savoirs qui s'ajustent mutuellement en se corrigeant et se complétant.

Son (sa) capital (e) culturel (le) constitue un bien commun

Est commun ce qui permet d'accéder à soi en accédant à d'autres et réciproquement. Est commun ce qui, tout en étant propre à chacun, est propre à d'autres et nécessite une grande, profonde et fructueuse collaboration aussi bien intime que publique. Telle est, par exemple, une langue, dont l'usage est essentiel, à la fois intime et public, pour chacun de ses locuteurs présents et à venir, et qui nécessite un partage, un entretien et un développement permanents, en tant que richesse d'interaction. Au sens que lui donne Elinor Ostrom⁸², un (bien) commun est constitué de trois éléments: une ressource, une communauté et des règles que la communauté se donne. 1) Une ressource: une langue, une pratique artistique, scientifique, écologique ou autre. 2) Une communauté qui en porte la responsabilité: on voit bien par exemple qu'en matière linguistique il faut une communauté linguistique. Mais c'est vrai dans tous les domaines: un danseur ne danse pas seul même en solo, il a besoin de plusieurs communautés artistiques. 3) Les règles et pratiques que cette communauté se donne pour assurer cette responsabilité: une cité en ce sens tire sa légitimité des communs dont ses habitants devraient avoir solidairement la responsabilité. Elle est en ce sens elle-même un bien commun, une ressource, un capital culturel au service de multiples communs. Ses habitants constituent une communauté dite patrimoniale au sens de la Convention de Faro sur le droit au patrimoine⁸³. Cette notion de communauté patrimoniale est centrale. On le voit bien actuellement par rapport aux réfugiés ukrainiens, qu'on accueille avec grande facilité et à qui on donne très rapidement un permis provisoire d'établissement, alors que les personnes qui viennent d'Irak, du Yémen, du Soudan ou d'ailleurs trouvent des frontières toujours aussi fermées; leurs dossiers sont souvent très injustement traités, et ils sont parfois expulsés pour retourner dans un pays dans des conditions inhumaines. Parmi les raisons de ce «deux poids, deux mesures», une est à considérer: une bonne partie des habitants des sociétés d'accueil est prête à prendre une charge de cet accueil pour

82 Voir: Luc Bonet, *La Gouvernance des biens communs: pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Éditions De Boeck, 1990.

83 Voir: *Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société*, adoptée par le Conseil de l'Europe, 13 octobre 2005, en ligne: <https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/faro-convention>.

trouver des appartements, différents types de ressources, du travail, etc. C'est un exemple partiel de communauté patrimoniale qui se sent en coresponsabilité d'hospitalité. Cet exemple de citoyenneté concrète et vivante est une joie: en faisant communauté on a infiniment plus de force parce qu'on a aussi infiniment plus d'intelligence. Mais c'est aussi un ensemble de peurs et souffrances parce que la communauté peut y perdre un certain équilibre. C'est une modestie parce qu'on sait qu'on ne peut pas tout faire pour la situation des Ukrainiens, et la question infinie des autres réfugiés demeure infinie.

Un commun, c'est donc ce qui est propre à celles et ceux qui constituent ladite communauté patrimoniale: la capitale avec ses ressources, les règles admises par ses habitants, la communauté des habitants (présents, passés, futurs, temporaires). La notion des habitants passés est importante parce que c'est ainsi que l'on garde une mémoire vive en transmission intergénérationnelle, constamment actualisée. Là encore, pour rester dans cette actualité extrêmement malheureuse et qui dure depuis si longtemps, la suppression de l'organisation Memorial⁸⁴ en Russie permet de perpétuer les crimes en niant leurs liens avec le passé stalinien. Cela nous indique la nécessité du travail de mémoire par rapport aux histoires de nos cités, aux colonialismes, aux guerres récentes. L'intérêt ici d'un capital culturel, d'une capitale culturelle, d'une cité au cœur des droits culturels, c'est précisément que chaque cité est singulière dans ses découvertes, mais ses défis et réalisations ont une valeur universelle. Une communauté patrimoniale ne défend pas seulement son patrimoine propre: celui-ci a nécessairement une valeur et une portée universelles, puisqu'il a déjà permis de fédérer et de mobiliser des personnes très différentes et dans la durée autour d'un bien qu'elles ont considéré comme essentiel.

... dont la puissance démocratique se démontre par son hospitalité, interne et externe

Une cité est un lieu politique de culture démocratique atteignant, de façons singulières, des valeurs universelles. Mais, pour distinguer les intérêts particuliers d'une partie de ses habitants des biens communs qui supposent une application singulière de valeurs universelles fondées, explicitement ou non, sur les droits humains, le critère pertinent se trouve dans son traitement des violations graves de ces droits dont ses habitants peuvent être victimes (notamment en situation d'extrême pauvreté, mais aussi de diverses situations de discrimination, particulièrement de discriminations multiples). Parmi ceux-ci, les exilés – et quel que soit leur statut – doivent être particulièrement entendus, car ils sont porteurs d'autres situations, de pouvoir de comparaison, et sont ainsi une occasion d'éprouver et de prouver l'importance de l'universalité concrète. La légitimité et la puissance démocratiques se trouvent

84 L'organisation Memorial, ou Memorial Society est une organisation non gouvernementale russe de défense des droits de l'homme et de préservation de la mémoire des victimes du pouvoir soviétique créée en 1987. L'organisation russe a été dissoute en 2021 suite à une décision de Justice de ce pays; plusieurs sections continuent son travail. Elle a reçu le Prix Nobel de la Paix le 7 octobre 2022. Voir notamment *Mémorial France* avec cette mission: «Perpétuer la mémoire historique des victimes des répressions staliniennes en URSS et la transmettre aux générations futures, pour défendre les droits humains dans les régimes autoritaires.», en ligne: <https://blogs.mediapart.fr/memorial-france/blog/100523/poursuivi-oleg-orlov-reste-en-russie-pour-defendre-les-droits-humains>.

dans le traitement des exilés de toutes sortes. Plus l'étranger vient de loin, plus il est sacré, dit un proverbe burkinabé, car son savoir apporte un éclairage complètement différent. Ce n'est pas une diversité culturelle gentille, kaléidoscopique, certes nécessaire, mais c'est un autre savoir qui révèle les liens entre situations particulières et valeurs universelles éprouvées. Cette notion de révélateur rejoint mes propos introductifs: ces savoirs révèlent les faiblesses, mais aussi les forces, les souffrances cachées et les espoirs. C'est pourquoi sous l'expression d'«étranger» il ne faut pas seulement considérer des distances géographiques, mais aussi le sentiment éprouvé d'éloignement de l'humain, de marginalisation vers des zones d'inhumanité, éprouvé par des victimes de violations, et par leurs témoins. Ces témoignages sont précieux, ce sont les clés de la légitimité de notre communauté politique, du sens et de la possibilité de notre avenir, et c'est pour cela que c'est difficile. C'est un discours qui fait mal, parce que nos sociétés paresseuses sont aussi les garantes des désordres établis. Pour prendre une image un peu religieuse et classique dans le judaïsme – mais qu'on trouve aussi dans d'autres traditions –, toute société a tendance à rejeter tout savoir «prophétique», celui qui révèle les risques et pentes glissantes, conduisant à des catastrophes visibles ou non, tout en montrant des solutions et des exemples positifs étonnants. Cette contradiction est difficile à entendre, car elle oblige à prendre le risque à bras le corps et à innover⁸⁵.

Chaque cité, dans la mesure de sa culture démocratique, est un témoin singulier et communautaire de cette hospitalité la plus exigeante et difficile, celle qui nourrit – et se nourrit de – la diversité des savoirs, des détresses et des projets. L'accès aux uns, aux autres, à soi passe par la participation à des cités: à leurs habitants et à leurs œuvres. L'accueil attentif des souffrances et des espoirs est condition de sa légitimité et de ses richesses. La paix est extrêmement dure, elle se conquiert sur la frontière des indifférences violentes ou tranquilles et dans le bouillonnement des prises de risques solidaires et aussi des savoirs inattendus, de l'espérance vécue comme violente pour celles et ceux qui y croient encore et toujours. C'est aussi sa beauté et sa joie à mesure que nous la découvrons avec celles et ceux qui peuvent la développer.

85 Voir l'intervention de Patrice Meyer-Bisch lors de la Deuxième Journée d'étude: «Le droit de chacun de participer à la vie artistique et son déploiement dans la vie culturelle. Un droit à vif dans l'expérience de l'exil», dans Véronique Guèvremont, Laurence Cuny et Ivana Otasevic (dir.), *Accéder à soi. Accéder à l'autre. La Convention de l'UNESCO de 2005, la liberté artistique et l'inclusion des personnes migrantes dans les sociétés démocratiques*, 2022, p. 9-31, en ligne: https://www.unescodec.chaire.ulaval.ca/sites/unescodec.chaire.ulaval.ca/files/ouvrage_acceder_a_soi_acceder_a_lautre_avril_2021_v05-05.pdf.

CHAPITRE 5

Les approches développées par les villes pour promouvoir la diversité et les droits culturels des personnes migrantes

Catherine Vallières-Roland, conseillère municipale et responsable de la culture au comité exécutif de la Ville de Québec

Esteve Caramés Boada, directeur de l'Institut de Cultura, Ville de Barcelone

Michel Vallée, président-directeur général, Culture pour tous, Montréal

Anouk Flamant, maitresse de conférences en science politique, INSHEA, France

Modération: Françoise Guénette, journaliste et animatrice

Introduction

La protection et la mise en œuvre effective des droits culturels des personnes migrantes par les sociétés d'accueil⁸⁶ sont d'une importance fondamentale car elles octroient la possibilité à ces personnes de préserver leur identité culturelle dans un environnement dominé par la culture majoritaire⁸⁷.

Or, le respect des droits culturels des personnes migrantes nécessite le dialogue et l'échange. En effet, les personnes migrantes ne peuvent être laissées à elles-mêmes pour célébrer leur culture de façon isolée du reste de la société d'accueil. La création d'espaces communs qui permettent une interaction, un échange et un dialogue interculturels, voire des occasions de cocréations, s'avère essentielle⁸⁸. Les villes et les autorités locales sont souvent les mieux outillées pour créer ces espaces publics de rencontre, propices à l'instauration d'un esprit de communauté, d'un sentiment de confiance et de proximité entre les personnes migrantes et la société d'accueil⁸⁹.

86 Voir: Chechi, Alessandro, 2019. «Migration, Cultural Heritage and Cultural Rights: A Critical Assessment of European Union Law and Policy», dans Hausler Jakubowski, A. et Fiorentini, F. (dir.), *Cultural Heritage in the European Union. A Critical Inquiry into Law and Policy*, Brill, p. 300-301; Selon la rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels: «Les migrants ne doivent pas uniquement participer à l'exécution des mesures, ils doivent, dès le début, prendre part à leur conception. Toute mesure prise doit également faire l'objet d'une évaluation régulière effectuée par des migrants». Aussi, voir sur ce point: Rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels, *Droits culturels et migration*, Conseil des droits de l'homme, 52^e session, 2 février 2023, A/HRC/52/35, p. 4-8, en ligne: <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/hrc/regular-sessions/session52/list-reports>.

87 Voir: Ivana Otasevic, «La protection et la promotion des expressions culturelles des migrants en droit international: un état des lieux», dans Véronique Guèvremont, Ivana Otasevic et Hélène Giguère (dir.), *Accéder à soi. Accéder à l'autre. La Convention de l'UNESCO de 2005, les politiques culturelles et l'intégration des migrants*, 2021, p. 13, en ligne: https://www.unescodec.chaire.ulaval.ca/sites/unescodec.chaire.ulaval.ca/files/ouvrage_acceder_a_soi_vf14avril_0.pdf.

88 Voir: Rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels, *Droits culturels et migration*, Conseil des droits de l'homme, supra note 61, p. 15-17.

89 Idem, p. 15, paragraphe 61.

Dans ce chapitre, le rôle primordial des villes et des pouvoirs locaux dans la protection de la diversité culturelle et des droits culturels des personnes migrantes est mis de l'avant. Des pratiques innovantes et inspirantes déployées par ces acteurs locaux en matière de protection et de promotion de la diversité et des droits culturels de l'ensemble de leurs habitants, y compris des personnes migrantes, sont discutées. L'exemple de la ville de Québec, exposé par Catherine Vallières-Rolland, ainsi que celui de la ville de Barcelone, présenté par Esteve Caramés Boada, font l'objet de premières discussions. La réflexion sur l'évolution du rôle des villes dans la protection des droits culturels des personnes migrantes et de la diversité est ensuite nourrie par l'expérience de Michel Vallée, de l'organisation Culture pour tous basée à Montréal et par les recherches d'Anouk Flamant en France.

La ville de Québec et la promotion de la diversité et du dialogue interculturel

La ville de Québec, une ville du patrimoine mondial, est considérée comme un berceau de la francophonie en Amérique du Nord⁹⁰. Depuis 2017, cette ville fait partie du réseau mondial des villes créatives de l'UNESCO en tant que « Ville de littérature »⁹¹. L'organisation de soirées poétiques, promenades thématiques, salons du livre, festivals et autres événements atteste du fait que la ville de Québec est une ville inspirante et créative. Également, au cours des dernières années, cette ville a adopté des stratégies, des plans d'action, et elle a mis en place des projets et programmes visant une meilleure promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel sur son territoire ainsi qu'une protection des droits culturels de l'ensemble de ses habitants, y compris des personnes migrantes. Cependant, plusieurs enjeux et défis se présentent à la ville dans sa poursuite des objectifs de diversité, d'inclusion et d'équité.

Nous sommes à Québec, alors Catherine Vallières-Roland, parlez-nous des projets développés par la Ville de Québec pour stimuler le dialogue et les échanges interculturels.

Catherine Vallières-Roland: Nous sommes une toute nouvelle administration à la Ville de Québec, nous avons été élus en novembre 2021, et pour le maire Bruno Marchand, tout comme pour l'administration précédente, le vivre-ensemble est une priorité. En 2021, la Ville de Québec a adopté une stratégie sur la diversité, l'équité et l'inclusion⁹². Dans cette stratégie, on retrouve deux grandes orientations: la première vise l'administration municipale, et la seconde la population en général. C'est

90 Pour plus de détails, voir l'histoire de la ville de Québec, en ligne: <https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/histoire/index.aspx>.

91 Pour plus de détails, voir « Québec, ville de littérature UNESCO », en ligne: <https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/distinctions/ville-litterature-unesco.aspx>.

92 Stratégie de diversité, d'équité et d'inclusion de la Ville de Québec comprend deux orientations qui seront mises en place tant à l'intérieur de l'organisation municipale qu'auprès des citoyens. Ces orientations visent surtout à favoriser le respect des besoins des différents groupes sociaux et de reconnaître les différences et les similitudes dans l'objectif de créer une communauté dans laquelle chaque individu a sa place et se sent respecté et valorisé. Voir: Ville de Québec, « Diversité, équité et inclusion », en ligne: <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/vivre-ensemble/diversite-equite-inclusion.aspx>.

une stratégie qui s'adresse à tous les citoyens, incluant les personnes immigrantes, les personnes ayant des incapacités ou des personnes LGBTQ2+. Il s'agit d'une stratégie qui est transversale et qui se veut décentralisée. Sur le plan de l'orientation institutionnelle, ce sont l'ensemble des unités administratives qui sont invitées à se doter de plans d'action, des actions concrètes pour mettre en œuvre ces grands principes d'inclusion. Il y a des gestes structurants qui ont été posés à la Ville de Québec, dont le premier a été de nommer une personne à la Ville qui est responsable de la coordination et de la mise en œuvre de cette stratégie. Il s'agit d'Iréna Florence Harris⁹³.

Également, à l'échelle des élus, donc plus à l'échelon politique, chaque année, par voie de résolution, une déclaration est adoptée par le conseil municipal, qui vise justement à faire en sorte que les élus prennent un engagement en faveur de la cohésion sociale et du vivre-ensemble. Pour cette stratégie, c'est un budget de 10,5 millions de dollars sur 3 ans qui est alloué. Nous avons bien entendu d'autres outils, par exemple un plan d'action qui vise plus spécifiquement les personnes immigrantes, un plan d'action qui est cofinancé avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et qui permet la réalisation de près d'une cinquantaine d'actions⁹⁴. Si on parle plus particulièrement de la culture et des personnes immigrantes, pour notre administration, l'important, c'est d'agir sur plusieurs fronts, d'assurer une continuité dans les actions que l'on doit poser, tant lorsqu'on est à l'étranger pour l'attraction des personnes migrantes, que pour la rétention, l'intégration et la participation citoyenne. Et on sait que c'est souvent ce dernier volet qui pose le plus de défis aux Villes et autres niveaux de gouvernement.

Alors, la culture, c'est effectivement un levier très puissant d'intégration, ça permet de favoriser l'accès et la participation de tous les citoyens à la société, et chez nous à la Ville de Québec, on s'est doté de trois grandes visions culturelles: la première, sur les bibliothèques; la seconde, sur le développement culturel; et la troisième, sur l'art public. Dans ces trois visions, il y a plusieurs actions qui visent à encourager les échanges et la connaissance de l'autre et qui, dans d'autres aspects également, visent à permettre aux artistes de la diversité d'être eux-mêmes des acteurs de changement et des vecteurs d'intégration à la société d'accueil.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples rapidement. Dans nos bibliothèques, qui sont la première porte d'entrée pour nos citoyens, on retrouve par exemple la lecture de contes multilingues, donc de contes en français mais aussi dans la langue des communautés nouvellement installées à Québec. Également, nous avons des appels à projets qui s'adressent davantage à des organismes professionnels, culturels, et qui visent justement à développer des projets pour soutenir et favoriser

93 Iréna Florence Harris est une experte-conseil en diversité, équité et inclusion à la Ville de Québec. Elle a été nommée en octobre 2020 pour un mandat de trois ans. Pour plus de détails, voir: Normand Provencher, "Iréna Florence Harris: Je suis la diversité", *Le Soleil*, 22 mai 2021, en ligne: <https://www.lesoleil.com/2021/05/22/irena-florence-harris-je-suis-la-diversite-3041952579744856894ee07df3a7a441>.

94 Voir: Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, *Plan d'immigration du Québec 2023*, Gouvernement du Québec, 2022, 16 pages, en ligne: https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-immigration/PL_immigration_2023_MIFI.pdf.

le vivre-ensemble. Dans ce cas, on parle de projets de médiation culturelle, par exemple des projets qui s'adressent directement aux artistes de la diversité, comme le projet *Échelon*⁹⁵ qui vise des jeunes de 18 à 35 ans et qui permet un accompagnement de la formation par des artistes établis dans leur milieu pour les aider à professionnaliser leurs pratiques dans le domaine de la musique. Enfin, pour ce qui est de l'art public, des concours s'adressent à certains artistes, par exemple à de jeunes Autochtones, pour leur permettre de soutenir la création de premières œuvres. On sait que c'est difficile, peu importe notre provenance, de créer ses premières œuvres.

Quels sont les défis, les enjeux particuliers que vous rencontrez actuellement? Vous avez déjà parlé de réseau structurel, la nomination d'une personne responsable des plans d'action. Mais Jordi Pascual (voir le Chapitre 2) nous disait dans sa conférence d'ouverture qu'il y avait surtout un manque de ressources, des résistances dans le milieu ou même dans les organismes culturels. Est-ce que c'est le genre d'obstacles que vous rencontrez?

Catherine Vallières-Roland: On a une belle collaboration je vous dirais, parce que la Ville ne travaille pas seule, elle s'appuie sur des organismes de la société civile, des organismes culturels. L'un des défis importants est celui d'être en cohérence avec le droit international, d'agir en continuité, en complémentarité avec les autres ordres de gouvernement (avec le gouvernement du Canada dans notre cas), pour une plus grande efficacité, pour développer des outils, des stratégies et des plans d'action qui viennent vraiment s'arrimer. Il est important également de se donner de bons outils pour mesurer les résultats. Je mentionnais la stratégie, elle a été adoptée en 2021, donc elle est toute jeune et dans les prochaines années, notre rôle sera de nous assurer qu'elle donne les résultats escomptés, qu'elle permette d'atteindre nos objectifs.

Est-ce que ça constitue en soi un défi d'évaluer l'incidence de ces politiques et de ces actions dans n'importe quel domaine, de la même façon qu'on doit analyser les obstacles?

Catherine Vallières-Roland: En effet, c'est un défi. C'est pour ça que, pour nous, à la Ville de Québec, une journée d'étude comme celle d'aujourd'hui est intéressante: elle nous permet d'entendre parler des meilleures pratiques, de voir ce que les autres municipalités dans le monde ont mis en place.

⁹⁵ Pour plus d'informations sur le projet *Échelon*, voir le site internet d'Ampli de Québec, *Le projet Échelon*, en ligne: <https://www.ampliquebec.com/programmes/appel-de-candidatures-projet-echelon>.

Avez-vous l'impression, surtout à cause du contexte politique québécois et canadien, qu'un rapport de force se déplace et que les villes auront de plus en plus leur mot à dire sur des politiques publiques même nationales? Est-ce que la culture peut devenir un levier dans ce dialogue avec les paliers supérieurs de la gestion publique? Québec et Montréal ont leur mot à dire de plus en plus et le gouvernement provincial doit les écouter sur des dossiers de transport en commun. Alors, pour la culture, est-ce que ça pourrait être la même chose ?

Catherine Vallières-Roland: Assurément. Nous sommes des gouvernements de proximité et c'est un avantage d'avoir des contacts aussi étroits et privilégiés avec les citoyens, je dirais pratiquement au quotidien. Alors, nous sommes le porte-voix en quelque sorte de nos citoyens et nous travaillons déjà en étroite collaboration avec le gouvernement du Québec en matière de culture, notamment à travers l'entente de développement culturel. Donc, nous sommes des partenaires dans la mise en œuvre de ces différentes mesures, certaines que j'ai énoncées tout à l'heure, mais il y a encore beaucoup de progrès à faire, justement dans le fait que les villes devront participer à l'énoncé et à la formulation des objectifs qui se font à d'autres niveaux. Je pense qu'il s'agirait d'une amélioration.

La ville de Barcelone et son engagement pour les droits culturels

Barcelone est une autre ville très riche sur le plan du patrimoine culturel, une ville artistique et créative⁹⁶. Depuis 2002, la Ville de Barcelone met les droits culturels des citoyens au cœur de ses politiques culturelles. En 2021, elle s'est dotée d'un plan d'action des droits culturels. Les paragraphes suivants mettent de l'avant les principaux objectifs et orientations de ce plan d'action, sa mise en œuvre ainsi que son incidence sur la promotion de la diversité culturelle et d'un accès équitable de tous à la vie culturelle de la ville de Barcelone, y compris des personnes migrantes.

Esteve Caramés Boada, depuis 2002 déjà, la Ville de Barcelone a une très longue expérience d'engagement pour les droits culturels. En 2021, la Ville a adopté un plan pionnier justement pour reconnaître et consolider les droits culturels à travers 100 actions spécifiques. Est-ce que vous pourriez nous en dire un peu plus ?

Esteve Caramés Boada: En effet, il existe un antécédent de l'année 2002: la Ville de Barcelone a approuvé une Charte de droits culturels⁹⁷, de droits et obligations culturels, donc on a introduit la notion des droits culturels dans nos politiques culturelles. C'est vrai qu'il y a une forte tradition dans l'innovation de politiques culturelles ici, à Barcelone. Nous nous sommes très fortement engagés dans le processus bien sûr de l'Agenda 21, mais aussi dans Culture 21 et dans l'Agenda 2030 dans son volet

96 Pour plus de détails, voir: « Tourist Guide Barcelona », en ligne: <https://www.barcelona-tourist-guide.com/fr/general/ville-barcelone.html>.

97 Voir: *Carta de derechos y compromisos culturales en la ciudad*, Ayuntamiento de Barcelona – Fundación Interarts, Barcelona 2002, en ligne: https://culturalrights.net/descargas/drets_culturals128.pdf.

culturel. Donc, il y a un fort engagement pour les politiques culturelles et pour les droits culturels à Barcelone. Cependant, les difficultés des dernières années, en particulier avec la pandémie, ont fait voir l'importance de revigorer et promouvoir nos politiques culturelles, et nous sommes arrivés à la conclusion que c'était le moment d'orienter toutes nos politiques culturelles sur l'axe des droits culturels. Plus précisément, mettre les droits culturels de nos citoyens au centre de nos politiques culturelles. En fait, on a engagé un processus de diagnostic, d'études, notamment on a fait une recherche qui nous a donné comme résultat que plus ou moins 60% de la population de Barcelone ne participe pas à la vie culturelle de la ville dans son sens large de participation culturelle, et qu'à peine 38% de la population a accès d'une manière régulière à la vie culturelle légitimée⁹⁸. Et surtout, cette enquête nous a montré qu'il existe une forte inégalité entre les groupes sociaux dans l'accès à la culture, donc pour nous c'était évident qu'on devait prioriser les droits culturels pour améliorer nos politiques culturelles. Dans quels objectifs, selon quelles idées, ces droits culturels ou ce plan devaient-ils s'élargir ? D'après nous, on devait accentuer la promotion de la diversité culturelle à Barcelone. Il y a eu un fort changement dans la démographie de Barcelone ces 10 dernières années. Aujourd'hui, de 25% à 30% de la population de la ville est non européenne; en 2000, cette proportion était d'à peine 3%. Donc, la promotion de la diversité culturelle, la promotion de la langue catalane, la promotion des droits culturels des minorités, des langues minorisées (comme le catalan), sont très importantes. Aussi, on a entendu qu'on devait élargir la perspective féministe dans nos politiques culturelles, pour rétablir l'équilibre, et promouvoir la perspective féministe sur nos politiques culturelles. De même, on devait élargir le lien entre culture et éducation, et surtout développer une culture de proximité. Créer un rattachement de nos politiques culturelles au quartier et à la proximité, donc faire si vous voulez une décentralisation de nos politiques culturelles. Ce sont les axes principaux qui constituent ce plan d'action des droits culturels qu'on a approuvé en 2021 à Barcelone⁹⁹.

Comment ce plan s'est-il incarné, comment s'est-il manifesté en actions très concrètes ? Par exemple, pour la culture de proximité, est-ce qu'on a créé de nouveaux lieux, est-ce qu'on a conçu des alliances avec des organismes culturels existants pour les amener à être plus représentatifs de cette nouvelle démographie à Barcelone ?

98 Voir: Barcelona Institute of Culture, Barcelona City Council, *Survey of Cultural Participation and Cultural Needs in Barcelona, Drafting Process and Analysis of Results*, Barcelona, February 2020, p. 34, en ligne: https://barcelonadadescultura.bcn.cat/wp-content/uploads/2020/04/CulturalSurvey2019_Report_EN.pdf.

99 Le Plan interculturel de Barcelone pour la période 2021-2030, adopté en 2021, présente une analyse actualisée du contexte de la ville et prend en compte les derniers développements dans le domaine des politiques interculturelles. Ce Plan est composé de 5 axes stratégiques fondés sur les principes de l'interculturalité, et il met de l'avant 26 objectifs et 106 mesures particulières au sein de ces axes. Pour plus de détails, voir: Conseil de l'Europe, *Cités interculturelles: exemples de bonnes pratiques, Barcelone met à jour son plan interculturel*, en ligne: <https://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/-/barcelona-updates-its-intercultural-plan>; *Barcelona Interculturality Plan 2021-2030*, Ajuntament de Barcelona, en ligne: https://ajuntament.barcelona.cat/bcnacciointercultural/sites/default/files/documentos/barcelona_interculturality_plan_2021-2030_0.pdf.

Esteve Caramés Boada: Ce plan d'action s'est développé dans neuf sous-mesures, donc dans neuf actions diverses qui ont misé sur le plan d'action. On a essayé de ne pas construire de nouveaux bâtiments, de ne pas inventer quelque chose de nouveau, mais de profiter des centres qui existent déjà à Barcelone. Il y a environ une quarantaine de centres culturels de quartier dans la ville. Par exemple, nous avons développé des programmes pour financer mieux ces centres culturels et leur donner une programmation culturelle stable et solide. Nous avons notamment lancé un nouveau programme de bourses à la création culturelle¹⁰⁰, donc des bourses pour des artistes, un million d'euros annuels qui sont alloués aux artistes pour la création artistique dans la ville de Barcelone. Mais nous avons aussi commencé à prendre des mesures pour promouvoir la culture dans la rue, donc tout ce qui est de l'ordre de l'expressivité, de la créativité dans la rue. Cette démarche s'avère assez difficile car dans une grande ville comme Barcelone, il y a beaucoup de licences, une densité dans les rues, il faut gérer ça. Donc, on a voulu promouvoir la culture dans la rue, et ce sont des exemples d'actions qui sont en train d'être menées.

Est-ce que vous êtes allés jusqu'à essayer de rendre le personnel des infrastructures municipales culturelles plus représentatif de cette nouvelle diversité? Est-ce que vous avez par exemple embauché davantage d'artistes ou de médiateurs culturels provenant de ces nouvelles communautés?

Esteve Caramés Boada: Nous sommes en train de le faire. La législation existante dans ce domaine en Espagne est assez complexe et difficile. Ce que nous avons fait, c'est plutôt de prioriser la connaissance des langues non européennes, donc la connaissance des langues asiatiques et africaines, comme un critère pour la sélection du personnel. Cela devrait engendrer une plus grande diversité dans le personnel d'accueil, le personnel de gestion ou encore le personnel financier dans nos bibliothèques ou nos centres culturels.

Les villes et la création des lieux de rencontre et de dialogue

Les villes et les pouvoirs locaux jouent un rôle de plus en plus déterminant dans la protection et la promotion de la diversité et des droits culturels de l'ensemble de leurs citoyens, y compris des personnes migrantes. C'est en créant des liens de proximité avec ses citoyens, en intégrant la culture et les droits culturels au cœur des politiques municipales et des projets d'urbanisation, d'aménagement du territoire ou encore d'éducation que la ville contribue à leur bien-être et qu'elle devient un lieu de rencontre, d'échange et de dialogue.

¹⁰⁰ Les bourses *Barcelona Crea* sont principalement destinées à soutenir les processus de préproduction qui accompagnent la création de propositions artistiques dont la conceptualisation, la gestation, la recherche, l'expérimentation, la documentation et la répétition. Voir: *Barcelona cultura, Becas Barcelona Crea 2023*, en ligne: <https://www.barcelona.cat/barcelonacultura/es/suportcultura/becas-barcelona-crea-2023>.

Michel Vallée, vous avez participé à la première journée d'étude en décembre 2019 portant sur la Convention de l'UNESCO de 2005, les politiques culturelles et l'intégration des personnes migrantes. Est-ce que vous constatez depuis une évolution, du moins quelques avancées dans les approches développées par les Villes, toujours en ce qui concerne le respect des droits culturels des personnes migrantes? Évidemment, la pandémie est passée par là et a ralenti toutes les actions politiques, mais quand même est-ce que vous constatez qu'on va dans le bon sens ?

Michel Vallée: La pandémie ralentit les actions, mais elle n'a pas ralenti la réflexion et elle n'a sûrement pas ralenti le besoin d'y réfléchir encore plus ardemment. Dans les municipalités, en ce moment, on sent cette mouvance-là, enfin, cette prise de conscience que l'intégration des personnes migrantes dans les communautés, en tant que concept, a ses failles. Personnellement, je me demande: intégrer qui à quoi ?

Oui, à un seul mode de vie? Comme disait un peu plus tôt Alexandra Xanthaki, à une seule culture, une seule façon de voir le monde ?

Michel Vallée: J'ai toujours été un défenseur de la rencontre au lieu de l'intégration. Et si on se rencontrait, et si on se donnait le temps de s'écouter mutuellement. Alexandra Xanthaki nous a dit tantôt qu'elle rêvait de voir beaucoup plus d'œuvres d'art public faites par des personnes migrantes, qu'elle adorait voir des œuvres d'art public faites par les gens de la place, mais qu'elle voulait aussi voir plus d'œuvres réalisées par des personnes migrantes. Pour arriver à ça, pour arriver à voir une acceptation, une appropriation de ces œuvres-là et de les admirer et d'en être fier, je pense qu'il faut passer par une étape de médiation. Et peut-être qu'avant d'arriver au souhait d'Alexandra Xanthaki, il faudra créer des liens entre les populations migrantes et non migrantes qui vont travailler ensemble pour créer des œuvres.

Il faut qu'on apprenne à se connaître. On ne peut pas respecter ce qu'on ne connaît pas. Et pour connaître, il faut rencontrer, aller à la rencontre de, c'est la seule solution. Parce qu'en rencontrant l'autre et ses différences, tout à coup, on découvre un monde qui s'ouvre à nous. Le mot préjugé signifie «juger avant de connaître», donc, si une activité culturelle de médiation, par exemple, fait en sorte qu'on entre dans une relation avec l'autre, on crée une rencontre improbable, ce qui va en ressortir est exceptionnel. Et, par la suite, la fierté qu'on aura des œuvres 100% faites par des personnes migrantes va être quintuplée de par la rencontre qu'on aura créée. Moi, je crois beaucoup à ces rencontres-là.

Tout cela suppose un changement de posture de la personne provenant de la communauté majoritaire. Comment on la définit cette posture-là, pour qu'elle soit vraiment une posture d'accueil et de respect ?

Catherine Vallières-Roland: Je pense que nous avons cette responsabilité et cette capacité comme élus de donner une impulsion favorable à cette collaboration et cette synergie. Je reprends nos outils tels que les concours, les appels à projets et autres. Les administrations fixent les orientations, les critères pour sélectionner ces projets et nous avons cette possibilité de demander à ce que les artistes travaillent ensemble, donc on peut favoriser cette collaboration, et c'est tout-à-fait notre intention à la Ville de Québec.

Michel Vallée: J'ai eu le privilège de vivre sur le terrain pendant plusieurs années avec des artistes qui sont devenus des agents de changement de leur collectivité, avec des élus qui y ont cru, et pour moi cet élément est primordial. Au-delà des politiques, il y a des élus. Dans le cas des grandes villes, c'est plus facile d'avoir une politique à long terme et de la faire perdurer. Dans des plus petites collectivités, on fait une politique, il y a une élection, de nouveaux élus entrent, et on raye la politique existante. Alors, il faut que le changement se fasse par les politiques, c'est essentiel, mais il faut qu'il se fasse aussi en parallèle, avec les humains. Il faut changer notre relation avec la diversité, avec la rencontre de différentes expériences. Il faut amener les gens à s'approprier la culture dans une nouvelle définition, il faut revoir notre définition de la culture.

Mais il y a ce problème crucial d'inégalités dans l'accès à la culture. 60% des gens à Barcelone n'ont pas un accès régulier à la culture, aux lieux culturels. Je pense que la situation à Québec est probablement comparable, non? Comment fait-on pour mobiliser justement cette partie de la population, la société civile, au-delà des artistes, au-delà des organismes culturels qui ont un intérêt évident à collaborer, à organiser ces rencontres-là?

Michel Vallée: Accepter que la municipalité soit proche, que le gouvernement de proximité ait un lien direct avec les citoyens au quotidien, il faut l'assumer, et c'est ce que la Ville de Québec fait, c'est ce que plusieurs villes à travers le monde font. Également, il faut maintenir cette proximité, il faut accepter d'investir dans des actions qui vont parfois avoir un effet sur 10, 12 ou 22 personnes.

Angela Melo (voir Chapitre le 3) parlait de la nécessité d'une approche multisectorielle, et Alexandra Xanthaki soulignait un problème avec la régénération des quartiers, la planification urbaine, et avec le fait que, souvent, de nouveaux projets déplaçaient d'autres populations. Est-ce que ce lien entre la planification urbaine, le développement culturel et le respect de la diversité culturelle est pris en compte par les Villes, ou est-ce que cela fait partie de deux secteurs complètement différents de l'administration publique qui ne se parlent pas?

Catherine Vallières-Roland: Le défi de toutes les administrations publiques est d'amener les différents services à collaborer et d'avoir une approche qui soit cohérente et transversale. Depuis notre arrivée, on a mis en place des comités réunissant plusieurs représentants des services et plusieurs élus dans un objectif de travailler et de collaborer.

Esteve Caramés Boada, est-ce qu'à Barcelone on a vu cette espèce de paradoxe où c'est parfois la Ville qui a dû intervenir pour que dans la planification et la réorganisation de la ville, on respecte des milieux et des quartiers ayant une grande portée culturelle?

Esteve Caramés Boada: Oui, en effet, cela s'est produit au moment où nous nous sommes engagés à mettre les droits culturels au centre de nos politiques culturelles. Nous pensons que la culture, le droit à la culture, est un droit fondamental qui doit être promu au même titre que l'accès aux ressources énergétiques. Donc, la culture est un pilier de toutes nos politiques urbaines. Par exemple, il y a cinq ans, on a approuvé un plan dont l'objectif est d'investir dans des quartiers plus défavorisés de la ville de Barcelone, souvent situés dans des zones périphériques. L'un des axes de ce plan de quartier est la transformation urbaine, on s'intéresse surtout aux micros-urbanismes, aux petites fractures qui se forment dans le quartier et comment aider au bien-être de la communauté. On a bien sûr investi dans la vie communautaire dans ces quartiers. Et aussi, on a défini la «culture-éducation» comme le troisième pilier de ce plan de quartier: donc, investir dans des projets qui misent sur les liens entre culture et éducation. On a commencé à faire des projets où la promotion de la vie communautaire, la transformation de micro-urbanismes et le lien entre culture et éducation allaient ensemble (par exemple, des projets concernant le réaménagement des écoles où on met en place des espaces pour faire des activités culturelles lorsque l'école est finie). Notre regard est plutôt dans cette action décentralisée au sein des quartiers où l'on croit pouvoir être plus efficaces.

Les villes en tant que porteuses de pratiques innovantes et inspirantes en matière de protection et de promotion de la diversité et des droits culturels

En tant qu'acteurs proches de leurs citoyens et de leurs réalités quotidiennes, les villes sont des porteurs de pratiques innovantes en matière de protection et de promotion de la diversité culturelle et des droits culturels des personnes migrantes. De cela témoigne de nombreux exemples d'initiatives et de pratiques mises en place par différentes villes, dont Québec, Barcelone et Lyon. Cependant, plusieurs panélistes ont souligné les multiples défis qui persistent, dont le manque de partage des bonnes pratiques mises en place par des villes et des autorités locales à l'échelle internationale. De même, un manque de collaboration intermunicipale dans le domaine du vivre-ensemble et de la diversité culturelle ou encore une faible représentativité des villes canadiennes dans les forums internationaux ou régionaux ont été soulevés.

Anouk Flamant, vous êtes universitaire, chercheuse, et vous vous intéressez depuis quelques années déjà aux politiques culturelles développées par les municipalités. Je sais qu'il y a certains termes qui vous dérangent et qu'on devrait redéfinir, dont intégration. Pourquoi le vocabulaire – la terminologie – devrait peut-être évoluer, à ce moment-ci?

Anouk Flamant: Le terme d'intégration renvoie souvent à l'idée que ce sont ceux qui arrivent dans une société, qui devraient adopter nos modes de vie. On constate une évolution par rapport à l'utilisation de ce terme, et les villes privilégient désormais l'utilisation des notions d'inclusion et d'interculturalité. La France est un pays très marqué par le terme d'intégration à cause d'une vision historique presque assimilationniste. Ce terme renvoie à des rapports de domination assez importants entre la société d'accueil et ceux qui sont accueillis, et non pas à cet esprit de rencontre et de dialogue comme le mentionnait Michel Vallée. Dans le cadre de mes travaux de recherche, je préfère utiliser le terme d'inclusion, qui est également employé par les villes françaises depuis quelques années.

À titre de chercheure, selon vous, pourquoi l'échelon de la ville semble-t-il particulièrement intéressant ?

Anouk Flamant: Pendant très longtemps, dans le domaine de la recherche, lorsqu'on s'intéressait aux questions migratoires on travaillait plutôt sur les politiques d'immigration étatiques, et puis, depuis une dizaine, quinzaine d'années, je fais partie d'un groupe de recherche¹⁰¹ qui s'est dit qu'il fallait aussi descendre à l'échelle des villes, car c'est là qu'il y a plusieurs choses qui se passent. Déjà, on arrive à comprendre, lorsqu'on travaille à l'échelle des villes, pourquoi une politique d'accueil ou de contrôle des populations ne se décline pas exactement pareil partout. Et puis, je crois aussi que l'intérêt de descendre à l'échelle des villes, c'est aussi un intérêt à saisir des pratiques innovantes, essayer de penser à des politiques d'immigration alternatives, sortir des politiques migratoires internationales de contrôle et de fermeture des frontières qui dominent très largement l'agenda européen, ainsi que contribuer à une autre pensée des politiques migratoires.

Donc, on comprend que les pratiques peuvent varier énormément d'une ville à l'autre. Vous avez certainement des exemples à nous donner de pratiques particulièrement innovantes de villes pionnières dans le domaine de la promotion et du respect des droits culturels des personnes migrantes ?

Anouk Flamant: Je crois que la ville de Barcelone est une des villes européennes qui nous vient tout de suite à l'esprit quand on parle des droits culturels. De même, Québec et Montréal sont souvent évoquées comme des villes très innovantes. Si on prend des villes peut-être de moindre taille que Barcelone, il y a des dispositifs originaux qui ont été mis en place; dans le cas français, je pense par exemple à la Biennale de la danse à Lyon, un événement ancien maintenant, mais qui avait comme objectif de réunir des habitants des quartiers de l'agglomération lyonnaise, en ciblant notamment les quartiers où les communautés étrangères sont les plus installées. L'objectif est de faire défiler toutes ces personnes autour d'une même pratique artistique, la danse, dans le centre-ville de l'agglomération. Donc, cela permet à la population qui ne fréquente pas toujours les lieux culturels classiques, ceux que

¹⁰¹ On se réfère ici au groupe de recherche LocalAcc de l'Institut Convergences Migration.

l'on peut qualifier de lieux d'élite je dirais, de venir dans le centre-ville, d'être entraînés pour défiler par des artistes de prestige, et donc de s'approprier cet espace de rencontre.

Sur des aspects plus linguistiques, il y a eu des initiatives intéressantes récemment, par exemple dans les villes de Nantes et de Strasbourg. Dans ces municipalités, des guides sur les services municipaux et préfectoraux, sur les associations de soutien ont été rédigés dans des langues étrangères. En France, les services municipaux sont historiquement très réticents aux services de traduction, mais il y a eu une vraie volonté de la part des élus et d'agents municipaux d'avoir des guides de la ville traduits dans trois ou quatre langues différentes, à savoir l'anglais, l'arabe ainsi que le russe. Une telle initiative permet d'offrir un meilleur accueil pour des personnes nouvellement arrivées, et de former les lieux d'accueil culturels et éducatifs aussi à accueillir cette diversité linguistique.

Esteve Caramés Boada, dans le plan de la Ville de Barcelone, vous avez parlé de la volonté de favoriser des initiatives semblables dans d'autres villes de la grande région de Barcelone, et même à l'échelle internationale. Alors, comment voyez-vous ce travail de mise en commun ou de partage de vos expériences ?

Esteve Caramés Boada: Pour nous, c'est fondamental de promouvoir cette action à l'international. D'ailleurs, en tant que Ville, nous avons préparé un projet depuis longtemps qui s'appelle *Cultura Viva*¹⁰², la culture vivante, qui est très rattaché à des initiatives similaires qui ont lieu notamment en Amérique latine et qui visent surtout à promouvoir la culture communautaire, la culture de proximité, les cultures populaires dans nos villes. Les projets de *Cultura Viva* et le plan de droits culturels qu'on a approuvé l'année dernière ont fait l'objet du congrès international *Culturopolis* qui s'est tenu du 15 au 19 novembre 2022 à Barcelone¹⁰³. *Culturopolis* a notamment constitué un espace d'échange scientifique sur des projets qui visent les droits culturels à l'échelon local, mais aussi l'échange de bonnes pratiques internationales dans le domaine des droits culturels. Cet événement s'est déroulé dans des maisons de culture, ouvertes récemment. Ces nouveaux espaces culturels souhaitent nourrir cette réflexion autour des droits culturels, mais également mettre de l'avant un programme politique partagé par des villes sur les droits culturels.

Catherine Vallières-Roland: Les villes portent souvent des actions innovantes, mais parfois elles sous-estiment leur influence, et c'est par le biais des forums, où il est possible d'échanger, où on communique la capacité des villes à exercer une réelle influence en matière de vivre-ensemble. J'aimerais revenir au système des Nations Unies, parce que dans mon ancienne vie professionnelle au

102 *Cultura Viva* est un programme d'appui aux pratiques et activités culturelles communautaires de valeur publique. Pour plus de détails, voir: *Cultura Viva*, en ligne: <https://www.barcelona.cat/culturaviva/es>.

103 *Culturopolis* - Journées internationales des Droits Culturels, co-organisées avec Culture Action Europe et soutenues par l'Organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) ont eu lieu les 16, 17, 18 et 19 novembre 2022 dans la ville de Barcelone. Cet événement international a permis de nourrir le débat et les réflexions sur les droits culturels. De même, l'un des principaux objectifs de *Culturopolis* est de faire avancer la reconnaissance des droits culturels, et de s'assurer qu'ils sont défendus et reconnus comme universels. Voir: *Culturopolis; International Days on Cultural Rights*, en ligne: <https://www.barcelona.cat/aqui-es-fa-cultura/en/culturopolis>.

sein de la délégation canadienne, je présentais le bilan du gouvernement du Québec en matière de droits de la personne aux Nations Unies en vertu de certaines conventions internationales. L'observation que je peux faire, c'est que l'on portait peu d'attention au bilan des villes et le système onusien ne le demandait pas non plus. Donc, bien entendu, les États et les gouvernements ont des obligations en vertu du droit international, mais les municipalités auraient beaucoup à apporter. Et donc, cela serait intéressant lorsque, par exemple, les rapporteurs spéciaux viennent, ou font des visites, que la voix des municipalités soit aussi rapportée auprès des Nations Unies.

Michel Vallée, vous avez travaillé pour un ensemble municipal à Vaudreuil-Dorion et maintenant vous travaillez à l'échelle de la province avec Culture pour tous. Ainsi, vous avez affaire à des interlocuteurs différents, à des intérêts et à des enjeux qui sont différents.

Michel Vallée: À mon avis, les enjeux sont les mêmes pour ces deux échelons, mais l'ampleur est différente. La problématique qu'on a actuellement, c'est que des rencontres telles que *Culturopolis* ayant lieu à Barcelone, où on se tourne vers l'international, s'organisent assez rarement. Il y a des événements organisés plutôt à l'interne au Québec ou au Canada. Il convient justement de mentionner la tenue du Sommet national sur les arts, la culture et le patrimoine¹⁰⁴ organisé par le gouvernement canadien et le ministre du Patrimoine canadien, Pablo Rodriguez. Pour la première fois, cet événement hybride a réuni des participants de toutes les provinces et de tous les territoires canadiens. Je veux souligner qu'il ne faut pas avoir peur de se tourner vers le monde, et nous n'avons pas ce réflexe-là dans les municipalités du Québec. Les petites ou moyennes municipalités du Québec ne se déplacent pas beaucoup à l'international, ne s'invitent pas à la discussion mondiale et ça change tout.

Ces villes sont représentées par des organisations provinciales, je pense à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)¹⁰⁵ qui regroupe les grandes villes de la province. Est-ce que la promotion et le respect de la diversité culturelle et des droits culturels des personnes migrantes font partie des priorités de l'UMQ?

104 Voir le site officiel du Sommet national sur la culture : l'avenir des arts, de la culture et du patrimoine au Canada qui a eu lieu les 2, 3 et 4 mai 2022, en ligne : <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/sommet-national-culture.html#a1>. Cet événement organisé par le gouvernement du Canada a permis de discuter et d'échanger autour des quatre thèmes suivants : la promotion de la compétitivité et la croissance à long terme; le retour des spectateurs et la conquête des nouveaux publics; le rôle des plateformes numériques dans les secteurs des arts, de la culture et du patrimoine; la contribution des secteurs culturels à la réconciliation, à la lutte contre les changements climatiques et à l'édification d'une société ouverte et plus inclusive. Environ 400 personnes ont été présentes en personne au CNA à Ottawa et plus de 1 000 personnes ont participé en ligne. Un rapport a été élaboré sur la base des travaux et des réflexions du Sommet. Pour plus de détails concernant le rapport, voir : *Sommet national sur la culture : l'avenir des arts, de la culture et du patrimoine*, 2, 3 et 4 mai 2022, Patrimoine Canada, Rapport final, en ligne : <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/sommet-national-culture/rapport-final.html>.

105 L'Union des municipalités du Québec (UMQ) représente les municipalités de toutes les tailles dans les régions du Québec et poursuit plusieurs orientations dans le cadre de sa planification stratégique, à savoir : assurer un leadership fort; valoriser l'expertise de l'équipe et des membres et contribuer au développement de leur plein potentiel; offrir un service aux membres à valeur ajoutée; promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et valoriser la démocratie municipale. Fondée en 1919, l'Union étudie et intervient notamment dans les secteurs de la culture et du patrimoine, des loisirs et des saines habitudes de vie, du vivre-ensemble et de la famille. Pour plus de détails concernant l'UMQ, voir : <https://umq.qc.ca/dossiers/culture-loisirs-et-communautaire/>.

Michel Vallée: Il y a beaucoup de choses sur la table en ce moment à l'UMQ. La promotion des droits culturels des personnes migrantes et le respect de la diversité culturelle représentent l'une des préoccupations au sein de cette organisation et les travaux sur ce point devraient s'intensifier avec le temps. En ce qui concerne les ressources budgétaires, faire une action culturelle qui aura une réelle incidence sur un territoire ne coûte pas toujours des milliers ou des dizaines de milliers de dollars. C'est surtout la volonté politique qui appelle à l'action. Il faut absolument comprendre que ce n'est pas parce qu'on est dans une petite municipalité qu'on n'a pas le pouvoir de faire et de changer les choses à un autre niveau, mais il faut travailler beaucoup plus en collaboration intermunicipale. Il faut aussi que les grandes municipalités acceptent de devenir en quelque sorte les parrains ou les collaborateurs de plus petites municipalités. Il faut que les petites municipalités acceptent de travailler aussi avec d'autres municipalités d'ailleurs.

Mais tous ces gens-là doivent d'abord être convaincus par d'autres, se convaincre eux-mêmes de la nécessité de respecter les droits culturels des individus, qu'ils soient «de souche», comme on dit au Québec, ou venus d'ailleurs. Est-ce qu'elle est là cette sensibilité?

Michel Vallée: C'est une opinion totalement personnelle, et de par mon expérience, on a peur des droits culturels de l'autre parce qu'on a peur que ces droits culturels viennent enfreindre les nôtres, viennent nous empêcher de vivre nos droits culturels. C'est de cette peur-là tantôt que j'osais lancer l'idée d'une médiation entre nos droits culturels à chacun. Une médiation pour éviter la confrontation, mais surtout pour apprendre à écouter, à se connaître et à comprendre que le droit culturel de l'autre ne vient pas mettre en danger le mien.

On a également peur de perdre notre identité. Regardez ce qui se passe avec la langue au Québec, ce qui se passe quant à la compréhension du comment devraient «s'intégrer» les communautés migrantes en arrivant ici au Québec. Pour moi, les bibliothèques représentent un lieu phare dans une communauté, notamment pour l'accueil de nouveaux arrivants. Cependant, lorsqu'on prévoit faire des cours en francisation, et en n'écoutant pas ce que les personnes migrantes ont à nous raconter, en n'écoutant pas leurs histoires, on fait une formidable erreur. On fait une erreur de ne pas intégrer leurs récits à notre récit. Pour moi, le moment le plus important, c'est le moment de la rencontre, de l'échange avec l'autre afin que son histoire fasse aussi partie de la mienne, et j'en suis fier de cela, car notre culture est en constante évolution.

La diversité linguistique et l'inclusion des personnes migrantes dans les sociétés d'accueil

La «diversité linguistique est un élément fondamental de la diversité culturelle»¹⁰⁶. La Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle de 2001 invite les États membres et autres acteurs à «encourager la diversité linguistique – dans le respect de la langue maternelle – à tous les niveaux de l'éducation, partout où c'est possible, et stimuler l'apprentissage du plurilinguisme dès le plus jeune âge»¹⁰⁷. S'inscrivant dans l'esprit de la Déclaration de l'UNESCO de 2001, les échanges qui suivent démontrent que la promotion de la diversité linguistique représente un outil fondamental pour faciliter l'inclusion des personnes migrantes dans les sociétés d'accueil, mais aussi pour permettre à la population majoritaire de mieux connaître la culture et l'identité culturelle des personnes migrantes.

Sur le sujet de la diversité linguistique, vous disiez, Esteve Caramés Boada, que vous offrez des cours de catalan aux personnes nouvellement arrivées, tandis qu'en France, les expériences dont vous parliez, Anouk Flamant, étaient plus dans le sens de produire des guides dans d'autres langues, en arabe par exemple, pour faciliter l'échange. Comment les langues font-elles partie de cette tentative de mieux respecter, de mieux accueillir les personnes migrantes ?

Esteve Caramés Boada: Pour nous, les langues sont un outil fondamental pour l'inclusion des personnes migrantes, donc apprendre le catalan à tout le monde, c'est aussi donner des outils pour l'inclusion dans la vie sociale à Barcelone et en Catalogne. Ici, à Barcelone, nous participons à la vie sociale dans les deux langues, le multilinguisme est à l'ordre du jour et nous n'avons pas peur de partager cette diversité linguistique. Il y a beaucoup de personnes migrantes en provenance de l'Amérique latine qui viennent à Barcelone, déjà il y a une facilité linguistique pour l'espagnol, mais le fait d'offrir à ces personnes la possibilité d'apprendre est une façon de leur dire aussi «vous participez à la communauté dans les mêmes termes que nous, et si vous parlez seulement l'espagnol vous n'aurez pas accès à toutes les occasions que vous pourriez avoir dans notre ville». Donc, s'adresser à une personne hispanophone de l'Amérique latine en catalan est une façon aussi de l'inclure dans la vie quotidienne de nos villes.

106 Voir le Préambule de la Convention de 2005.

107 Voir les *Lignes essentielles d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*, 2001, article 6.

Anouk Flamant, c'est une évidence pour vous le fait d'enseigner le français, cela se fait déjà par l'école laïque républicaine française, les enfants venant d'ailleurs apprennent le français. Et pour les adultes, est-ce qu'on a des initiatives pour les familiariser avec la langue ?

Anouk Flamant : La question linguistique en France relève plutôt du niveau étatique que municipal et elle a été pendant très longtemps le parent pauvre des politiques d'accueil des populations étrangères. Je crois que c'est important de parler le français pour ne pas que l'on s'adresse à vous comme à un étranger, pour trouver un emploi également, pour participer à des activités sportives, de loisirs, etc. Ceci étant, il est aussi important de reconnaître que la langue antérieure est une richesse, que le multilinguisme est une richesse. Et le fait d'éditer des guides dans d'autres langues démontre que la société d'accueil essaie d'aider et de faciliter l'accueil des nouveaux arrivants. Surtout que la première année d'installation des personnes migrantes dans la société d'accueil est très difficile, il faut comprendre de nouveaux codes culturels, effectuer des démarches administratives et la langue peut représenter aussi une manière de démontrer qu'on est accueillant. Le fait de traduire, c'est aussi de montrer qu'on est prêt à apprendre nous aussi de cette diversité, et de partager ensemble d'autres ressources.

Conclusion

Tout au long des échanges précédents, les panélistes ont souligné l'importance du rôle des villes et des pouvoirs locaux dans la protection et la promotion de la diversité culturelle et des droits culturels des personnes migrantes. Ces acteurs, très proches de leurs habitants, développent et mettent en place des projets et programmes culturels, novateurs et inspirants, visant surtout la création d'espaces d'échange, de dialogue et de rencontre culturels entre les personnes migrantes et la société d'accueil. De tels espaces favorisent le respect et la promotion des droits culturels des personnes migrantes, notamment leur droit de participer à la vie culturelle de la société d'accueil ainsi que de leur propre groupe ou communauté. À titre d'illustration, on peut mentionner l'adoption de la Stratégie de diversité, d'équité et d'inclusion par la Ville de Québec, ou encore le projet Cultura Viva mis en place par la Ville de Barcelone, souhaitant ainsi promouvoir la culture communautaire, la culture de proximité, de même que les cultures populaires de la ville.

Cependant, certains panélistes ont aussi évoqué les défis auxquels font actuellement face les villes, en particulier les petites et moyennes municipalités. Il s'agit notamment du peu de place qui est accordée aux municipalités dans l'élaboration et la formulation, à l'échelon national (provincial et fédérale pour le Canada), des politiques et mesures relatives à la protection et la promotion de la diversité culturelle et du vivre-ensemble. En outre, les villes sont généralement peu présentes dans les enceintes internationales qui œuvrent dans les domaines de la diversité culturelle et des droits culturels, y compris le système des Nations Unies des droits de la personne.

CHAPITRE 6

L'appui des villes à l'accès et à la valorisation des patrimoines culturels des personnes migrantes

Johanne Bouchard, spécialiste en droits humains au Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme¹⁰⁸

Sophie Giroux, cheffe de service de la médiation culturelle et éducative, Direction de la programmation, Musée de la civilisation

Alix Nadeau, bibliothécaire coordonnatrice des collections et du développement des publics pour les secteurs de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge et Saint-Sacrement à la Bibliothèque de Québec

Eugenia Reznik, artiste et doctorante en études et pratiques des arts à l'UQAM en co-tutelle avec l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne, membre étudiante du CELAT et du Réseau Hexagram de recherche création en art, culture et technologies

Modération: Françoise Guénette, journaliste et animatrice

Introduction

Dans de nombreux États, les institutions et organisations culturelles publiques ne répondent que partiellement, voire pas du tout, aux besoins des personnes migrantes. Un manque de compréhension des besoins culturels de ces personnes, des barrières linguistiques et culturelles, un manque de formation et de sensibilisation des acteurs et professionnels du secteur de la culture concernant les besoins des nouveaux arrivants ou encore la présence des obstacles juridiques et administratifs pour les personnes sans-papiers: ce ne sont là que quelques-uns des facteurs expliquant une telle situation¹⁰⁹.

Ainsi, il s'avère important que les institutions, les professionnels et les acteurs dans le domaine de la culture se demandent comment s'ouvrir davantage à l'art des personnes migrantes, comment devenir plus accessibles à ce groupe, et comment employer davantage ces personnes dans tous les secteurs et domaines de la culture. On doit offrir aux personnes migrantes la possibilité que leurs voix et leurs visions soient incluses dans le domaine des arts nationaux, au sein des institutions et des organismes culturels publics, et leur offrir les moyens nécessaires pour y arriver¹¹⁰. L'adoption de telles démarches de la part des acteurs culturels contribuera à la création de sociétés plus inclusives et respectueuses de la diversité.

¹⁰⁸ Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteure et ne reflètent pas nécessairement les vues des Nations Unies.

¹⁰⁹ Rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels, *Droits culturels et migration*, Conseil des droits de l'homme, supra note 61, p. 6 et 7, paragraphes 19, 20 et 21.

¹¹⁰ Idem, p. 7, paragraphe 22.

Ce chapitre a pour objectif principal de démontrer que plusieurs institutions publiques culturelles – en particulier les musées et les bibliothèques municipales – avec l'appui de certaines villes et pouvoirs locaux, ont adopté cette approche inclusive.

Le musée, un acteur social offrant un lieu d'échanges et de rencontres culturelles

Depuis les années 1960, la forme, le rôle ainsi que la mission des musées dans le monde ont considérablement évolué. Les musées ne représentent plus de simples lieux de conservation et d'exposition des objets et des œuvres d'art. Ils jouent désormais un rôle de premier plan dans la poursuite des objectifs de développement durable, en favorisant la cohésion sociale, l'inclusion dans la société, la diversité culturelle ainsi que le dialogue interculturel, notamment avec les communautés locales et les groupes défavorisés¹¹¹. Dans les paragraphes qui suivent, les panélistes discutent du rôle important joué par les musées pour promouvoir le respect des droits culturels des personnes migrantes dans les sociétés d'accueil. Avec l'appui des pouvoirs municipaux ou grâce à des partenariats conclus avec ceux-ci, les musées deviennent des plateformes de débats, d'échanges interculturels et de rencontres. En s'intéressant à divers enjeux de société, ils favorisent la participation de groupes vulnérables, y compris des personnes migrantes.

Le Musée de la civilisation a présenté plusieurs expositions ces dernières années sur les parcours uniques de personnes migrantes venues s'installer au Québec, à savoir « Itinérance », « Visiteurs », « Voisins, voisines d'ailleurs ». Pouvez-vous nous dire quelques mots sur ces projets, sur leur origine et leurs retombées ?

Sophie Giroux: Le Musée de la civilisation est un musée populaire, polyvalent et thématique. Ainsi, depuis son ouverture il y a plus de 30 ans, le Musée souhaite donner accès à la connaissance au plus grand nombre, tout en offrant un lieu d'échanges et de rencontres, ce qui en fait un musée acteur social. Ainsi, sa vision envers l'engagement pour un mieux-vivre ensemble teinte l'ensemble de ses actions. Dans cette mouvance, nous avons obtenu en 2019 une subvention de la part du ministère de la Culture et des Communications pour un projet intitulé « Sésame¹¹² ». En référence à la célèbre formule « Sésame, ouvre-toi » des contes des *Mille et Une Nuits*, qui permet d'ouvrir les portes closes ou de surmonter les difficultés, le projet se voulait avant tout un projet d'accessibilité et d'ouverture à la culture pour les personnes issues des communautés culturelles, des groupes marginalisés ou vivant avec un handicap.

111 Voir le site de l'UNESCO, « Musées », en ligne : <https://www.unesco.org/fr/museums?hub=365>; François Mairesse, *Étude sur l'opportunité, l'étendue, les raisons et la valeur ajoutée d'un instrument normatif sur la protection et la promotion des musées et des collections*, décembre 2012, 52 pages.

112 *Sésame, ouvre-toi* est un projet de recherche expérimentale qui permet non seulement de favoriser l'accès au Musée de la civilisation, mais aussi de faire participer et d'impliquer des personnes vivant des réalités particulières à la conception des expositions. Le Musée travaille de concert avec les personnes concernées et collabore avec des groupes communautaires, ce qui lui permet de documenter les aspects historiques de leur réalité et de développer ses collections pour en rendre compte, et il met en place des contextes de cocréation artistique. L'un des principaux objectifs de ce projet est de transformer notre regard sur le monde qui nous entoure. Pour plus de détails, voir Musée de la civilisation, « Un musée plus ouvert à tout le monde », en ligne : <https://www.mcq.org/fr/accessibilite/musee-plus-ouvert>.

Ce projet avait comme objectif de favoriser la prise de points de vue de différentes personnes afin de dresser un portrait juste et réaliste de la société québécoise dans le cadre de notre prochaine exposition permanente sur le Québec prévue en 2024.

Le projet Sésame comptait trois volets; le premier s'adressait à des groupes de jeunes en francisation avec qui nous avons fait du théâtre d'objets, afin de voir la relation qu'ils entretiennent avec les objets et la place qu'ils aimeraient occuper dans le Musée. Le deuxième projet s'appelait *Itinérance*¹¹³, et impliquait des personnes marginalisées, donc qui étaient issues de l'itinérance, et à partir de ce projet-là, nous avons créé un espace exploratoire au Musée intitulé *l'Espace rencontres*¹¹⁴. C'est également dans cet *Espace rencontres* que le troisième projet s'est tenu, soit l'exposition *Voisins, voisines d'ailleurs*¹¹⁵ en collaboration avec la coopérative Spira¹¹⁶. Ce projet nous a permis d'aller à la rencontre d'immigrants vivant à Québec depuis moins de 10 ans.

Vous aviez depuis plusieurs années une exposition majeure qui s'appelait *Le temps des Québécois*¹¹⁷. Est-ce cette exposition qu'on est en train de redéfinir?

Sophie Giroux: C'est cette exposition que nous sommes justement en train de redéfinir. Dans *Le temps des Québécois*, nous avons une approche muséologique, plutôt chronologique de l'histoire. Dans le cadre de notre nouvelle exposition permanente sur le Québec, nous souhaitons démontrer que le territoire québécois est le théâtre de rencontres déterminantes qui ont façonné les gens qui y habitent, dans leur manière d'être et de vivre ensemble, tout en mettant en évidence ce qui les relie au reste du monde. Dans cette future exposition permanente, le Québec sera donc mis en lumière à travers le prisme des rencontres, que celles-ci soient positives ou parfois plus difficiles.

113 *Itinérance* est la première communauté à s'exprimer dans *l'Espace Rencontres*. C'est par le biais d'un processus de consultation et de cocréation que des personnes ayant vécu en situation d'itinérance ont accepté de livrer librement des moments de leur vie. Leurs propos ont été concrétisés par des œuvres d'art empreintes d'émotions de l'artiste Josée Landry Sirois et des participants au projet. Également, à ces œuvres d'art s'ajoutent des objets en provenance de la Maison Lauberivière, un organisme communautaire et refuge phare de Québec depuis 1983. Pour plus de détails, voir Musée de la civilisation, «Espace rencontres: Itinérance», en ligne: <https://mcq.org/decouvrir/expositions/espace-rencontres-itinerance>.

114 Faisant partie du projet *Sésame, ouvre-toi*, *l'Espace rencontres* offre une occasion de connaître les différentes réalités (des personnes issues des groupes marginalisés, des personnes migrantes, etc.) souvent méconnues de la société québécoise. Dans cet espace, les visiteurs peuvent explorer des expositions temporaires réunissant des œuvres artistiques, de courts documentaires et des objets qui témoignent de vécus particuliers, dont l'exemple de l'exposition *Itinérance*. Des activités de rencontre sont aussi prévues afin de favoriser les échanges et l'écoute. Idem

115 Également faisant partie du projet plus vaste *Sésame, ouvre-toi* et de *l'Espace Rencontres*, le projet *Voisins, voisines d'ailleurs* se tourne sur la réalité des personnes migrantes vivant à Québec depuis moins de 10 ans. C'est une occasion pour ces personnes d'exprimer leur choix, les embûches et les défis rencontrés comme par exemple l'arrivée à l'aéroport, la paperasse administrative, les difficultés entourant les équivalences professionnelles ainsi que leur découverte de la société d'accueil. Pour plus de détails, voir: Musée de la civilisation, «Voisins, Voisines d'ailleurs», en ligne: <https://www.mcq.org/fr/exposition?id=880757>.

116 Spira est une coopérative dans le domaine du cinéma indépendant résultant de la fusion, en 2015, de Vidéos Femmes et Spirafilm. Elle a pour principal mandat de soutenir la production et la distribution de films de courts ou de longs métrages. Pour plus de détails, voir le site officiel de Spira, «À propos», en ligne: <https://www.spira.quebec/qui-sommes-nous/mission-historique.html>.

117 *Le temps des Québécois* est une exposition permanente du Musée de la civilisation qui plonge au cœur de l'histoire du Québec et de sa richesse culturelle. Pour plus de détails, voir: Musée de la civilisation, *Le temps des Québécois*, en ligne: <https://www.mcq.org/fr/exposition?id=26622>.

Comme le mentionnait Patrice Meyer-Bisch¹¹⁸, nous devons mettre en question le passé, le présent et le futur, et c'est justement l'approche que le Musée prend. Tout comme la société, le Musée est en constante évolution. Dans cette optique, le Musée se transforme, et ce musée en transformation vient bousculer sa posture et par le fait même celle du visiteur, du citoyen. De lieu de transmission de connaissance, le Musée devient maintenant un lieu de rencontre, une agora publique, un lieu où nous donnons la parole. En donnant la parole, nous changeons la perspective et nous engageons nos visiteurs dans un dialogue¹¹⁹. Le Musée devient en quelque sorte un haut-parleur. Cependant, comme institution, nous devons accompagner les visiteurs, les citoyens dans le développement de la pensée critique.

Selon ce que vous avez observé jusqu'à maintenant, quelles retombées les rencontres dans cet espace-là ont-elles eues? Quelles sont les réactions des uns et des autres?

Sophie Giroux: Je vous dirais qu'il y a des impacts sur trois plans. Nous avons senti l'impact sur l'équipe du Musée. Ainsi, les collègues ont transformé leur manière de faire et ont dû faire preuve de souplesse. Puis, en faisant du Musée un lieu sécuritaire, nous avons constaté au fil des rencontres la place prise par les experts du vécu, une place où le Musée devenait tout à coup un lieu convivial et accessible. Finalement, nous avons été surpris de constater la présence accrue des familles et des jeunes de 18 à 34 ans dans *l'Espace rencontres*.

Au Musée de la civilisation, nous mesurons, nous évaluons et nous sondons afin de nous assurer que l'humain demeure au cœur de nos actions. Ainsi, à la sortie de *l'Espace rencontres*, nous avons mis en place un dispositif de consultations qui permet aux visiteurs d'exprimer leurs impressions sur les contenus de l'exposition. En plus de nous permettre de recueillir des données essentielles dans le cadre du renouvellement de l'exposition permanente sur le Québec, ces consultations nous ont permis de constater l'intérêt des visiteurs pour des thématiques plus sociales et de voir l'impact de transformations qu'elles ont sur eux. En plus des projets d'expositions, des programmes d'activités de médiation ont également permis de donner la parole à nos experts de vécu. Par exemple, nous avons tenu une série intitulée Prendre le thé, qui proposait aux visiteurs de venir discuter avec des immigrants au cœur de l'exposition en sirotant un thé.

118 Voir la contribution de Patrice Meyer-Bisch, chapitre 4 du présent ouvrage: « Une cité est un patrimoine, une capitale et un capital culturels ».

119 Dans le cadre de la 26^e Conférence générale de l'ICOM qui s'est tenue à Prague le 24 août 2022, l'Assemblée générale extraordinaire de l'ICOM a adopté une nouvelle définition du musée qui correspond à certains des changements majeurs dans le rôle des musées, tout en reconnaissant l'importance de l'inclusivité, de la participation des communautés et de la durabilité. Ainsi, la nouvelle définition se lit comme suit: « Un musée est une institution permanente, à but non lucratif et au service de la société, qui se consacre à la recherche, la collecte, la conservation, l'interprétation et l'exposition du patrimoine matériel et immatériel. Ouvert au public, accessible et inclusif, il encourage la diversité et la durabilité. Les musées opèrent et communiquent de manière éthique et professionnelle, avec la participation de diverses communautés. Ils offrent à leurs publics des expériences variées d'éducation, de divertissement, de réflexion et de partage de connaissances. » Pour plus de détails, voir: ICOM, « L'ICOM approuve une nouvelle définition de musée », en ligne: <https://icom.museum/fr/news/licom-approuve-une-nouvelle-definition-de-musee/>.

La bibliothèque publique, un lieu d'accueil favorisant le dialogue et la diversité culturelle

La bibliothèque publique représente un lieu d'accueil, un lieu facilement accessible à tous. Souvent, ce sont les bibliothèques qui sont « la première porte d'entrée » pour les personnes migrantes et les nouveaux arrivants dans la société d'accueil. D'une part, ces institutions culturelles offrent des services s'adressant particulièrement aux personnes migrantes, dont les informations concernant les aspects administratifs généraux, un accès aux nouvelles technologies, mais aussi un accès à de nombreuses ressources culturelles et éducatives. D'autre part, un nombre important de bibliothèques diffuse des informations pertinentes concernant les cultures et les ressources culturelles des personnes migrantes, ce qui permet à la population locale de connaître davantage et de mieux comprendre certains aspects de leur vie. Enfin, la bibliothèque constitue un espace commun de dialogue et d'échange où les personnes migrantes peuvent interagir, dialoguer et échanger avec la population locale¹²⁰. Dans les prochains paragraphes, plusieurs projets et activités culturelles et éducatives mis en place par les Bibliothèques de Québec sont présentés. Leur impact sur une mise en œuvre effective des droits culturels des personnes migrantes est aussi discuté.

Alix Nadeau, vous avez conçu plusieurs projets qui visent particulièrement les enfants et les familles migrantes. Quelle est l'origine de ces projets ?

Alix Nadeau: Ils tirent leur origine, entre autres, d'une enquête qui avait été faite par la Ville de Québec auprès de nouveaux arrivants dans l'objectif de connaître leurs besoins. Les bibliothèques sont les portes d'entrée, plus précisément la bibliothèque publique en soi est un lieu d'accueil où tout le monde est le bienvenu, peu importe l'origine, la race, la religion, le sexe, l'âge. Les gens ont tendance à venir à la bibliothèque publique, notamment à cause des services qui y sont disponibles. Les personnes qui viennent sont par exemple celles qui n'ont pas encore d'ordinateurs à la maison et/ou Internet et qui veulent accéder à la culture, en consultant des livres, en visionnant des films, des jeux vidéo.

¹²⁰ Voir: Rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels, *Droits culturels et migration*, Conseil des droits de l'homme, supra note 61, p. 15 et 16, paragraphe 63.

Est-ce que c'est la Ville qui vous a demandé de développer des projets ou est-ce que c'est venu des bibliothèques elles-mêmes ?

Alix Nadeau: C'est arrivé un peu simultanément, dans le sens où si on se fie entre autres au *Manifeste des bibliothèques publiques IFLA/UNESCO*¹²¹, c'est le rôle de la bibliothèque de favoriser le dialogue interculturel et de mettre de l'avant la diversité culturelle. Donc c'est déjà dans notre ADN de faire des activités pour l'ensemble de la population mais aussi parfois pour des publics plus ciblés. Mais au-delà de ça, on voyait vraiment une vision de la ville de Québec pour l'inclusion, et pour favoriser le vivre ensemble.

Plus concrètement, quel genre de projets à l'intention des familles migrantes cela a-t-il donné ?

Alix Nadeau: Nous avons eu la chance de développer un projet qui s'appelle *Bibliothèque terre d'accueil*¹²², qui propose diverses activités s'adressant aux familles, à la petite enfance mais aussi au public de tous âges. Je pense entre autres à l'activité *Heure du conte bilingue*¹²³ où on fait des contes en français-espagnol, français-arabe ou encore français-portugais à la bibliothèque de Québec. Cette activité permet de mettre en valeur la culture d'origine des participants, mais aussi de faire de la francisation. Ce que je trouve fantastique dans cette initiative, c'est qu'il y a des parents québécois qui viennent avec leurs enfants à ces activités, qui se mettent à apprendre un petit peu de l'arabe ou un petit peu de l'espagnol. Donc, c'est là où on est vraiment dans une situation d'échange. De même, on a l'activité *Des racines et des mots*¹²⁴ destinée aux mères immigrantes et québécoises, qui bien souvent dans les premières années de vie de leur bébé, sont à la maison et vivent de l'isolement. Cette activité permet des discussions en toute convivialité entre mamans de différentes origines, notamment sur des pratiques parentales.

121 Depuis 1994, le Manifeste IFLA (Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques) /UNESCO des bibliothèques publiques constitue la pierre angulaire du plaidoyer des bibliothèques publiques. Après 25 ans, et à l'occasion du Congrès de l'IFLA à Dublin en juillet 2022, l'IFLA et l'UNESCO ont mis à jour ce Manifeste dans l'objectif d'adapter cet outil efficace de plaidoyer aux évolutions des sociétés de la connaissance. Selon la nouvelle version du Manifeste des bibliothèques publiques, le rôle des bibliothèques est de participer à la réalisation d'une société du savoir en aidant les communautés à accéder à l'information, et en assurant la création et le partage des connaissances d'une manière équitable et inclusive. Voir: "Manifeste des bibliothèques publiques IFLA/UNESCO 2022; Une mise à jour pour encore plus d'efficacité", septembre 2022, en ligne: <https://pro.bpi.fr/manifeste-bibliotheques-publiques-ifla-unesco-2022/>; Voir la nouvelle version du Manifeste des bibliothèques publiques IFLA/UNESCO, 18 juillet 2022, 4 pages, en ligne: <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf00000385149>.

122 Le projet *Bibliothèque, terre d'accueil* offre des services gratuits et adaptés aux nouveaux arrivants. Pour plus de détails, voir: *Bibliothèque, terre d'accueil*, en ligne: https://www.bibliothequedequebec.qc.ca/programmes/biblio_terre_accueil.aspx.

123 *Heure du conte bilingue* est une activité offerte par la Bibliothèque de Québec dans les deux langues (français/espagnol; français/arabe; français/portugal) et qui permet aux enfants de découvrir le monde des livres. Cette activité est d'une durée de 45 minutes et est destinée aux enfants de 3 à 5 ans accompagnés d'un adulte. Pour plus de détails, voir: Bibliothèque de Québec, *Heure du conte bilingue français/espagnol*, en ligne: <https://www.bibliothequedequebec.qc.ca/activites/145/heure-du-conte-bilingue-en-francais-espagnol>.

124 *Des racines et des mots* est une activité présentée dans le cadre du programme *Bibliothèque, Terre d'accueil*, composée de six ateliers qui offrent un moment d'échanges et d'écoute entre les mamans de différentes origines. Pour plus de détails, voir: Bibliothèque de Québec, *Des racines et des mots*, en ligne: <https://www.bibliothequedequebec.qc.ca/activites/171/des-racines-et-des-mots>.

Nous avons une autre activité destinée plus particulièrement aux parents allophones, dans l'objectif de les encourager à lire en français à leurs enfants. Il s'agit du projet *Lire ensemble*¹²⁵. Dans le cadre de ce projet, on travaille sur la littératie, sur la connaissance de la culture d'accueil, et donc sur la littérature québécoise pour les enfants, ce qui est souvent peu connu de la part des nouveaux arrivants. L'un des principaux objectifs de ce projet est de rassurer les parents non francophones, de les solidifier dans leurs compétences à lire à voix haute en français à leurs enfants. Souvent, les nouveaux arrivants s'auto-déprécient du point de vue de leur capacité à lire en français alors que, bien souvent, ils en sont capables.

Est-ce que vous aviez déjà les ressources, les lieux, les personnes formées pour réaliser tous ces projets? Ou cela vous a-t-il demandé au contraire des adaptations particulières?

Alix Nadeau: C'est sûr que cela a demandé des adaptations. La Ville de Québec a obtenu un financement de la part du ministère de la Culture et des Communications (MCC), du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Ainsi, on a eu la possibilité d'embaucher une personne à temps plein, une chargée de projet, qui s'occupait uniquement de ces projets. Du point de vue des ressources physiques, elles sont là, on a de magnifiques lieux répartis partout dans la ville de Québec. On a 26 bibliothèques, nous avons des ressources humaines, et justement notre chargée de projet a mis sur pied des formations destinées au personnel des bibliothèques, ce qui s'est traduit aussi en formation pour les animateurs et animatrices culturelles. Ces formations ont permis bien évidemment de favoriser l'échange interculturel, la communication interculturelle, de s'assurer que le personnel est en arrimage avec les valeurs d'inclusion et de respect des diversités de la Bibliothèque de Québec.

La plupart des projets ont commencé en 2016, et afin de pouvoir mesurer l'impact de ces derniers ainsi que le degré de satisfaction, d'appréciation et de compréhension des enjeux, plusieurs sondages ont été créés et sont envoyés aux participants après chaque activité. On obtient des commentaires extrêmement positifs, entre autres de la part des parents qui mettent de l'avant le fait que ces différents projets permettent surtout de briser l'isolement et de favoriser la socialisation.

Les partenariats entre artistes et villes pour favoriser le dialogue entre les personnes migrantes et la société d'accueil

Les partenariats entre artistes et villes peuvent donner lieu à des projets, à des démarches de recherche et de création visant à établir, à promouvoir ou encore à renforcer un dialogue et un échange culturel

¹²⁵ *Lire Ensemble* est un projet d'innovation sociale interculturel et intergénérationnel. Il favorise les pratiques de lecture, en français, d'albums pour la jeunesse auprès des familles immigrantes de Québec. Les formations et l'accompagnement aux institutions ou aux milieux communautaires qui souhaitent implanter des ateliers de promotion de la lecture et de la littérature de jeunesse auprès de leurs publics allophones sont offerts dans le cadre de ce projet. Pour plus de détails, voir *Lire Ensemble*, « À propos », en ligne : <https://lireensemble.org/a-propos/nos-missions>.

entre les personnes migrantes et la société d'accueil. Certains projets peuvent également porter sur les parcours migratoires, ou encore sur les objets culturels, le patrimoine culturel des personnes migrantes. C'est justement le cas avec le projet intitulé «Atlas de plantes déracinées», qui s'inscrit dans une démarche de recherche et de création, et qui porte sur le lien entre les plantes et les personnes migrantes.

Eugenia Reznik, votre pratique artistique et votre recherche doctorale portent sur les questions de migration, et un de vos projets s'appelle «Atlas de plantes déracinées». C'est très intrigant! Pouvez-vous nous expliquer ce projet?

Eugenia Reznik: Le projet intitulé «Atlas de plantes déracinées» s'inscrit dans une démarche de recherche et de création qui porte sur le lien entre les plantes et les personnes en migration. Je m'intéresse aux personnes déracinées, pas seulement aux personnes migrantes, dont je récolte les témoignages, quelle que soit la raison de leur déracinement. Certaines ont été contraintes à l'exil par des conditions de vie politiques ou économiques, d'autres ont fait le choix du départ, mais dans tous les cas, le déracinement est entendu comme une rupture avec un lieu physique. Ce projet est basé sur la récolte des témoignages des migrants, des immigrants, mais aussi des personnes qui ont dû quitter leur lieu d'origine sans quitter leur pays, comme une personne qui a vécu la disparition du village Saint-Jean-Vianney, qui a été déplacée avec sa famille ailleurs au Québec et dont le lieu de naissance n'existe plus sur la carte.

Ce travail a commencé par une rencontre avec une ortie. Je l'ai vue dans le jardin d'une personne que je questionnais sur les objets apportés en migration. On peut trouver partout une ortie, mais celle-là avait été transportée d'un pays vers un autre. Il ne s'agit pas d'une plante exotique, ni particulièrement jolie, et pourtant elle a bien voyagé dans une valise pour être plantée au milieu des fleurs du jardin. C'est cet exemple qui a déclenché ce questionnement: pourquoi les gens déplacent-ils des plantes, des plantes ordinaires? Quel est leur trajet, leur statut, leur rôle, leur place dans le nouveau lieu¹²⁶?

Eugenia Reznik, nous avons peur des plantes envahissantes qui ne sont pas adaptées à notre climat et qui vont gruger d'autres plantes. Je trouve donc qu'il y a une image métaphorique là-dedans, car on peut «craindre l'invasion des plantes en provenance d'ailleurs»?

Eugenia Reznik: Tout à fait, d'ailleurs d'autres artistes étudient le lien entre le langage qu'on utilise vis-à-vis des migrants, et vis-à-vis des plantes. Je peux citer le travail de l'artiste-botaniste Liliana Motta¹²⁷, une artiste d'origine argentine qui vit et travaille en France, sur ces enjeux liés au langage. Il

126 Pour des raisons éthiques, j'enregistre les témoignages uniquement sous forme sonore.

127 Pour consulter la biographie de l'artiste Liliana Motta, voir: <https://lilianamotta.fr/biographie/>.

faut savoir que le transport des plantes est possible. Cependant, il est réglementé, il faut remplir des formulaires et avoir une autorisation pour le déplacement des plantes entre pays. Ce n'est pas une procédure simple. Pour ma part, je récolte les témoignages, quelles que soient les plantes et les raisons pour lesquelles on les déplace, pour étudier à la fois la diversité des récits et surtout pour révéler les façons dont les plantes nous lient à nos lieux d'origine. Ces récits font partie intégrante des œuvres à travers lesquelles je tente d'exprimer ces questionnements.

On peut voir certaines de ces œuvres présentement au centre d'art L'Imagier, à Gatineau¹²⁸. Dans l'espace de la galerie, l'installation «La serre est dans le sac» comprend des dessins des plantes au sujet desquelles j'ai récolté des récits, dans des contenants qui sont mi-valises, mi-serres (figure 1). Le fond est une valise, mais le couvercle est transparent, comme dans une serre qui permet à la plante de germer. Sur la face visible du dessin, on voit une bouture, un morceau de racine ou une graine. C'est ainsi que les plantes sont le plus souvent déplacées. Au fond de la valise se trouve un dispositif lumineux qui éclaire le dessin de l'intérieur, permettant de révéler ce qui est au dos de la feuille – le dessin de la plante mère ou du lieu d'origine. À l'extérieur, dans le parc du centre d'art, plusieurs valises recyclées sont placées au sol (figure 2). Elles semblent vides. Mais elles ne le sont pas: elles sont remplies de terre, et des plantes apportées par le vent ou les oiseaux vont pousser dedans. On verra quelles plantes y apparaîtront. Chaque valise contient une petite étiquette, comme une étiquette de voyage, avec un code QR à partir duquel on peut accéder au récit sonore d'une plante déplacée.



Figure 1. Eugenia Reznik, *La serre est dans le sac*, installation lumineuse, valises transformées, Arduino, bandes LED, dessins, Centre d'art L'Imagier, Gatineau, 2022. *Crédit photo: Guy L'Heureux.*



Figure 2. Eugenia Reznik, *Atlas de plantes déracinées*, installation sonore *in situ*, parc du centre d'art L'Imagier, Gatineau, avril 2022.

¹²⁸ L'exposition «Détisser, dévoiler: paysages chiraux de l'exil» s'est tenue du 8 avril au 6 novembre 2022 au centre d'art L'Imagier à Gatineau, voir: <https://limagier.qc.ca/exposition-detisser-devoiler-paysages-chiraux-de-lexil/>.

Quelle que soit la forme visuelle que ce travail prend, l'essentiel se trouve dans les récits, que j'enregistre partout où je voyage et qui s'enracinent dans de nouveaux lieux, dans de nouvelles valises, avec des plantes locales. Il s'agit d'une œuvre évolutive, car je continue à récolter des histoires des personnes qui ont déplacé des plantes, ou qui n'ont pas pu les déplacer.

Quelle collaboration avez-vous avec une ville comme Gatineau? Vous avez exposé dans d'autres villes également, quel appui y avez-vous reçu?

Eugenia Reznik : Pour parler d'une telle collaboration, je souhaiterais vous présenter un projet nommé «Écouter le champ des racines», qui s'est déroulé en 2016 à Longueuil¹²⁹, puis à Laval en 2022¹³⁰. À Longueuil, quelques dizaines de sacs d'agriculture urbaine en géotextile étaient installés dans le parc du centre culturel Jacques Ferron (figures 3 à 5). Autour d'eux: des bornes sonores et des bancs colorés. Le projet consistait à cultiver dans ces sacs une plante qui me tient très à cœur, puisque je suis Ukrainienne, et qui nous tient tous très à cœur: la pomme de terre. Quand on s'asseyait sur les parties colorées des bancs, on pouvait entendre les récits sonores de différentes personnes rencontrées dans le parc et à qui je posais la question suivante: «Que sont pour vous les racines d'une personne?»



Figure 3. Eugenia Reznik, *Écouter le champ des racines*, installation sonore *in situ*, parc Isidore Hurteau, Longueuil, mai - octobre 2016.



Figure 4. Eugenia Reznik, *Écouter le champ des racines*, installation sonore *in situ*, parc Isidore Hurteau, Longueuil, mai - octobre 2016.



Figure 5. Eugenia Reznik, *Écouter le champ des racines*, installation sonore *in situ*, parc Isidore Hurteau, Longueuil. Activité de récolte des pommes de terre, septembre 2016.

129 On peut consulter la documentation du projet «Écouter le champ des racines» sur le site: <https://www.eugeniareznik.com/ecouter-le-champ-des-racines>.

130 L'œuvre «Écouter le champ des racines» a été réactualisée à l'occasion de la Triennale Banlieue! Interrègnes, à la Maison des arts de Laval, du 31 juillet au 31 octobre 2022, sous le commissariat de Marie Perrault, voir: <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Calendrier/triennale-banlieue-2022.aspx>.

Ce projet collaboratif et participatif a été réalisé grâce au partenariat avec la Ville de Longueuil, mais aussi grâce à l'appui des différents citoyens. Tout à l'heure, Sophie Giroux parlait d'échange et de dialogue. C'est exactement ce qui s'est passé. Il y a eu un tissage de récits pluriels de personnes venant d'ailleurs, des personnes qui habitaient à Longueuil depuis toujours ou qui y avaient emménagé depuis plus ou moins longtemps, des personnes qui se sentaient déracinées ou bien enracinées. C'est ce tissage de récits qui a permis de créer un échange, un dialogue. De plus, plusieurs actions ont été menées au cours de l'exposition: la plantation des pommes de terre, la récolte des récits, mais aussi la récolte des racines, la récolte des pommes de terre. Elles ont été organisées par la Ville de Longueuil, et ont permis non seulement l'échange entre l'artiste et les participants, mais aussi l'échange entre les participants eux-mêmes. Ce projet est le résultat d'une collaboration directe avec la Ville de Longueuil dans le cadre d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications. Ce partenariat était absolument extraordinaire et l'équipe de la Ville a répondu à toutes mes demandes, en s'assurant de me fournir le nécessaire. Ainsi, j'ai demandé: «Est-ce qu'on peut avoir éventuellement de la terre?» et on m'a répondu: «Oui, pas de problème, on va vous donner de la terre». J'ai demandé: «Est-ce qu'on peut avoir les différentes variétés de pommes de terre?» et on m'a répondu: «Oui, pas de problème. On va vous trouver les différentes variétés de pommes de terre». J'ai demandé: «Est-ce qu'on peut avoir éventuellement de l'arrosage?» et on m'a répondu: «Oui, pas de problème, on va s'occuper de l'arrosage».

Cette œuvre a été réactualisée à la Maison des arts de Laval en 2022, à l'occasion de la *Triennale Banlieue! Interrègnes*, avec des citoyens lavallois, et d'actions semblables qui se sont déroulées pendant la durée de l'exposition. Elle s'ancre dans une communauté, dans un lieu, se fait pour et avec les citoyens, par conséquent l'appui des municipalités est essentiel.

Sophie Giroux, vous avez parlé tout à l'heure des projets précis du Musée de la civilisation. Est-ce que des stratégies sont en développement pour continuer d'aller dans le sens de l'innovation en muséologie, de façon à respecter encore mieux ou faire la promotion encore plus largement des droits culturels de tous les citoyens, y compris des personnes migrantes?

Sophie Giroux: Actuellement, nous travaillons à la création d'un *Espace communautés* qui doit ouvrir en septembre 2023. Ce concept inédit provient de la volonté institutionnelle de donner davantage la parole aux communautés, et ce, sur des enjeux de société. Cet espace forum se veut un tiers lieu, à la disposition des citoyens et citoyennes, afin de porter un regard lucide sur nos enjeux contemporains. Nous souhaitons que chaque visiteur puisse développer son esprit critique, logique et créatif.

Est-ce que cette discussion, cet échange peuvent porter sur des sujets aussi controversés que la décolonisation des musées ou l'appropriation culturelle?

Sophie Giroux: Nous tentons de ne pas dénaturer la mission du musée et de poser des actions directement reliées à sa vision. À titre d'exemple, nous pourrions mettre en place une résidence citoyenne en lien avec l'exposition portant sur René Lévesque. Ce projet citoyen porterait autour du concept de la démocratie et résulterait de la création d'une œuvre collective sur cette thématique. Par le biais des résidences de citoyens, nous souhaitons favoriser la « mixité » en proposant la création de communautés d'action (gens issus de divers horizons) autour de sujets d'actualité.

La plupart des musées de société comme le vôtre sont en train d'évoluer et de se transformer dans ce sens-là: est-ce que vous êtes d'accord avec cette observation?

Sophie Giroux: Oui, tout à fait! En ce sens, la Société des musées du Québec (SMQ) tenait en octobre 2021 son congrès annuel sur le thème « Le musée en transformation¹³¹ ». Nous voyons qu'il y a une transformation du rôle du musée, qui n'est plus un porte-parole, mais qui devient plutôt un haut-parleur. Une telle approche muséale change la posture du musée, bouleverse le travail des équipes des musées, par exemple le travail du personnel d'accueil, le rôle du guide animateur et du chargé de projet éducatif. De plus, la nouvelle définition de musée adoptée par l'ICOM en août 2022 témoigne parfaitement de cette transformation. Comme institution muséale dans la ville, nous travaillons également en collaboration avec le Musée national des beaux-arts du Québec¹³², avec le soutien du Secrétariat à la Capitale-Nationale¹³³. Nous menons actuellement un projet d'incubateur muséal afin de réaliser des projets conjoints bien ancrés dans la ville.

Est-ce que, légalement, les bibliothèques publiques sur le territoire de Québec ont un mandat d'aller vers une approche et un dialogue interculturels, ainsi qu'un rôle dans l'accueil des personnes migrantes? Est-ce qu'il s'agit d'un mandat venu du ministère de la Culture et des Communications, par exemple? Ou bien cela va de soi pour vous?

Alix Nadeau: Pour tout le monde qui travaille dans les bibliothèques, cela va de soi, c'est clair, net et précis que ça fait partie de notre mandat. La Ville comprend notre mandat et nous encourage dans cette direction.

131 Voir: Congrès 2021, Colloque « Musées en transformation » organisé par la Société des musées du Québec, 13-15 octobre 2021, Laval, compte rendu, en ligne: https://www.smq.qc.ca/content/download/43563/510893/version/1/file/CompteRendu_Colloque2021.pdf.

132 Voir: Musée national des beaux-arts du Québec, en ligne: <https://www.mnbaq.org/>.

133 Voir: Secrétariat à la Capitale-Nationale, en ligne: <http://www.scn.gouv.qc.ca/>.

On a évoqué des partenariats entre musées et Villes, Villes et bibliothèques, Villes et artistes. Ainsi, je reviens à vous, Eugenia Reznik, qu'est-ce qu'il faut pour que ce type de partenariat fonctionne? J'imagine que d'autres artistes ont approché d'autres Villes que Longueuil ou Gatineau et n'ont pas eu forcément une oreille aussi attentive. Quelles conditions faut-il créer de part et d'autre pour que ça fonctionne bien, ces partenariats?

Eugenia Reznik: Je pense que ce type de partenariat peut bien fonctionner quand il s'agit de créer des œuvres dans l'espace public. L'espace public est un endroit idéal à explorer comme lieu d'expression des récits multiples. Et c'est un lieu d'échange et de dialogue parfait. Alors, dans ces partenariats artistes-villes, quand il s'agit de travailler dans l'espace public, il est important d'avoir un troisième acteur qui mettra en lien les villes et les artistes. Il s'agit généralement d'institutions qui peuvent être variées. Par exemple, cela peut être un conseil des arts, à l'instar du Conseil des arts de Longueuil ou de Montréal, un centre culturel, ou encore une bibliothèque... Ils peuvent prendre en charge les appels à participation du public, mettre à disposition des lieux de rencontre, organiser des activités de médiation. Ce n'est pas évident pour les artistes de trouver de bons répondants, au sein de la Ville, à qui proposer de travailler dans un espace public. Or, il faut des autorisations, il faut la mise en place de certaines structures pour pouvoir intervenir dans l'espace public, et donc ce troisième partenaire joue un rôle très important.

La ville entant qu'acteur du droit international des droits de l'homme

Nous l'avons mentionné un peu plus tôt, les Villes et les pouvoirs locaux deviennent de plus en plus des acteurs du droit international des droits de la personne, notamment en participant à la protection, la promotion et la mise en œuvre effective des droits culturels de leurs habitants. Par l'adoption de diverses mesures et politiques culturelles, du déploiement de nombreux projets et activités culturels, les villes participent et contribuent indéniablement à la création de sociétés inclusives et respectueuses des droits culturels et des identités culturelles de l'ensemble de leurs habitants, peu importe leur statut. La présente partie met de l'avant des initiatives des villes de Genève et de Rome visant à mieux protéger et promouvoir le patrimoine culturel et les droits culturels de chacun.

Johanne Bouchard, vous êtes au courant des initiatives prises assez récemment par plusieurs Villes pour justement mieux protéger le patrimoine. Je pense ici à la Déclaration de Genève, la Charte de Rome. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ces grands instruments ?

Johanne Bouchard: Je trouve que la Déclaration de Genève¹³⁴ et la Charte de Rome¹³⁵ représentent des exemples vraiment concrets de la manière dont les Villes ont pris au sérieux leur rôle en tant qu'acteurs du droit international des droits de l'homme, et plus précisément des droits culturels de leurs habitants. Considérant leur proximité avec les habitants et les territoires, les Villes et gouvernements locaux ont une légitimité pour contribuer à mettre en œuvre à l'échelon local les obligations internationales que leur pays a contractées; ils ont la capacité de le faire et la responsabilité particulière de le faire. Pour ces acteurs, le patrimoine, ce n'est pas uniquement des biens ou des choses, mais ce sont vraiment, comme Patrice Meyer-Bisch l'a bien exprimé, des ressources qui leur permettent de développer leur identité, de prendre part à la vie culturelle et de réaliser d'autres droits humains, et de contribuer à la cohésion sociale, à la paix et au développement durable.

La Déclaration de Genève est née en 2018 à l'initiative du maire de la ville de Genève qui rentrait d'un séjour en Turquie où il avait constaté la destruction intentionnelle, systématique, du centre historique de la ville de Diyarbakir, qui est en quelque sorte la capitale du Kurdistan turque. Donc, on a une destruction physique des lieux, des monuments, mais aussi une destruction des gens parce qu'il y avait des attaques envers les personnes, des déplacements forcés, un éparpillement de la population qui habitait là et qui animait cet espace-là comme leur espace de vie. Le maire voulait à la fois dénoncer cette situation, créer une logique de solidarité pour empêcher que ces dynamiques se répètent et attirer l'attention sur l'importance et la légitimité des Villes et gouvernements locaux pour construire, préserver et développer la paix. La Ville de Genève a approché le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, avec l'idée d'inscrire cette initiative liée au patrimoine dans une dynamique de

134 La Déclaration de Genève « Droits humains et patrimoines culturels: L'engagement des villes solidaires » a été adoptée et signée le 26 mars 2018 par le Maire de Genève, Rémy Pagani, accompagné de représentantes et représentants de villes solidaires et de Maires directement touchés par des destructions de leur patrimoine culturel, qui s'engagent à réaffirmer l'importance du patrimoine culturel pour les droits humains. Cet instrument déclaratoire met de l'avant plusieurs engagements à l'égard des villes, à savoir: « Développer et maintenir des villes et territoires qui mettent les personnes et leurs droits au centre de leurs politiques »; « Prévenir les destructions en tant que violations des droits humains »; « Encourager la création de communautés patrimoniales ouvertes et dynamiques »; « Assurer l'exercice de la démocratie locale avec la participation de toutes et tous »; « Œuvrer pour une meilleure reconnaissance de la valeur des patrimoines »; « Réhabiliter les patrimoines et encourager la créativité »; « Mettre en œuvre des politiques ambitieuses » et « Développer une culture d'échanges et de solidarités patrimoniale entre les villes »; Voir: Ville de Genève, « Déclaration de Genève », 26 août 2021, en ligne: <https://www.geneve.ch/document/declaration-geneve-droits-humains-patrimoines-culturels-engagement-villes-solidaires>. Voir aussi: Déclaration de Genève Droits humains et patrimoines culturels: l'engagement des villes solidaires, Ville de Genève, 2018, en ligne: www.geneve.ch/fr/document/declaration-geneve-droits-humains-patrimoines-culturels-engagement-villes-solidaires.

135 La Commission culture de Cité et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et la Municipalité de Rome ont travaillé de concert à l'élaboration de la Charte de Rome 2020 *Le droit à participer pleinement et librement à la vie culturelle est vital pour nos villes et nos communautés*. Cette Charte est une contribution à la conversation mondiale sur la culture et le développement. Également, elle est le résultat d'un large processus de consultation impliquant entre autres l'organisation de plusieurs rencontres d'experts et séminaires virtuels avec des villes, réseaux et organisations entre avril et octobre 2020. Elle a été soumise à l'adoption du Conseil Mondial de CGLU le 13 novembre 2020. Voir le texte de la Charte de Rome, en ligne: https://agenda21culture.net/sites/default/files/2020_rc_fra_0.pdf.

droits humains, de droits culturels plus pérennes, en s'appuyant sur les travaux de la rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels. L'idée derrière cette démarche est de permettre aux personnes d'utiliser, d'échanger, de transmettre, de créer de manière dynamique des ressources patrimoniales porteuses de sens, d'identité, et de valeurs. La Déclaration de Genève comporte huit engagements et reconnaît aux habitants leur droit d'accéder, de participer, et de contribuer à la vie culturelle et au développement du patrimoine de la ville.

La Charte de Rome va dans le même sens et affirme le droit de chacun de participer pleinement et librement à la vie culturelle comme étant l'essence de ce que fait la ville. La ville, c'est cet échange, la ville, c'est cette rencontre, la ville, c'est cette interaction qui existe entre toutes les personnes habitant une ville, et non pas seulement entre les citoyens. Les visiteurs, les touristes font partie de tout ce qui enrichit l'échange. La Charte de Rome met en avant cinq capacités culturelles¹³⁶ qui sont des domaines d'action: 1) découvrir le patrimoine, le sien et celui des autres, 2) créer des expressions, 3) partager les ressources culturelles et la créativité dans la ville, 4) jouir des ressources et des espaces qui sont à la disposition de chacun comme autant de sources d'inspiration et d'éducation, et 5) protéger les ressources communes à la ville. Donc cinq actions, cinq capacités à mettre en avant, que la ville se donne comme un mantra pour avancer la réalisation des droits culturels des personnes.

Donc, nous avons ces deux initiatives assez récentes, Genève et Rome. Est-ce qu'on a vu déjà des résultats sur la mobilisation? A-t-on observé des retombées sur les acteurs locaux, par exemple sur les lieux de rencontre déjà organisés?

Johanne Bouchard: Oui, sûrement, ces deux initiatives permettent de poser un cadre où la ville s'inscrit dans quelque chose de plus continu et soutenu qu'une action ponctuelle. Dans les deux cas, je vois plusieurs éléments positifs, ou conditions de succès, qui peuvent favoriser l'inclusion en pleine dignité des personnes migrantes, qui sont au cœur de nos discussions ces jours-ci. Le premier élément, c'est justement d'affirmer que la ville est actrice, qu'elle peut prendre ses responsabilités envers les droits humains, développer des politiques culturelles et mettre les gens en capacité. Elle prend sérieusement cette responsabilité de dire «je veux le faire et je m'outille pour le faire en établissant un cadre, en énonçant des principes éthiques clairs qui me permettent d'agir et de continuer mon action».

136 Les capacités culturelles mises en place par la Charte de Rome 2020 sont les suivantes: «Découvrir - Découvrir ses racines culturelles, afin que chacun et chacune puisse reconnaître son patrimoine, son identité et sa place dans la ville, et comprendre le contexte culturel des autres; Jouir - Jouir des ressources et des espaces culturels de la ville, de manière à ce que toutes et tous puissent s'en inspirer, s'éduquer et se renouveler; Créer - Créer des expressions culturelles, afin que chacun et chacune puisse faire partie de la vie de la ville et l'enrichir; Partager - Partager les cultures et la créativité, de manière à ce que chacun et chacune puisse participer à la vie sociale et démocratique, approfondie par l'échange; Protéger - Protéger les ressources culturelles communes de la ville, afin que toutes et tous puissent en bénéficier, aujourd'hui et dans les années à venir.»

La deuxième condition est d'ancrer ce cadre dans les droits de l'homme. Pourquoi est-ce important de faire référence aux droits humains fondamentaux? Parce que cela rappelle que chaque personne compte: on sort de «qui est citoyen?» et de «quel est le statut légal?», pour considérer «qui sont les habitants, qui sont les gens d'ici?». Les droits humains sont les droits de tout le monde et de chacun, ce n'est pas une question de statut. Si on peut en limiter éventuellement l'exercice, on ne peut pas limiter le droit en tant que tel.

La troisième condition, c'est la question des droits culturels, qui est au centre de ces deux initiatives, d'une part en raison des références aux travaux de la rapporteuse spéciale, dans le cadre de la Déclaration de Genève, et de ceux de la CGLU¹³⁷, qui place depuis 2014 les droits culturels au centre de son action. Chacun d'entre nous traverse un processus similaire sur le plan de la construction identitaire. Notre culture, notre identité culturelle, c'est une construction, une mosaïque; c'est à la fois ce qu'on m'a transmis, mais c'est aussi ce qui m'a inspiré, c'est ce que j'ai appris, c'est ce que je suis allée chercher. C'est cette mosaïque-là qui fait que Johanne aujourd'hui, ce n'est pas sa sœur ni son voisin, même si nous avons bien des ressources culturelles en commun. En se remettant dans cette idée de droits culturels, on se remet à égalité avec toutes les personnes. Les personnes migrantes sont dans le même processus. En se rappelant cette égalité de processus humain qu'on partage tous, on est plus favorable à l'écoute, plus favorable à la rencontre mutuelle, puisqu'on reconnaît ce qui nous relie: il y a cette langue-là, ou cette ressource, ou ce livre qui éventuellement peut nous permettre de faire des liens. Les droits culturels permettent aussi de travailler de façon plus exigeante: comment allons-nous non seulement accéder, non seulement participer, mais réellement contribuer à la vie culturelle, partager cette vie? Qu'est-ce que cela veut dire, qu'est-ce que cela implique? Au-delà de l'accès, comment puis-je arriver jusqu'à la participation, la contribution à la vie culturelle? C'est aussi ce cadre de droits culturels qui nous permet d'avoir une meilleure inclusion des potentiels de chacune et chacun, et de vraiment nous inscrire dans une dynamique démocratique.

Puis la quatrième condition, c'est la mise en place d'un cadre de rencontre et de collaboration horizontal entre les Villes. C'est un cadre où les Villes – les décideurs, les gens qui se retrouvent dans les institutions publiques – ont un espace de rencontre pour apprendre les unes des autres, pour partager des expériences, des difficultés, et les défis qui viennent avec le fait d'animer une ville avec toute sa diversité. C'est un espace de discussion entre les villes, avec des rencontres programmées de manière plus ou moins régulière pour permettre cet échange.

137 Voir la contribution de Jordi Pascual, chapitre 2 du présent ouvrage: «L'évolution de l'engagement et du rôle des villes dans la protection de la diversité et des droits culturels».

Conclusion

Tout au long de ce chapitre, les panélistes ont mis de l'avant l'importance du rôle des institutions culturelles et éducatives, tels que les musées et les bibliothèques, dans les processus d'inclusion des personnes migrantes au sein de la société d'accueil. Ces acteurs culturels, qui peuvent bénéficier d'un appui de la part de la ville et des pouvoirs locaux, créent pour les personnes migrantes des conditions favorables à l'exercice de leurs droits culturels, notamment en leur permettant d'accéder aux services culturels et à la vie culturelle de la société d'accueil.

Cependant, il est aussi fondamentale que la société d'accueil se familiarise avec la culture et les besoins culturels des personnes migrantes. Il doit y avoir une meilleure représentation de la culture et des expressions culturelles et artistiques des personnes migrantes dans la vie de tous les jours, dans les institutions culturelles, dans les espaces publics des sociétés. Une telle démarche permettra aux personnes migrantes et nouvellement arrivantes de développer un réel sentiment d'appartenance et de contribution aux sociétés au sein desquelles elles vivent. La création d'espaces de rencontre, de dialogue et d'échange culturels encourage et renforce ce lien de confiance, de respect et de réciprocité entre les personnes migrantes et la société d'accueil.

CHAPITRE 7

L'engagement des villes pour la protection des artistes réfugiés et l'impact sur le rayonnement des expressions culturelles de tous les habitants, notamment des personnes migrantes

Philippe Ollé-Laprune, représentant du Réseau international des villes refuges ICORN en Amérique Latine et coordinateur des projets culturels à l'Université de Mexico – UAM Cuajimalpa

Marthe Coulibaly, coordinatrice nationale de la Coalition ivoirienne des défenseurs des droits humains, Abidjan

Félix Villeneuve, président du comité de défense des écrivains persécutés, Centre québécois du PEN-International

Laurence Cuny, membre de la banque d'experts de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles, doctorante et auxiliaire de recherche à la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles

Sarah Wasserstrom, chargée de la programmation et de l'action culturelle au Centre culturel de rencontre, Château de Goutelas, France

Modération: Françoise Guénette, journaliste et animatrice

Introduction

Les villes ont eu un rôle pionnier dans la protection des artistes qui ont dû quitter leur pays en raison de menaces sur leur intégrité physique qui étaient liées aux expressions artistiques qu'ils avaient produites. Des réseaux de villes se sont constitués et continuent de se développer pour proposer un refuge temporaire à ces artistes et leur permettre de continuer leur pratique. Ce chapitre explore plusieurs des aspects de la protection temporaire des artistes en danger qui s'exerce au nom de la diversité culturelle et de la contribution des expressions artistiques au respect des droits humains. Il s'interroge notamment sur la manière dont l'accueil d'artistes étrangers participe à l'ouverture de la ville à la diversité et aux récits multiples susceptibles de modifier les représentations souvent négatives des migrants que véhiculent les médias. Philippe Ollé Laprune, représentant du Réseau international des villes refuges ICORN en Amérique latine et coordonnateur des projets culturels à l'Université de Mexico UAM Cuajimalpa, revient sur la création de ce réseau. Marthe Coulibaly, coordinatrice nationale de la Coalition ivoirienne des défenseurs des droits humains, explique la naissance de l'initiative

Hub City qui prend racine dans la protection des défenseurs des droits humains en Afrique et permet la protection d'artistes en danger dans un réseau de villes africaines en plein développement. À partir de l'expérience d'un centre culturel de rencontre en milieu rural, Sarah Wasserstrom, nous parle du rôle des institutions culturelles. La programmation de ce centre épouse les questionnements du territoire, notamment les questions de migration en raison de la présence d'un centre d'accueil pour réfugiés. Son intervention nous permet de rendre hommage à la grande juriste et professeure Mireille Delmas-Marty, dont les travaux ont été source d'inspiration pour les membres de la Chaire UNESCO et qui a été une des compagnes de route de la Déclaration de Fribourg. Laurence Cuny, en sa qualité de juriste membre de la Banque d'experts de l'UNESCO sur la convention de 2005, mais également de coordinatrice de cette journée et de codirectrice de cet ouvrage, contextualise le développement de l'accueil des artistes réfugiés en lien avec la protection de la liberté artistique. Enfin, Félix Villeneuve, à titre de président du comité de défense des écrivains persécutés du Centre québécois du PEN International trace un historique de l'accueil des artistes réfugiés au Canada. Il s'interroge sur les conditions favorables au développement de l'accueil d'artistes réfugiés à Québec et sur les acteurs qui pourraient en être parties prenantes.

Le Réseau international des villes refuges ICORN

Dans cette partie, Philippe Ollé Laprune trace un historique de la création du réseau international des villes refuges ICORN et parle de ses développements actuels. Il souligne l'importante contribution de l'accueil d'artistes étrangers pour l'ouverture à la diversité culturelle et la redécouverte d'expressions culturelles et artistiques locales. Enfin il met en question le rôle des universités dans l'accueil des artistes en danger.

Philippe Ollé-Laprune, pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste ce réseau ICORN? Quel est le rôle des villes exactement dans ce réseau des villes?

Philippe Ollé-Laprune: Le Réseau international des villes refuges (International Cities of refuge network - ICORN) est un réseau de villes qui compte autour de 80 villes aujourd'hui¹³⁸. Il a commencé à opérer à partir d'un premier réseau qui s'appelait le Parlement international des écrivains¹³⁹. Le Parlement des écrivains a été créé en 1993 et il s'est dissout vers les années 2003-2004. ICORN a alors repris la suite en 2006. Certaines villes, comme la ville de Mexico, faisaient partie du réseau antérieur et ont tenu à continuer à faire partie d'un réseau de villes qui permettait de recevoir des écrivains ayant besoin d'un lieu d'asile. On doit à Jacques Derrida un des textes fondateurs du

138 Voir le Réseau international des villes refuges (ICORN), en ligne: <http://icorn.org>.

139 Voir le Parlement international des écrivains, en ligne: <https://www.imec-archives.com/archives/fonds/294PIE>.

Parlement des écrivains: *Cosmopolites de tous les pays, encore un effort!*¹⁴⁰ Derrida écrit: «Si nous nous référons à la ville, plutôt qu'à l'État, c'est que nous espérons d'une nouvelle figure de la ville ce que nous renonçons presque à attendre de l'État»¹⁴¹. La pensée a été que ce sont les États qui exercent la censure, les interdits qui posent des frontières et des lois. Historiquement, la ville a plutôt un rôle de refuge, une échelle de proximité qui lui permet de recevoir et de protéger, alors que l'État est plutôt dans un rôle de répression ou de contrôle. C'est à partir de ce constat qu'aujourd'hui ICORN reçoit des écrivains, désormais plus largement des artistes, dans des villes qui acceptent de jouer le jeu. Elles s'engagent à recevoir pendant un à deux ans ces personnes qui viennent des horizons les plus divers, aussi bien du monde musulman, d'Afrique, du monde asiatique, d'Amérique latine et d'Europe de l'Est. La ville membre du réseau signe un accord avec ICORN sur la base duquel elle reçoit les artistes et leur permet de vivre, de s'adapter à un nouvel environnement, et elle les accompagne pour apporter quelque chose de neuf.

Pouvez-vous nous parler du cas très précis d'un écrivain tchadien que vous avez reçu en résidence au Mexique? En quoi sa présence a-t-elle été une source de valorisation de la diversité culturelle au Mexique?

Philippe Ollé-Laprune: En tant que directeur de la Casa refugio Citlaltépetl¹⁴², le lieu qui recevait les écrivains réfugiés pour la ville de Mexico, j'ai reçu 13 écrivains et je peux témoigner de l'importance de leur contribution à la diversité culturelle. Cela a été particulièrement le cas de la présence au Mexique de l'écrivain tchadien Koulsy Lamko¹⁴³. Cela a constitué pour moi l'une des expériences les plus intéressantes à la Casa refugio Citlaltépetl. Koulsy Lamko a parfaitement saisi que l'environnement culturel nouveau dans lequel il se trouvait ne connaissait pas la culture africaine. Le Mexique est un pays qui n'a pas de rapport très direct avec le monde africain. Contrairement au Brésil ou à quelques autres pays d'Amérique latine, comme Cuba, historiquement le Mexique ne regarde pas vers l'Afrique. Il a trouvé qu'il y avait là un grand déséquilibre puisqu'il y a bien évidemment beaucoup de descendants africains qui ont été amenés là comme esclaves, et il a tenu à faire connaître la culture africaine contemporaine. Il a aussi tout de suite souhaité apprendre l'espagnol, ce qui lui a permis par la suite de faire des mises en scène de théâtre, parce qu'il est dramaturge, des lectures de textes qui avaient trait à l'Afrique, et il a aussi travaillé dans le domaine de l'audiovisuel. Il est resté au Mexique, où il a eu un vrai rôle culturel; il est une référence, c'est-à-dire que c'est quelqu'un qu'on consulte pour des choses

140 Le 6 novembre 1995, à Strasbourg, le Parlement international des écrivains – dont Jacques Derrida était l'un des vice-présidents – a lancé un appel aux villes d'Europe en faveur de la constitution de villes refuges, et ce, dans les suites de la charte qui prévoit les conditions d'accueil d'un écrivain persécuté. Cet écrit a d'abord été lu au premier congrès des villes refuges qui s'est tenu au Conseil de l'Europe, à Strasbourg, les 21 et 22 mars 1996.

141 Jacques Derrida, *Cosmopolites de tous les pays, encore un effort!*, Editions Galilée, Paris, 1997, 64 p.

142 Voir: Gouvernement de la ville de Mexico, *Casa Refugio Citlaltépetl*, en ligne: <https://www.cultura.cdmx.gob.mx/casa-refugio-citlaltépetl>.

143 Auteur de plusieurs pièces de théâtre, de recueils de poèmes, de nouvelles, il a notamment publié les romans, *La Phalène des collines* aux éditions Le Serpent à plumes en 2002 et *Les racines du Yucca* aux éditions Philippe Rey en 2011.

qui le font sourire parfois. Quand la Coupe du monde de football a eu lieu en Afrique du Sud, c'est lui qui est allé raconter la diversité de l'Afrique, qui est allé rappeler que tout n'est pas caricatural, comme bien évidemment les médias le disent trop souvent. On a réussi ensemble à faire quelques traductions. Ses propres livres sont disponibles en espagnol, il a lui-même travaillé comme éditeur, il a enseigné la dramaturgie et l'histoire du théâtre à l'Institut des arts de l'Université autonome de l'État d'Hidalgo, au Mexique. On peut dire que sa présence a eu un rôle de catalyseur, de caisse de résonance, le catalyseur d'une culture beaucoup plus vaste.

Il a même fondé une maison jumelle d'accueil d'artistes en exil qui s'appelle la Casa Hankili África connue sous le nom de Casa Africa¹⁴⁴. Elle a fermé depuis pour des raisons politiques et administratives. Il s'agissait d'un centre de résidences et de promotion des cultures africaines dans le centre historique de Mexico. Pendant des années, elle a été le lieu de référence pour recevoir des écrivains exilés d'Afrique, mais aussi pour pouvoir parler des cultures africaines et lier certains éléments de la culture mexicaine qui existent, qui sont réels, à la culture africaine. Cela a été passionnant parce que, tout à coup, les Mexicains ont redécouvert ce qu'ils appellent la troisième racine, dont ils parlent finalement assez peu, qui serait la racine africaine, après la racine autochtone et le monde européen. Cette découverte s'est faite avec curiosité et souvent avec étonnement.

Merci pour ce témoignage. Vous avez fait part de difficultés administratives avec la Ville. Quels sont les obstacles ou les occasions favorables dans le développement du réseau ICORN que vous rencontrez ?

Philippe Ollé-Laprune: Nous déployons actuellement des efforts pour amplifier le réseau ICORN du côté de l'Amérique latine¹⁴⁵. Nous avons essayé à plusieurs reprises du côté des villes et nous sommes arrivés à de bons contacts dans plusieurs d'entre elles, mais les politiques municipales en Amérique latine sont assez difficiles en ce qui concerne le suivi, c'est-à-dire que dès que le maire change, tout peut changer et tout s'écroule. Nous avons été placés face à une réalité un peu difficile parce que nous devons établir des priorités et arriver à des solutions plus durables. Avec le réseau CLACSO, qui est le Conseil latino-américain des sciences sociales¹⁴⁶, une association qui regroupe plus de 600 universités dans le domaine des humanités, l'idée est née de créer des accords triangulaires. Ces accords seraient signés entre un pôle d'organismes ICORN-CLACSO, une Ville (municipalité ou région d'un point de vue administratif) et une université. Ainsi, la Ville reste importante mais l'entrée d'un nouveau partenaire assure une plus grande stabilité.

144 Voir le site [Hankili So Africa](#) | Facebook.

145 Voir la participation au balado *El Arte no calla!*, Episodio 9: Reubicación de artistas en riesgo en América Latina, Artists at risk connection: <https://artistsatriskconnection.org/story/el-arte-no-calla-episode-9-relocation-of-artists-at-risk-in-latin-america> (en espagnol avec un script en anglais).

146 Le Consejo Latinoamericano de Ciencias Sociales (CLACSO) est une institution internationale non gouvernementale dotée du statut associatif auprès de l'UNESCO, créée en 1967. Actuellement, il regroupe 836 centres de recherche et des programmes de troisième cycle dans le domaine des sciences sociales et humaines dans 55 pays d'Amérique latine et autres continents. Voir pour plus de détails: <https://www.clacso.org>.

Si les universités s'impliquent maintenant dans le réseau ICORN, comment le font-elles? Qu'est-ce qu'elles apportent de plus que les villes au réseau?

Philippe Ollé-Laprune: Il y a deux raisons principales qui nous poussent à établir des accords avec les universités. Premièrement, vu l'évolution de nos sociétés, et le renoncement de l'État-nation dans le domaine de la culture, les universités deviennent pour moi les espaces refuges de la pensée, de la création, surtout en Amérique latine, où elles ont toujours eu un rôle qui se projette dans la société, en particulier au Mexique. Deuxièmement, les universités ont souvent été des pôles d'opposition: l'université nationale au Mexique a pendant très longtemps été l'espace d'une certaine contestation, une certaine indépendance. On pouvait compter sur elle, non pas sur les plans financiers ou économiques, mais en matière d'investissement de personnel, de personnes qui peuvent faire le suivi. C'est donc comme ça qu'on a commencé à travailler dans cet esprit nouveau, et je suis heureux de pouvoir annoncer que l'université de Rosario en Argentine vient de rentrer dans le réseau ICORN et que la municipalité, bien sûr, appuie aussi le réseau de son côté¹⁴⁷. C'est très intéressant de constater qu'il y a une conscience dans les universités qui permet l'installation de nouveaux accords. Ceux-ci ne correspondent pas au système traditionnel d'ICORN tel qu'il fonctionne en Europe (avec un partenariat ville/ICORN), mais ils constituent plutôt un système qui s'adapte à la réalité de l'Amérique latine. Des accords avec des universités d'autres pays sont en cours de négociation.

L'initiative Ubuntu Hub Cities

En 2018, une nouvelle initiative régionale de protection des artistes en danger a été lancée par le réseau panafricain des défenseurs des droits de l'homme. Marthe Coulibaly participe à cette initiative par la coordination de la ville refuge d'Abidjan. Elle nous présente le réseau Ubuntu Cities, les modalités d'accueil des artistes menacés ainsi que la contribution que représente leur présence à la promotion de la diversité culturelle. Elle souligne également les freins et défis à relever pour la mobilité et l'accueil des artistes, notamment en ce qui concerne l'obtention de visas et les demandes d'asile.

Marthe Coulibaly, vous êtes de l'initiative Ubuntu Hub Cities qui se développe en Afrique. En quoi consiste ce réseau-là?

Marthe Coulibaly: L'initiative Ubuntu Hub Cities est une initiative de relocalisation des défenseurs des droits de l'homme sur le continent africain qui a été établie par le réseau panafricain des défenseurs

¹⁴⁷ L'accord de coopération entre l'Université nationale de Rosario et ICORN a été signé le 23 mars 2022 avec pour objectif d'apporter un soutien aux écrivains et aux artistes exposés au risque de persécution en raison de leur production artistique. Participent également à cet accord le représentant de CLACSO et un représentant de la municipalité. Pour plus de détails, voir: «Acuerdo de Cooperación entre ICORN y la UNR», en ligne: <https://unr.edu.ar/acuerdo-de-cooperacion-entre-icorn-y-la-unr/>.

des droits humains sous l'appellation AfricanDefenders à partir de 2018¹⁴⁸. Cette initiative permet aux défenseurs victimes de menaces, de violences et de pressions extrêmes résultant de leur travail en faveur des droits humains de se réinstaller temporairement dans une ville africaine. La réinstallation leur permet d'être en sécurité et de prendre du répit par rapport à leur environnement de travail. L'initiative Ubuntu Hub Cities s'inspire d'autres initiatives de relocalisation dans le monde.

La particularité de ce programme, c'est de trouver un refuge temporaire sur le continent africain. Il y a huit villes hôtes qu'on appelle les Hub Cities qui ont été mises en place dans les différentes régions de l'Afrique. Ainsi la première *Hub City* de l'Afrique de l'Est s'est constituée à Kampala, où se trouve le siège de l'organisation. Il y a trois villes hôtes en Afrique australe: Cape Town, Johannesburg et Pretoria. En Afrique de l'Ouest, la première ville hôte est Abidjan depuis 2019, et récemment il y a eu le lancement de la *Hub City* d'Accra au Ghana. Tunis accueille la *Hub City* de l'Afrique du Nord. En Afrique centrale, la prospection est en cours pour identifier une ville en tenant compte de certains aspects liés à la sécurité pour les personnes qui sont accueillies.

À Abidjan, où vous êtes, comment cela s'est-il passé? Comment la ville a-t-elle accepté de collaborer? Comment la ville s'est-elle impliquée justement dans ce réseau de villes hôtes ou refuges?

Marthe Coulibaly: Le choix d'Abidjan comme ville refuge s'est fait de manière assez naturelle. La ville d'Abidjan avait déjà accueilli des défenseurs qui sont venus d'autres pays, des défenseurs à risque, et parmi ces défenseurs figurait un artiste humoriste venu du Tchad en 2018¹⁴⁹. Actuellement, nous accueillons au sein de notre *Hub City* un cinéaste de Tunisie¹⁵⁰. Tous deux, dans le cadre de l'exercice de leur profession, mettent en avant la promotion des droits de l'homme, raison pour laquelle nous les considérons dans notre initiative en tant que défenseurs des droits humains. Les personnes qui sont accueillies sont prises en charge sur le plan de l'hébergement, il y a également le soutien qu'on accorde à la famille du bénéficiaire, il y a aussi l'appui pour la continuité du travail de la personne. En effet, le déplacement de la personne ne doit pas être un frein à la continuité de son activité professionnelle. Nous essayons d'accompagner les personnes que nous accueillons dans la continuité de leurs activités, mais également à travers l'occasion qui leur est offerte de poursuivre des études. Ainsi, des universités sont choisies, dans chaque ville hôte, pour établir une collaboration et permettre aux personnes accueillies, si elles le souhaitent, de poursuivre des études ou des recherches. Il y a également une collaboration avec des instituts de langues puisqu'il est possible que nous accueillions une personne

148 AfricanDefenders (le réseau panafricain de défenseurs des droits humains) est un réseau de cinq organisations sous-régionales africaines vouées à la promotion et à la protection des défenseurs des droits humains (DDH) sur le continent africain. Voir: <https://africandefenders.org/fr/africandefenders-pan-african-human-rights-defenders-network/>.

149 Il s'agit du conteur et humoriste Vicky Regbassi. Sa situation est présentée dans un rapport d'Amnesty International sur le Tchad publié en 2018, <https://www.amnesty.org/en/documents/afr20/8203/2018/fr/>.

150 Pour des raisons de sécurité, son identité est protégée.

anglophone ou lusophone et qui ne maîtrise pas le français ou qui souhaite apprendre une autre langue pour des raisons professionnelles. Dans le cas du cinéaste tunisien qui est actuellement accueilli, nous l'avons orienté vers des structures de cinéaste et il participe aujourd'hui aux différents festivals qui sont organisés à Abidjan avec d'autres cinéastes. Il s'agit de maintenir la possibilité pour lui de continuer sa profession de cinéaste.

Est-ce qu'Abidjan en a tiré profit, c'est-à-dire que, pour Abidjan, ville hôte, est ce que ça change un petit peu la façon dont la ville voit sa propre diversité culturelle?

Marthe Coulibaly: L'initiative Ubuntu Hub Cities à Abidjan est encore récente, mais déjà avec le cinéaste tunisien qui va réaliser un film documentaire sur sa terre d'accueil, la Côte d'Ivoire, on voit la valeur que la présence des artistes ou des cinéastes ou d'autres personnes dans les villes hôtes peut apporter à la culture de la ville d'accueil en transmettant un regard différent sur la ville.

Est-ce que, comme Philippe Ollé Laprune, vous êtes confrontés à des défis?

Marthe Coulibaly: Un des plus grands défis pour la mobilité et l'accueil des artistes concerne spécifiquement les visas et la demande d'asile¹⁵¹. Aujourd'hui, dans le cadre de l'initiative Ubuntu Hub Cities, l'appui que nous apportons est un appui de trois mois avec possibilité de renouvellement sur trois autres mois, pour une durée de six mois pouvant se prolonger jusqu'à un an selon les besoins particuliers du défenseur. Si la personne souhaite s'établir et continuer dans le long terme son travail, il est important qu'elle puisse facilement avoir accès à une demande d'asile. Nous constatons que c'est une procédure trop longue. Et on fait le constat que, selon le profil des personnes, l'issue peut être défavorable. C'est le cas pour les personnes demandeuses d'asile LGBTQI qui ont une autre orientation sexuelle. La recommandation qu'on souhaite faire à nos États, c'est de faciliter la procédure de demande d'asile pour les artistes que nous accueillons, parce qu'il est important que ces personnes-là puissent s'établir dans un pays de leur choix lorsqu'elles ne peuvent pas retourner immédiatement dans leur pays d'origine.

Les résidences d'accueil des artistes réfugiés

Le Château de Goutelas est un centre culturel de rencontre situé en France dans un environnement rural. Il déploie un projet culturel, artistique et intellectuel avec la particularité d'être en lien avec la protection des droits de la personne et son milieu d'intervention. Ainsi, depuis l'installation en 2016 d'un centre d'accueil de demandeurs d'asile, la programmation s'est tournée vers la question des migrations. Sarah Wasserstrom nous présente plusieurs des actions qui ont été déployées – résidences

¹⁵¹ Cette question affecte tous les artistes qui souhaitent se déplacer. Voir: Anupama Sekhar, «Réimaginer la mobilité des artistes et des professionnels de la culture», dans *Repenser les politiques en faveur de la créativité La culture, un bien public mondial*, UNESCO, 2022, p.143-163.

d'artistes, rencontres autour de l'hospitalité, temps d'échange – et elle revient sur la réception de la part de la population, mais aussi sur la façon dont ces actions ont apporté de nouveaux regards sur les personnes migrantes, grâce aux personnes elles-mêmes. Elle met ainsi en question le cadre d'accueil des personnes migrantes et la place qui est laissée à leur parole. Elle insiste sur l'importance d'une définition large de la culture, comme incluant les modes de vie et qui facilite l'échange et le chemin vers l'autre.

Nous venons de voir des exemples très concrets. On a cité la présence d'un cinéaste tunisien à Abidjan, et celle d'un écrivain tchadien au Mexique. Passons à une autre initiative, en Europe cette fois. Sarah Wasserstrom, vous êtes au Château de Goutelas, un Centre culturel de rencontre particulier, ancré dans les droits humains et en particulier dans les droits culturels. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur le mandat, sur le travail de ce Château, de ce lieu de rencontre ?

Sarah Wasserstrom: Dans ce cas, nous sommes en milieu rural et c'est donc une autre échelle qui se joue par rapport à des exemples de grandes villes comme Mexico ou Abidjan. Mais se pose aussi la question du rôle des autorités publiques dans la protection de la diversité culturelle des personnes migrantes. Le Château de Goutelas est un des 20 sites historiques qui sont labellisés Centre culturel de rencontre par le ministère de la Culture français. Il s'agit d'un label d'État qui reconnaît des lieux patrimoniaux ayant un projet culturel artistique et intellectuel singulier, et qui est en synergie surtout avec le patrimoine du lieu. La particularité du Château de Goutelas est d'avoir, depuis sa création, un lien fort avec le monde juridique. Cela s'est traduit ces dernières années par le rôle de Mireille Delmas-Marty¹⁵².

Est-ce que ce lieu a été créé par des juristes particulièrement préoccupés par les droits de la personne ?

Sarah Wasserstrom: Oui, on est vraiment toujours dans cette idée de pluridisciplinarité et de croisement des savoirs. Une particularité du lieu, c'est sa présence en milieu rural et son lien avec le territoire, et notamment avec le monde agricole. Cette histoire se reflète encore dans la programmation actuelle avec des préoccupations humanistes qui se sont centrées également sur les enjeux de

152 Le château de Goutelas a été reconstruit complètement dans les années 1960 sous l'impulsion de l'avocat Paul Bouchet. C'était un château en ruine. Il avait été construit au XV^e siècle par Jean Papon, juriconsulte qui a été à l'époque une des figures de l'humanisme juridique. C'est en cohérence avec cette histoire qu'à l'occasion du dépôt de l'épée d'académicienne de Mireille Delmas-Marty, le 28 juin 2019, a été inaugurée à Goutelas une "bibliothèque de l'humanisme juridique pour le XX^e siècle". C'est également à Goutelas qu'a été installée la Boussole des possibles, une sculpture-manifeste réalisée par Antonio Benincà et s'appuyant sur les travaux de Mireille Delmas-Marty, notamment *Une boussole des possibles. Gouvernance mondiale et humanismes juridiques*, Éditions du Collège de France, 2020. La sculpture-manifeste a été installée au Château de Goutelas le 17 septembre 2021, à l'occasion des 80 ans de Mireille Delmas-Marty et des 60 ans de Goutelas. Mireille Delmas-Marty est décédée le 12 février 2022. La Chaire UNESCO rend hommage à cette figure dont la pensée et les écrits ont inspiré les recherches dans le domaine des droits culturels.

migration, notamment depuis l'installation en 2016 d'un centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) à Boën-sur-Lignon, qui est la petite ville juste à côté de Goutelas.

Comment dans la programmation actuelle s'expriment toute cette histoire du lieu ainsi que les préoccupations qu'on y discute? Est-ce qu'on est vraiment de plus en plus centrés sur les enjeux de migration?

Sarah Wasserstrom: L'annonce de l'installation de ce centre d'accueil de réfugiés dans une petite ville de 1600 habitants a d'abord suscité des réactions plutôt de rejet de la part de la population. Enfin, c'est ce qu'on a entendu en premier, des gens qui avaient des peurs et ne voulaient pas qu'il y ait des réfugiés qui s'installent dans leur ville. Très rapidement, il y a eu un collectif citoyen qui s'est mobilisé pour l'accueil de demandeurs d'asile, pour affirmer leur solidarité avec les nouveaux arrivants, et aussi pour s'organiser très concrètement afin de préparer au mieux leur accueil. À Goutelas, nous avons pris le rôle consistant à permettre des échanges et le croisement des savoirs entre les gens qui pratiquaient l'accueil, les demandeurs d'asile, et des penseurs, des juristes comme Mireille Delmas-Marty. L'idée, c'était de pouvoir avoir une réflexion globale sur ce thème de la migration internationale.

Depuis 2019, chaque année à l'automne ont lieu des rencontres pluridisciplinaires avec des conférences, des tables rondes, des spectacles, un village associatif aussi, parce qu'on s'appuie beaucoup sur les associations d'aide aux migrants, sur les acteurs culturels qui travaillent cette question, alors on essaie toujours d'être un peu dans cette dynamique entre des acteurs locaux et des gens qui ont une vision globale du sujet. Donc, c'est à partir de toutes ces ressources qu'on construit nos événements, qui sont nourris très fortement par des artistes accueillis en résidence. En tant que Centre culturel de rencontre, on bénéficie d'un programme de résidence, le programme Nora, qui est consacré à l'accueil d'artistes, de chercheurs, ou de professionnels de la culture réfugiés qui sont arrivés en France récemment, et qui peuvent donc être en résidence dans les Centres culturels de rencontre¹⁵³. Dans le cadre de ces résidences, l'hébergement est pris en charge et les artistes reçoivent une bourse. Nous accueillons en moyenne trois artistes par an, sur des durées de trois semaines à un mois. Notre rôle consiste également à les mettre en lien avec d'autres personnes-ressources sur le territoire en fonction de leur activité, du thème qu'ils sont en train de travailler. Par exemple, le peintre et dessinateur Genjo Selwa a travaillé pendant trois semaines à Goutelas, au début de l'année 2019, à un roman graphique intitulé *Voyages de vie*, retraçant son parcours d'exil depuis l'Irak. Nous lui avons présenté différents acteurs culturels du territoire, dont l'équipe du Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Étienne, et il est intervenu auprès d'une classe de lycéens avec qui il a pu échanger autour de son travail. Nous avons

¹⁵³ Avec le soutien du ministère de la Culture, l'Association des Centres culturels de rencontre gère depuis 2016 le programme de résidences Nora qui s'adresse à des artistes, chercheurs et professionnels de la culture réfugiés, originaires du Proche et Moyen-Orient et d'Afrique (notamment de Syrie, Irak, Libye, Yémen, Soudan du Sud et Érythrée) récemment arrivés en exil en France. Voir : Association des Centres culturels de rencontre, *Nora/Résidences pour les artistes, chercheurs et professionnels réfugiés en France*, en ligne : <https://www.accr-europe.org/fr/les-residences/les-programmes/nora>.

aussi exposé et mis en vente certaines de ses œuvres à Goutelas pendant l'un de nos temps forts. À chaque fois cela permet de créer de vrais moments de rencontre entre ces artistes et les personnes qui se trouvent dans la région autour de Goutelas. Il y a aussi la Biennale Traces à laquelle nous participons en organisant des rencontres¹⁵⁴. Nous avons ainsi organisé en 2019 deux journées de réflexion et d'échanges autour de la question de l'hospitalité défiée par les migrations¹⁵⁵. Nous avons aussi collaboré avec un collectif qui cherche à inscrire l'acte d'hospitalité comme patrimoine culturel immatériel mondial de l'UNESCO¹⁵⁶. Nous avons également accueilli des spectacles comme « Le jeune Yacou », de Yacouba Konaté, qui est une traversée chantée autour de l'exil et de l'espoir, et nous avons proposé à la fin du spectacle des discussions animées par Amnesty International¹⁵⁷.

Avec tout ce qui a été fait au Château de Goutelas en collaboration avec ces nombreux organismes que vous avez nommés, est-ce que vous sentez que les perceptions changent? Est-ce que déjà vous pensez qu'on est en train de construire, dans la région, d'autres regards sur la migration et sur l'accueil des gens en difficulté, par rapport aux premières réactions de méfiance?

Sarah Wasserstrom: Aujourd'hui, il n'y a plus du tout ces réactions de rejet qu'il y avait au départ parce que les effets positifs ont pu être mis en avant. Nous constatons que c'est assez rare dans les médias, notamment, ou même dans les événements qui parlent de la migration, qu'on donne vraiment la parole à des personnes exilées. Il y a parfois des questions de barrière de langue, mais j'ai l'impression que ce qu'on arrive à faire à Goutelas, en s'appuyant sur des outils de création artistique, c'est de favoriser des expressions culturelles différentes qui vont construire un autre regard sur la migration. En 2021, par exemple, lors d'un de nos derniers temps forts autour de la question de l'hospitalité et de l'immigration, on a proposé le principe de résidence artistique à des artistes non professionnels qui étaient hébergés au centre d'accueil de demandeurs d'asile, donc des personnes en situation de demande d'asile, qui sont restées deux fois cinq jours à Goutelas. Ces personnes ont donc vécu sur

154 Traces est un «réseau-forum» qui réunit différents types de personnes et de structures: associations œuvrant dans le champ social ou culturel, institutions publiques à vocation patrimoniale ou artistique, chercheurs en sciences humaines et sociales. Créé en 2000, ce forum fédère des acteurs intéressés par les questions mémorielles liées aux migrations qui ont contribué et contribuent à «faire Rhône-Alpes». La manifestation Traces en Rhône-Alpes fonctionne par l'organisation de biennales culturelles coordonnant et rassemblant des événements multiformes (artistiques, scientifiques, patrimoniaux, etc.) sur la région. Pour plus de détails, voir: «Traces; Histoire, mémoires et actualité des migrations en Auvergne-Rhône-Alpes», en ligne: www.traces-migrations.org/presentation/.

155 Voir: Château de Goutelas, Centre culturel de rencontre, *L'hospitalité défiée par les migrations*, en ligne: <https://www.chateaugoutelas.fr/du-03-10-au-05-10-rencontres-lhospitalite-defiee-par-les-migrations/>.

156 Sébastien Thiéry, *Inscrire l'acte d'hospitalité au patrimoine culturel immatériel de l'humanité*, L'Observatoire 2021/1 (N° 57), p. 93-98. Voir également les 39 premières contributions pour l'inscription de l'acte d'hospitalité au patrimoine culturel immatériel de l'humanité lues le 16 septembre 2018 au MACVAL, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, avec la complicité de Théâtre Ouvert et des comédiens et metteurs en scène Tamara Al Saadi, Anthony Audoux, Marc-Antoine Cyr, Anne-Laure Gofard, Augustin Passard, Anne Seiller, Sarah Tick réunies pour l'atelier de l'hospitalité comme un droit commun de l'humanité organisé les 20 et 21 octobre 2018 par le PEROU et le Centre culturel de rencontre de Goutelas en collaboration avec Mireille Delmas-Marty, voir: https://www.perou-paris.org/pdf/Actions/01_PremieresContributionsPourl%27UNESCO.pdf.

157 Voir: Château de Goutelas, Centre culturel de Rencontre, *Un patrimoine vivant en forez*, p. 13, en ligne: https://www.chateaugoutelas.fr/wp-content/uploads/2021/10/Programme_Goutelas_21_22_WEB.pdf.

place, elles étaient accompagnées par des artistes professionnels, et leur objectif était de créer un film qui a ensuite été joué sous forme de ciné-concert, un film pour raconter leur parcours d'exil, mais surtout en fait pour parler de cette question d'hospitalité ou de non-hospitalité qu'elles avaient rencontrée lors de leur arrivée en France et à Boën. Il en est ressorti quelque chose à la fois de très poétique et de très puissant, un peu violent également parce que pour une fois on n'entendait pas seulement les gens qui accueillent parler d'hospitalité, ce qui est quand même souvent le cas dans nos rencontres, mais on avait le point de vue des accueillis ou plutôt des non-accueillis. Chacun a pu utiliser l'expression artistique qui lui était chère. Pour certains, c'était la musique, pour d'autres plutôt le dessin. Ça a donné lieu à un film très fort, qui a bouleversé toutes les personnes présentes au moment du ciné-concert. La majorité de ces personnes sont impliquées dans des associations d'aide aux migrants dans ce collectif d'accueil. Cette expérience témoigne qu'on peut proposer des regards différents dans ce dialogue interculturel qu'on essaie de mener autour des migrations.

J'aimerais vous soumettre la réflexion d'un participant qui s'interroge sur le fait d'envisager la culture uniquement par le médium d'un appareillage artistique. On parle de pratiques artistiques alors que la culture, ça peut être aussi l'agriculture, la cuisine, la mécanique ou toute autre pratique. Est-ce que, vous aussi, vous envisagez la culture de manière aussi large ?

Sarah Wasserstrom: Dans le cas de Goutelas, nous nous appuyons sur une définition large de la culture qui englobe l'ensemble des modes de vie et cela se reflète dans notre manière de travailler. Nous sommes très intéressés par les questions de l'agriculture et de l'alimentation et par la dimension culturelle de l'alimentation, ce qui fait écho aux travaux de Patrice Meyer-Bisch et du groupe de Fribourg. De façon très pratique, au moment de nos temps forts hospitalité-immigration, on a toujours ce qu'on appelle des repas partagés, où, en fait, chaque personne est invitée à apporter quelque chose qu'elle a cuisiné. Cela permet de faire exister des recettes, des pratiques culinaires. Ce qu'on trouve le plus intéressant dans ces moments-là, ce sont les moments d'échange autour des plats qui permettent d'être sur d'autres formes de créativité et de diversité culturelle, effectivement, pas seulement artistique au sens de la création artistique.

Le développement des initiatives de protection temporaire des artistes en danger

La protection temporaire des artistes en danger est un sujet assez récent et les initiatives se sont multipliées ces dernières années. Laurence Cuny retrace l'historique de ces initiatives à travers des exemples et met en lumière le rôle des villes. Elle indique que le mouvement de régionalisation renforce la protection de la liberté artistique et de la diversité culturelle. Ainsi, l'accueil des artistes en danger permet à la fois de multiplier les regards sur la migration et de valoriser la diversité culturelle. Elle permet aussi au sein des villes de nourrir la réflexion sur la protection des expressions culturelles de toutes les personnes migrantes, et plus uniquement des artistes qui bénéficient de cette protection internationale.

Voilà, on observe que, dans tous les cas, on a des artistes de toutes les disciplines qui ont besoin de protection, de sécurité et de pouvoir continuer de travailler à leur œuvre – je pense que cet aspect-là est également important. Laurence Cuny, est-ce que vous constatez dans vos travaux de recherche une augmentation de ce type d'initiative de protection des artistes en danger à l'étranger par l'engagement des villes ?

Laurence Cuny: Oui, c'est bien le cas. Les exemples de l'extension du Réseau ICORN en Amérique latine et de la création de Hub Cities en Afrique illustrent une tendance de développement d'initiatives pour la protection des artistes en danger qui vient d'une prise de conscience du rôle des artistes et de l'art dans le maintien de sociétés démocratiques¹⁵⁸. Ce mouvement a commencé par les villes, qui jouent un rôle majeur dans la protection de la diversité et des droits culturels des personnes migrantes, et notamment des artistes. Ce sont des dispositifs singuliers comme celui de ICORN qui a été créé en 2006. Historiquement, cet accueil temporaire s'est effectué dans des villes occidentales, à quelques rares exceptions comme la ville de Mexico qui a une tradition d'accueil¹⁵⁹. Ainsi, en janvier 2022, sur 70 villes membres du Réseau ICORN, il y en avait 67 en Europe. L'apparition de nouveaux acteurs et de nouveaux réseaux de protection dans plusieurs régions concorde avec l'attention renouvelée pour la protection de la liberté artistique dans les enceintes internationales depuis une dizaine d'années.

Ce mouvement régional est arrivé sous l'impulsion des travaux de la rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels qui parle du devoir de protection des États en ce qui concerne l'accueil des artistes migrants¹⁶⁰. Il s'est également développé sous l'impulsion de l'UNESCO, puisque les 152 Parties à la Convention de 2005 sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles s'engagent à protéger la liberté artistique et à mettre en place des mécanismes de protection des artistes en danger¹⁶¹. On constate que c'est l'échelle de la Ville qui a été le socle de ces initiatives, même si depuis quelques années il y a également d'autres programmes qui s'appuient sur des universités, comme le programme Pause en France¹⁶². Il y a cependant souvent un lien avec la ville. La ville a ce rôle de proximité et de coordination. Elle peut mettre à disposition un logement et permettre l'accès à certains services. Elle a aussi le rôle de coordination et peut à ce titre aller chercher différents partenaires qui vont permettre à l'artiste accueilli de s'insérer dans le lieu.

158 Voir : Château de Goutelas, Centre culturel de rencontre, *L'hospitalité défiée par les migrations*, en ligne : <https://www.chateaudegoutelas.fr/du-03-10-au-05-10-rencontres-lhospitalite-defiee-par-les-migrations/>.

159 Voir Véronique Guèvremont, Laurence Cuny et Ivana Otasevic (dir.), *Accéder à soi. Accéder à l'autre. La Convention de l'UNESCO de 2005, la liberté artistique et l'inclusion des personnes migrantes dans les sociétés démocratiques*, supra note 61, p. 51-52.

160 Le droit à la liberté d'expression artistique et de création, rapport présenté au Conseil des droits de l'homme à sa 23^e session, A/HRC/23/34, §85. <https://undocs.org/fr/A/HRC/23/34>.

161 *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, 20 octobre 2005, 2440 RTNU 311 (entrée en vigueur : 18 mars 2007) [Convention de 2005]. Sur la base de cette Convention les Parties doivent soumettre des rapports périodiques quadriennaux. Une des questions du formulaire de rapport porte sur la protection des artistes en danger. Ainsi les États sont invités à indiquer si « Des initiatives visant à protéger les artistes menacés ou en exil ont été élaborées ou soutenues par les autorités publiques au cours des quatre dernières années (par ex, proposition de refuges, de conseils, de formations, etc.) ».

162 « Le programme PAUSE soutient des scientifiques et des artistes en exil en favorisant leur accueil dans des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou des institutions culturelles. Le programme PAUSE mène également des actions de plaidoyer pour la défense des libertés académiques et artistiques, pour le respect des droits humains. » Voir le site internet du programme PAUSE : <https://www.programmepause.fr>.

Le mouvement de régionalisation est aussi intéressant puisque les artistes ne vont plus uniquement du Sud vers le Nord mais il y a des collaborations Sud-Sud qui se développent. Par exemple le réseau Artists at Risk implanté en Finlande a beaucoup développé des résidences en dehors de l'Europe au cours des dernières années¹⁶³. C'est aussi le cas du Fond Fanak avec une nouvelle initiative plus particulière qui concerne les artistes des zones de conflit¹⁶⁴. Ces échanges ont un impact puisqu'ils permettent de déplacer une conversation qui avait uniquement lieu dans le Nord à tous les continents. Dans ce sens, il faut aussi souligner la contribution essentielle de la réunion annuelle des organisations travaillant dans la protection temporaire des artistes en danger: Safe Havens. Au cours des premières années, cette conférence qui rassemble des organisations, activistes et artistes concernés par la protection des artistes en danger s'est tenue à Malmö, en Suède¹⁶⁵. En 2019, elle s'est déplacée en Afrique du Sud, et en 2022, au Mexique. La tenue de la conférence constitue un moment fédérateur pour les organisations impliquées aux échelons local et régional et permet une mobilisation de la société civile pour une meilleure protection des artistes et de la liberté artistique.

Justement, pour les individus qui sont ainsi protégés, recueillis, accueillis, intégrés dans les sociétés, c'est formidable. On voit tout à fait le bénéfice. Mais, pour les villes, qu'est-ce que ça donne? Est-ce que les villes en retirent une plus grande ouverture à la diversité, est-ce que les villes changent leur façon de définir leur population, leurs objectifs?

Laurence Cuny: L'intérêt que revêt la présence des artistes pour la diversité culturelle, c'est qu'elle permet d'accéder à d'autres visions, à d'autres parcours sur la migration qui ne sont pas habituellement présents dans les médias. Elle permet des échanges sur des questions qu'on ne pose pas parce que, justement, on pense qu'il va y avoir une gêne. Les villes refuges jouent ainsi un rôle dans la création d'espaces sécuritaires pour remettre en question le regard qu'on porte sur la migration et permettre d'aborder la complexité des questions.

Il y a cependant un défi de mise en cohérence des politiques publiques en matière de protection des artistes avec un risque d'une protection à double vitesse. Lorsqu'une ville s'engage à accueillir un artiste en danger, il y a un accord de coopération qui est signé. Par exemple, dans le cas des villes refuges rejoignant le réseau ICORN, la Ville va signer un engagement¹⁶⁶. C'est en général le service des relations internationales ou de la coopération internationale qui va s'en occuper. Par ce geste, la Ville signifie sa

163 Voir sur ce point le site internet "Artists at risk", en ligne: <https://artistsatrisk.org/?lang=fr>.

164 Artists Connecting in Transition (ACT) est un nouveau programme international lancé en juillet 2022 pour les artistes en exil. Il vise à créer des environnements de soins, de créativité et de soutien pour les artistes dont la pratique a été perturbée par la migration forcée. Pour plus de détails sur ce programme, voir: <https://fanakfund.org/act-connecter-les-artistes-en-transition/?lang=fr>.

165 La première édition Safe Havens for Artists at Risk a eu lieu en novembre 2013. Pour un historique complet, voir: <https://sh-ft.org/safe-havens-conference/>.

166 Voir par exemple l'accord signé en 2021 par la Ville de Lyon pour rejoindre le réseau ICORN, un des accords les plus récents: <https://www.lyon.fr/actualite/solidarite/lyon-rejoint-le-reseau-icorn>.

solidarité avec les artistes en danger. La Ville envoie ainsi un message fort en s'engageant à protéger ces artistes au nom de la défense de la diversité culturelle, parce qu'elle accorde une valeur positive à ces expressions et qu'il faut absolument les conserver. Cependant, comme ce n'est pas nécessairement le même service qui va s'occuper des politiques culturelles, il se peut qu'au même moment des expressions culturelles de personnes migrantes soient menacées dans la même ville sans qu'il y ait le même degré d'intervention pour les protéger. C'est une des questions qu'a soulevées Alexandra Xanthaki dans son introduction dans le cadre des projets de régénération urbaine qui peuvent mettre en péril les expressions culturelles des personnes migrantes, comme elle le montre dans l'exemple de Seven Sisters à Londres¹⁶⁷. Il faut mettre en adéquation les deux messages. Au départ, ces deux aspects étaient très distincts: d'un côté les relations internationales et la coopération, et de l'autre côté les politiques de gestion de la Ville et les politiques culturelles. Cette mise en cohérence est nécessaire. On ne peut pas, à mon sens, d'un côté dire qu'on va protéger les artistes qui viennent d'ailleurs et ne pas protéger les artistes venant du même pays, de la même communauté, qui sont déjà présents dans la ville, mais qui n'y sont pas parvenus par des mécanismes voués à la protection. Il peut y avoir des artistes migrants dans la ville qui ne sont pas arrivés dans le cadre d'un mécanisme de protection international, mais qui sont aussi porteurs d'expressions diverses.

Y a-t-il des attentes vis-à-vis des artistes qui sont accueillis? Est-ce qu'ils doivent jouer un rôle dans la ville?

Laurence Cuny: Normalement, il ne devrait pas y avoir de contrepartie puisque la protection est un droit. Cependant, on constate qu'il y a quand même une attente de reconnaissance de la part de l'artiste accueilli qui peut avoir pour effet de limiter sa liberté d'expression. Par exemple, on peut s'attendre à ce que l'artiste accueilli soit critique des questions politiques concernant son pays d'origine, mais on peut être réticent à ce qu'il exerce ce même regard critique sur ce qui se passe dans la ville d'accueil. L'artiste cubaine Tania Bruguera en témoignait déjà en 2014 quand elle avait participé aux réunions d'experts pour la préparation du rapport sur la liberté artistique¹⁶⁸. Dans ce sens, l'inclusion des universités dans les accords d'accueil peut être un outil de réflexion sur ces questions.

La personne qui va être accueillie peut parler d'endroits très différents et sa dissidence peut se loger à des endroits très différents. Il faut rester ouvert et éviter des assignations identitaires. Le parcours de la chanteuse et journaliste Deeyah Khan, ambassadrice de l'UNESCO pour la liberté artistique et la créativité depuis 2016, illustre cette question¹⁶⁹.

167 Voir la contribution d'Alexandra Xanthaki, chapitre 1 du présent ouvrage: «Les droits culturels et leurs applications aux personnes migrantes».

168 Voir sur son site: <https://taniabruquera.com/expert-meeting-on-artistic-freedom-and-cultural-rights>.

169 Deeyah Khan, issue d'une famille d'origine pakistanaise et afghane et installée en Norvège, a commencé très tôt une carrière de chanteuse. Elle a dû quitter la Norvège à l'âge de 17 ans par suite de menaces de la part de la communauté pakistanaise conservatrice. Pour plus de détails, voir: <https://deeyah.com/about-deeyah>.

La contribution de l'accueil des artistes en exil à la promotion des droits de la personne et à la diversité culturelle

Félix Villeneuve relate l'expérience de PEN International et de PEN Québec en matière de protection des artistes persécutés. En prenant l'exemple de la ville de Surrey, seule ville refuge pour l'instant au Canada, il explique comment l'accueil d'un artiste s'organise concrètement et parle des partenariats qui sont nécessaires. Au-delà des bénéfices pour la sécurité de l'artiste accueilli, il montre les bénéfices pour la communauté d'accueil qui peut être en contact direct avec l'expérience vécue par ces artistes et avec leur culture. La diaspora culturelle bénéficie aussi de cet accueil car ces échanges lui apportent un sentiment de reconnaissance. Il s'interroge finalement sur la possibilité qu'une ville québécoise devienne ville refuge pour des artistes en danger – une réflexion est en cours sur la ville de Québec¹⁷⁰.

Félix Villeneuve, vous qui êtes du PEN International, cet organisme qui aide les écrivains persécutés dans le monde, comment pensez-vous que l'accueil d'un artiste en exil contribue sur un territoire donné à promouvoir les droits de la personne et notamment la diversité culturelle ?

Félix Villeneuve: Comme les artistes qui sont accueillis sont muselés dans leur pays d'origine, je pense que le simple fait de les accueillir, de leur permettre de parler, leur redonne leur droit à la liberté d'expression, tout en réaffirmant notre droit à tous à la liberté d'expression. L'artiste qui est accueilli au Canada va être invité à participer à toutes sortes d'événements. Ainsi, dans le cas des villes ICORN, il y a un engagement à prendre l'artiste en charge, à le loger, à le nourrir, à payer son voyage, les frais de déplacement, les frais d'immigration. Il y a aussi tout un consortium d'organismes culturels autour de l'accueil qui travaille avec la ville ICORN, avec le centre PEN local, ainsi que des musées, des universités, etc. Ces organismes vont créer des occasions pour que ces artistes puissent faire entendre leur voix, qu'ils puissent s'exprimer sur les sujets qui dérangent, apparemment, dans leur pays d'origine. Le mouvement Pen International est centenaire, il a été créé en 1921 à Londres comme une association d'écrivains internationale. Il établit chaque année une liste d'écrivains et artistes persécutés, ce qui constitue la raison pour laquelle il occupe une place privilégiée lorsqu'il s'agit de la protection des artistes¹⁷¹.

170 Montréal est «ville refuge», mais selon une autre définition. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1017904/montreal-ville-refuge-engagements-concrets-spvm-solidarite-sans-frontieres-alternatives>.

171 Le PEN, dont les trois lettres représentaient à l'origine les mots « Poets », « Essayists » et « Novelists », mais qui englobe aujourd'hui aussi des traducteurs, des éditeurs, des journalistes, des blogueurs et des artistes a été fondé à Londres en 1921. Il s'agissait d'abord d'un « club » permettant aux écrivains et écrivaines de se rencontrer. Après la guerre, l'ambition était de servir la cause de la paix et du rapprochement entre les peuples en facilitant la libre circulation des œuvres et la compréhension entre écrivains du monde entier. Chaque année l'organisation établit une « liste de cas » avec les noms des écrivains ou artistes arrêtés, persécutés ou condamnés. C'est cette liste qui est mise à disposition pour trouver un accueil temporaire. La liste pour 2018 est consultable ici <https://actualitte.com/PDF/PEN-Cas-List.pdf>. Plus d'informations sur le site de l'organisation: www.pen-international.org.

Est-ce que les gens qui viendront assister aux rencontres de la communauté d'accueil comprendront mieux les défis de cette personne-là, de la liberté d'expression dans son pays?

Félix Villeneuve: Il y a un effet d'entraînement, c'est-à-dire que les gens de la communauté d'accueil qui viennent écouter ou visualiser les œuvres de ces artistes entrent en contact direct avec l'expérience vécue par ces artistes, et par là, avec leur réflexion, avec leur culture. Cela a un effet catalyseur pour les gens de la place, mais aussi pour les gens de la diaspora culturelle, c'est-à-dire les autres personnes qui habitent cette ville mais qui viennent d'ailleurs. Cela apporte un sentiment de reconnaissance, un effet de rassemblement qui est positif. Ce n'est pas sans raison qu'on quitte son pays: quand on est accueilli par ICORN, c'est parce qu'on a vécu des événements souvent traumatiques. Donc, quand on arrive ici, on a des expériences particulières à communiquer et les gens de la diaspora qui ont vécu des événements semblables se retrouvent dans ces expériences-là, et cela crée des liens entre les diverses communautés culturelles et avec la communauté d'accueil. Cela est important aussi pour lutter contre les préjugés et les stéréotypes qui sont transmis par les médias. Il faut tenir compte des préjugés qui peuvent exister, même quand on fait une belle œuvre humaniste en accueillant une personne dans notre ville. Si on prend la situation par rapport à l'Ukraine en ce moment, on ne peut pas cacher qu'il y a une certaine perception envers les Russes et envers les Ukrainiens, c'est ce qui a motivé dans un premier temps un mouvement de solidarité pour accueillir des artistes ukrainiens alors que les artistes russes étaient boycottés car ils étaient considérés comme des soutiens au pouvoir¹⁷². Il y a maintenant une compréhension qui a évolué par rapport aux artistes ou journalistes russes exilés qui sont des dissidents, mais, dans le cadre d'une rencontre publique, ils auraient sûrement à répondre à des questions de la part de la communauté d'accueil ou à une sorte de réaction de rejet ou de méfiance peut-être. Mais ces voix-là doivent être entendues également.

Je pensais qu'il y avait plusieurs villes refuges au Canada, mais j'ai appris qu'il n'y en a en fait officiellement qu'une seule, qui se trouve en Colombie-Britannique. Pouvez-vous nous en dire plus?

Félix Villeneuve: Oui il s'agit de la ville de Surrey. C'est PEN Canada qui a œuvré pour que cette ville rejoigne le réseau ICORN et le parcours a été relativement chaotique. Plusieurs villes étaient pressenties, comme la ville d'Edmonton, et le choix de Surrey a été partiellement accidentel. Je pense que c'était l'alignement des astres, il y avait une volonté municipale, une volonté administrative. Dans tous les cas, il faut une volonté politique administrative, il faut que la municipalité souhaite non pas seulement faire un acte de bonté, mais qu'elle souhaite vraiment recevoir quelqu'un qui est visiblement dans le besoin. Et il faut un consortium d'organismes, dans le cas de Surrey, c'est la bibliothèque

¹⁷² Sur la question de l'accueil des artistes et travailleurs culturels ukrainiens et des artistes dissidents russes, voir par exemple les travaux de Artists at Risk, <https://artistsatrisk.org/?lang=fr>. Et dans la presse: *Le Monde*, « L'inquiétant boycott des musiciens russes », 10 mars 2022, en ligne: https://www.lemonde.fr/culture/article/2022/03/10/l-inquietant-boycott-des-musiciens-russes_6116973_3246.html.

publique. C'est une ville qui a une bonne communauté culturelle aussi, beaucoup de diversité culturelle en son sein. Et il y a des universités, comme l'Université Polytechnique Kwantlen et l'Université Simon Fraser, qui se sont jointes à PEN Canada pour créer cette ville refuge en 2016.

Est-ce que ce serait envisageable qu'une ville québécoise, Québec, Montréal ou Sherbrooke, devienne une ville refuge ?

Félix Villeneuve: Du côté de PEN Québec, on aimerait beaucoup qu'il y ait une ville refuge au Québec. On a commencé la réflexion mais on n'a pas commencé les discussions. Cela demande un investissement. Le centre québécois du PEN International est géré par des bénévoles exclusivement; or, lorsqu'une ville devient une ville ICORN, on doit absolument avoir quelqu'un qui coordonne les communications entre ICORN et PEN. Ça paraît un peu banal comme raison, mais c'est la triste réalité des choses. Cependant, la réflexion est réellement là, l'intérêt est réellement là.

Pourquoi pas Québec ? Il y a déjà un dialogue autour des droits culturels et des droits des migrants, et on voit qu'à Québec les institutions se parlent déjà entre elles, notamment l'université avec ses groupes de recherche, la Ville, les bibliothèques, les musées. Sophie Giroux a expliqué que la Maison de la diversité culturelle commence à prendre forme à l'emplacement de la Maison Pollack, et qu'en tant que musées publics, le MNBAQ et le MCQ prévoient travailler avec la Maison de la diversité.

Félix Villeneuve: Tout à fait, je pense que la ville de Québec elle-même a une très belle diversité culturelle, je pense qu'on a une belle ouverture. Il y a quelque chose à propos de la ville de Québec qui est particulier, avec un symbole assez puissant dans le fait que ce soit la ville la plus ancienne d'Amérique du Nord. Nous nous tenons prêts à participer à cette construction avec les autorités de la ville, l'Université et les institutions culturelles et associations intéressées.

Conclusion

Les discussions ont permis d'aborder le rôle des villes dans la protection des artistes en danger à travers les exemples de la ville de Mexico et de la ville d'Abidjan et de retracer un historique de la protection internationale des artistes en danger. Elles ont également permis de comprendre les enjeux de cet accueil pour la diversité culturelle et la liberté artistique. Les panélistes ont insisté sur les bénéfices de l'accueil pour les artistes eux-mêmes, mais également pour les communautés d'accueil. En mettant en valeur l'importance que ces communautés accordent à la protection de la diversité des expressions culturelles, les discussions ont montré que l'accueil d'artistes migrants permet d'accéder à de nouveaux regards et d'aborder les questions de migration à partir des expériences sensibles des artistes. Cet accueil contribue également à redécouvrir ou à valoriser des expressions culturelles minoritaires qui avaient pu être méconnues auparavant. Ces éléments encouragent une réflexion sur l'opportunité pour la ville de Québec de devenir ville refuge en tenant compte des partenariats possibles avec l'Université, les acteurs culturels et les organisations de protection des droits de la personne.

CONCLUSION

Les villes et les pouvoirs locaux à l'avant-garde de la protection et de la promotion de la diversité et des droits culturels des personnes migrantes

Laurence Cuny, juriste et chercheure à la Chaire UNESCO
sur la diversité des expressions culturelles

Ivana Otasevic, directrice adjointe de la Chaire UNESCO
sur la diversité des expressions culturelles

Cet ouvrage a pour principal objectif de nous éclairer sur le rôle d'avant-garde que les villes et les pouvoirs locaux peuvent jouer dans la protection et la promotion de la diversité et des droits culturels des personnes migrantes. Dans sa conférence d'ouverture, Angela Melo, directrice des politiques et des programmes, Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO, a rappelé que le « socle de toute politique culturelle repose sur les actions centrées sur l'humain, et les villes sont les mieux placées pour établir de telles politiques¹⁷³ ». Partant du constat que ce sont les personnes migrantes qui font le plus souvent face à la discrimination à l'emploi, à la scolarité, à la justice, au logement, à l'accès à la santé ou encore à la vie culturelle dans leur communauté, elle a insisté sur le fait que la protection et la promotion de la diversité et des droits culturels de ces personnes sont une condition de la paix et de la justice sociale pour tous et toutes. L'espace urbain, comme espace où toutes les cultures se mélangent et s'enrichissent, offre de multiples occasions d'exercer les droits culturels. De même, Patrice Meyer-Bisch, président de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels, partenaire de cette journée, a insisté sur la cité, comme première unité politique où se développe une culture démocratique. Les personnes qui y arrivent sont témoins et porteuses de souffrances, mais aussi d'espoirs. Elles tendent un miroir à la société d'accueil. Leur présence met en question les valeurs, les droits et responsabilités des habitants de la ville¹⁷⁴ ainsi que ce bien commun que constituent les valeurs, droits et responsabilités de la ville elle-même. Il est aussi apparu évident pendant cette journée d'étude que les mesures et politiques adoptées à l'échelon local nourrissent la réflexion internationale et permettent de faire avancer la protection de la diversité et des droits culturels des personnes migrantes. Dans ce sens, Alexandra Xanthaki, rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels, souligne néanmoins les défis à relever et le fait que de trop nombreuses politiques

173 Voir la contribution d'Angela Melo, chapitre 3 du présent ouvrage: « La contribution de l'UNESCO à la reconnaissance du rôle des villes dans l'atteinte des objectifs de protection et de promotion de la diversité et des droits culturels au bénéfice des personnes migrantes ».

174 Voir la contribution de Patrice Meyer-Bisch, chapitre 4 du présent ouvrage: « Une cité est un patrimoine, une capitale et un capital culturels ».

ne sont pas encore conçues dans une approche fondée sur les droits culturels et, plus généralement, sur les droits de la personne¹⁷⁵. Dans sa conférence d'ouverture, la Rapporteuse a rappelé l'existence des instruments juridiques fondamentaux dans le domaine des droits de la personne, des mécanismes sur lesquels doit s'appuyer la relation entre la société d'accueil et les personnes migrantes¹⁷⁶. Elle a insisté sur le fait que les droits culturels ne sont pas uniquement reconnus aux citoyens. Ils ne font pas de distinctions particulières concernant le statut de la personne, donc toute personne sur le territoire d'un État a le droit de participer à la vie culturelle. Ainsi, les États sont obligés de prendre des mesures positives afin de s'assurer que les personnes migrantes bénéficient des mêmes droits, et plus spécifiquement des mêmes droits culturels. Alexandra Xanthaki nous a également mis en garde contre les effets de la déshumanisation des personnes migrantes qui s'effectue par l'attaque systématique de leur culture et de leur identité, ce qui a pour conséquence de remettre en question des principes fondamentaux du droit des réfugiés, dont le principe de non-refoulement. Le fait d'imposer le mode de vie de la «majorité» aux personnes migrantes dans une société d'accueil est en violation des instruments en matière des droits fondamentaux de la personne, dont les droits culturels. De plus, comment définir ce «mode de vie» de la majorité, étant donné la présence des différences et de la diversité au sein même de chaque pays et de chaque communauté. Afin de s'identifier dans une ville ou encore afin d'avoir le sentiment d'appartenance à un établissement scolaire, par exemple, il s'avère essentiel de donner la place aux récits pluriels des personnes migrantes, en ne mettant pas uniquement l'accent sur les éléments tragiques de leurs parcours migratoires, mais surtout en insistant sur la richesse et l'apport inestimable des cultures de ces personnes à la société d'accueil. Dans ce sens, la Rapporteuse souhaiterait voir plus d'œuvres et d'expressions artistiques dans l'espace public qui révèlent «les multiples dimensions des personnalités, des caractères, des thèmes et des intérêts des cultures des personnes en mouvement¹⁷⁷». L'intégration est une voie à double sens. Il faut que cette réalité soit reconnue et intégrée dans chaque politique qui concerne la migration et les personnes migrantes.

L'importance de garantir le droit de participer, d'avoir accès et de contribuer à la vie culturelle d'une société à des personnes issues de l'immigration a été soulignée à plusieurs reprises par Jordi Pascual, coordinateur de la Commission de culture de l'Organisation mondiale des Villes et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)¹⁷⁸. Ainsi, l'un des documents fondateurs de l'Organisation, l'Agenda 21 de la culture

175 Voir la contribution d'Alexandra Xanthaki, chapitre 1 du présent ouvrage: «Les droits culturels et leurs applications aux personnes migrantes».

176 L'article 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, l'article 27 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et également l'article 5(d) (vi) de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

177 Voir la contribution d'Alexandra Xanthaki, chapitre 1 du présent ouvrage: «Les droits culturels et leurs applications aux personnes migrantes».

178 Voir la contribution de Jordi Pasqual, chapitre 2 du présent ouvrage: «L'évolution de l'engagement du rôle des villes dans la protection de la diversité et des droits culturels».

(Barcelone, 2004) engage les gouvernements locaux à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que les personnes migrantes aient accès à la culture de la société d'accueil et qu'elles en constituent des parties prenantes. Cet engagement réciproque constitue le fondement des processus de cohabitation et d'interculturalité qui ont contribué dans les faits à forger l'identité de chaque ville.

Tout au long de cet ouvrage, les panélistes constatent que ce sont de plus en plus des villes et des pouvoirs locaux qui jouent un rôle déterminant dans la protection et la promotion de la diversité et des droits culturels de l'ensemble des habitants, y compris des personnes migrantes. La Ville contribue au bien-être de ses résidents en intégrant la culture et les droits culturels au cœur des politiques municipales et des projets d'urbanisation, d'aménagement du territoire ou encore d'éducation. De plus, la ville devient un lieu de rencontre, un lieu d'échange et de dialogue tel que souligné par Michel Vallée¹⁷⁹. C'est à travers les exemples des villes de Québec et de Barcelone qu'on a pu constater que ces acteurs, très proches de leurs citoyens et de leurs réalités quotidiennes, sont porteuses de pratiques innovantes en matière de protection et de promotion de la diversité culturelle et des droits culturels des personnes migrantes¹⁸⁰. De cela témoignent l'adoption d'un plan d'action sur les droits culturels par la municipalité de Barcelone, en 2021, ou encore l'invitation à partager les pratiques innovantes sur les droits culturels, dans le cadre du forum international *Culturopolis* organisé par cette ville en novembre 2022. Il est à mentionner que la question de la diversité linguistique a été également abordée, et que les villes reconnaissent la richesse du multilinguisme et de la connaissance, pour les personnes migrantes, de leur langue maternelle. À titre d'exemple, des initiatives comme la traduction d'informations sur les services municipaux dans des langues étrangères constituent un signe d'accueil et d'ouverture¹⁸¹.

Cependant, tout au long des discussions, les panélistes ont constaté le peu de place qui est accordée aux municipalités dans l'élaboration et la formulation des politiques et mesures aux échelons provincial et national, relatives à la protection et la promotion de la diversité culturelle et du vivre-ensemble. Les villes et les pouvoirs locaux sont également très peu, voire pas du tout, présents dans les enceintes internationales dans le domaine de la diversité culturelle et des droits culturels, par exemple dans le système des Nations unies des droits de la personne.

Cet ouvrage souligne également le rôle crucial que jouent des acteurs culturels – dont les institutions publiques, les professionnels et les acteurs du domaine de la culture – dans la protection et la promotion des droits culturels et des expressions culturelles des personnes migrantes en créant des espaces communs d'échange et de dialogue interculturels. Plusieurs exemples de bonnes pratiques réalisées

179 Voir les échanges issus du chapitre 5 du présent ouvrage: «Les approches développées par les villes pour promouvoir la diversité et les droits culturels des personnes migrantes».

180 Pour une présentation de la politique de la Ville de Québec, voir les propos de Catherine Vallières Rolland. Pour la Ville de Barcelone, voir les propos d'Esteve Caramés Boada, Idem.

181 Voir les exemples présentés par Anouk Flamant, Idem.

par ces institutions culturelles ont été exposés par les panélistes. C'est le cas du musée de la Civilisation dont le rôle et le mandat ont évolué au cours de ces dernières années, ce qui correspond parfaitement à la nouvelle définition du musée adoptée par l'ICOM en août 2022¹⁸². Plusieurs initiatives qui visent à donner la parole à tous les groupes et communautés de la société québécoise, notamment aux personnes migrantes, ont été mises de l'avant¹⁸³. À titre d'illustration, l'Espace communautés qui sera inauguré par le Musée à l'automne 2023 s'inscrit dans ce mouvement.

Les bibliothèques de la ville de Québec sont également des lieux d'échanges et de rencontres culturels en accord avec le Manifeste des bibliothèques publiques de 2022¹⁸⁴. Les bibliothèques publiques constituent un lieu d'accueil, un lieu où toute personne est bienvenue, peu importe son origine, sa race ou son âge. Elles sont en effet « la première porte d'entrée » pour les personnes migrantes et les nouveaux arrivants dans la société d'accueil. Elles proposent des services destinés aux personnes migrantes, mais aussi, elles diffusent des informations sur la culture de ces personnes, ce qui permet à la population locale de connaître davantage et de mieux comprendre certains aspects de leurs modes de vie. Ces acteurs culturels et éducatifs incarnent par excellence cette relation de réciprocité entre la société d'accueil et les personnes migrantes, tout en réaffirmant le constat selon lequel l'inclusion des nouveaux arrivants est une voie dans les deux sens, comme le rappelait en ouverture Alexandra Xanthaki. Au-delà des institutions culturelles, les partenariats entre les villes et des artistes peuvent aussi représenter un moyen de promotion et de renforcement d'un dialogue et d'un échange culturel entre les personnes migrantes et la société d'accueil. Le travail de l'artiste et chercheuse Eugenia Reznik autour des plantes déracinées en collaboration avec la Ville de Longueuil permet d'illustrer ce propos¹⁸⁵. Enfin, Johanne Bouchard a montré que les villes s'engagent de manière concertée en tant qu'acteurs du droit international des droits de l'homme. Elle s'est appuyée sur l'exemple de la Déclaration de Genève par laquelle plusieurs villes solidaires ont réagi à la destruction du patrimoine culturel¹⁸⁶. La Charte de Rome représente un autre exemple concret par lequel les villes affirment le droit de chacun – habitant, touriste, visiteur – de participer pleinement et librement à la vie culturelle sans aucune discrimination. Cependant, assurer la continuité dans le domaine des politiques municipales, malgré les changements politiques, constitue un défi. Il faut voir aussi à l'existence d'un cadre de rencontre et de collaboration entre les villes.

182 À Prague, le 24 août 2022, l'Assemblée générale extraordinaire du Conseil international des musées (ICOM) a approuvé la proposition de nouvelle définition du musée qui est la suivante : « Un musée est une institution permanente, à but non lucratif et au service de la société, qui se consacre à la recherche, la collecte, la conservation, l'interprétation et l'exposition du patrimoine matériel et immatériel. Ouvert au public, accessible et inclusif, il encourage la diversité et la durabilité. Les musées opèrent et communiquent de manière éthique et professionnelle, avec la participation de diverses communautés. Ils offrent à leurs publics des expériences variées d'éducation, de divertissement, de réflexion et de partage de connaissances ». Voir sur ce point le site officiel de l'ICOM : <https://icom.museum/fr/ressources/normes-et-lignes-directrices/definition-du-musee/>.

183 Voir les exemples présentés par Sophie Giroux, chapitre 6 du présent ouvrage : « L'appui des villes à l'accès et à la valorisation des patrimoines culturels des personnes migrantes ».

184 Voir le Manifeste des bibliothèques publiques IFLA/UNESCO, supra note 99.

185 Voir la contribution d'Eugenia Reznik, chapitre 6 du présent ouvrage : « L'appui des villes à l'accès et à la valorisation des patrimoines culturels des personnes migrantes », ainsi que les illustrations.

186 Voir la contribution de Johanne Bouchard, Idem.

Le dernier chapitre de cet ouvrage est consacré à l'engagement des villes pour la protection des artistes réfugiés et aux retombées de cet engagement sur le rayonnement des expressions culturelles de tous les habitants, notamment des personnes migrantes. Les villes jouent un rôle pionnier dans l'accueil et la protection des artistes forcés de quitter leur pays. Des réseaux de villes se sont constitués et se développent actuellement dans toutes les régions pour proposer un refuge temporaire à ces artistes et leur permettre de continuer leur pratique. Les panélistes ont mis de l'avant l'existence d'initiatives pionnières et actuelles. Ainsi, Philippe Ollé Laprune a présenté le Réseau des villes refuges ICORN et traité de son développement en Amérique latine, où est observée une implication croissante du milieu universitaire¹⁸⁷. Marthe Coulibaly, quant à elle, a présenté l'initiative Ubuntu Hub Cities en Afrique, et particulièrement en Côte d'Ivoire¹⁸⁸. Ces deux panélistes ont surtout insisté sur les retombées qu'a amenées l'accueil des artistes sur le plan de la valorisation de la diversité en général, dans la ville et le pays. Les différentes expériences de protection offertes par les villes permettent de nourrir la réflexion sur la protection et la promotion des expressions culturelles de toutes les personnes migrantes, et non pas seulement des artistes, qui bénéficient déjà de cette protection internationale¹⁸⁹. La présence des artistes réfugiés à une échelle plus locale permet à tous les habitants d'accéder à d'autres visions, de connaître d'autres parcours sur la migration qui ne sont pas habituellement présentes dans les médias¹⁹⁰. Actuellement, la ville de Surrey est la seule ville refuge au Canada. Ainsi, Félix Villeneuve, de Pen Québec, s'est interrogé sur l'opportunité qu'une ville québécoise devienne une ville refuge¹⁹¹. Et pourquoi pas la ville de Québec? C'est une interrogation qui a trouvé un écho positif, à la fois politique, associatif, institutionnel et universitaire, dans les discussions et dont la Chaire UNESCO a pris acte pour poursuivre les discussions.

Enfin, cet ouvrage consacré à la protection et à la promotion des droits culturels des personnes migrantes, et plus particulièrement aux rôles des villes et pouvoirs locaux dans ce domaine, s'inscrit dans un contexte d'attention renouvelée à l'égard des droits culturels des personnes migrantes en droit international. De cela témoigne justement la présentation du dernier rapport de la rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels, consacré aux droits culturels et à la migration, devant le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en mars 2023¹⁹². Ainsi, les discussions et les recommandations issues du présent ouvrage s'inscrivent dans une volonté de contribuer à la réflexion globale sur ces questions ainsi qu'à la mise en œuvre de politiques publiques qui soient plus respectueuses des droits culturels au bénéfice de tous les habitants et visiteurs de nos cités.

187 Voir la contribution de Philippe Ollé Laprune, chapitre 7 du présent ouvrage: « L'engagement des villes pour la protection des artistes réfugiés et l'impact sur le rayonnement des expressions culturelles de tous les habitants, notamment des personnes migrantes.

188 Voir la contribution de Marthe Coulibaly, Idem.

189 Voir la contribution de Laurence Cuny, Idem.

190 Voir la contribution de Sarah Wasserstrom, Idem.

191 Voir la contribution de Félix Villeneuve, Idem.

192 Voir: ONU, A/HRC/52/35, Rapport sur les droits culturels et migration présenté au Conseil des droits de l'Homme lors du dialogue interactif le 15 mars 2023.

RECOMMANDATIONS

Sur la base des réflexions et échanges auxquels la Troisième journée d'étude *Accéder à soi. Accéder à l'autre* a donné lieu et qui sont reflétés dans cet ouvrage, nous formulons les recommandations qui suivent:

Aux autorités publiques municipales :

Gestion et évaluation des politiques publiques

- Aborder l'ensemble de la problématique relative à la protection et à la promotion des droits culturels des personnes migrantes avec une approche intersectionnelle et transversale.
- Amener les différents services publics à collaborer ensemble et à avoir une approche cohérente et transversale dans le domaine du respect des droits culturels des personnes migrantes, notamment par la mise en place de comités réunissant plusieurs représentants des services et plusieurs élus.
- Aborder d'une manière explicite, dans toutes les politiques culturelles, les obstacles qui empêchent les personnes migrantes, d'accéder, de participer et de contribuer à la vie culturelle de la société.

Maintien d'un espace public inclusif

- Inclure dans les projets publics d'urbanisme et d'aménagement du territoire la préservation des éléments culturels immatériels et du patrimoine culturel des minorités et des personnes migrantes présentes sur le territoire, en collaboration avec les acteurs de la société civile.
- Considérer les espaces publics dans une optique de respect des droits de la personne centrée sur les droits culturels. Plus précisément, ces espaces devraient être plus inclusifs et ouverts à une pluralité de récits, tout en laissant plus de place aux œuvres et aux expressions artistiques créées par des personnes migrantes qui reflètent la diversité de leurs expériences.
- Encourager, dans le cadre des partenariats entre les Villes et les artistes, la présence d'un intermédiaire qui s'occupera du volet administratif, ce qui inclut les autorisations d'utiliser l'espace public, les appels à participation de la population et la médiation auprès des visiteurs pour la réalisation de projets artistiques dans l'espace public.

Partenariats et coopération internationale

- Encourager les autorités publiques à se mettre en réseau pour bénéficier de l'expérience des politiques et ressources promotrices des droits culturels mises en œuvre par d'autres pouvoirs locaux et pour faire part de leur propre expérience à l'échelle régionale et internationale.
- Accroître la représentativité des villes et des municipalités dans les forums internationaux ou régionaux, et faire entendre leurs voix dans le cadre des mécanismes des Nations Unies, par exemple lors des visites des rapporteurs spéciaux dans le domaine des droits culturels ou des droits de la migration.
- Promouvoir le développement des réseaux de villes d'accueil d'artistes ayant besoin d'une protection. Notamment, envisager la ville de Québec comme ville refuge avec la collaboration des services de la ville, des institutions culturelles, de l'Université Laval et des organisations de la société civile travaillant dans le domaine des droits de la personne.
- Continuer à soutenir les acteurs culturels et organisations de la société civile œuvrant à un meilleur respect des droits culturels des personnes migrantes et renforcer les partenariats.

Aux artistes et autres acteurs culturels de la société d'accueil:

- Jouer et continuer à jouer un rôle crucial dans le dialogue et l'échange culturel entre les personnes migrantes et les autres membres de la société d'accueil.
- Innover et créer de nouveaux projets et programmes qui sont ouverts aux visions et aux voix des personnes migrantes.
- Restructurer certains programmes ou/et expositions existantes afin d'inclure l'apport inestimable des cultures et des identités culturelles des personnes migrantes à leur communauté d'accueil.
- Créer davantage d'espaces et de lieux d'échange, de discussion et de dialogue qui permettront aux membres de la société d'accueil, anciens et nouveaux, de se rencontrer et de mieux se connaître.
- Élaborer et mettre en œuvre davantage de projets et de partenariats avec les villes et les pouvoirs locaux dans l'objectif de mieux protéger et promouvoir la diversité et les droits culturels des personnes migrantes.

Aux organisations citoyennes, à tous les habitants et habitantes d'une ville:

- Comprendre la ville comme le lieu des diversités, de la rencontre et de l'échange et saisir la richesse que représente la contribution des personnes ayant des parcours migratoires.
- Développer un regard critique sur les représentations médiatiques des personnes migrantes pour éviter le piège de la déshumanisation et des stéréotypes sur les personnes migrantes. Se saisir des espaces de rencontre mis à disposition par les institutions culturelles et les associations pour accéder à soi et accéder à l'autre. Ne pas avoir peur de la personne qu'on ne connaît pas, de la personne qui vient d'ailleurs et qui a une identité culturelle différente de la nôtre.
- Comprendre l'inclusion comme une voie à deux sens. Cultiver l'ouverture au dialogue et vouloir prendre le temps de connaître l'autre, d'en apprendre davantage sur son vécu et sur son parcours. Cela évitera de tomber dans la peur envers «l'étranger».

ANNEXE

Biographies des panélistes et des organisatrices



Bouchard, Johanne

Membre de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels; spécialiste des droits humains au Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Johanne Bouchard est spécialisée en droits humains et fonctionnaire au bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Diplômée en études internationales et en anthropologie sociale, elle a fait une formation spécialisée en droits économiques, sociaux et culturels avant de rejoindre le bureau du Haut-Commissariat en 2015. À ce titre, elle a principalement travaillé au mandat de procédure spéciale dans le domaine des droits culturels, et elle contribue plus largement au travail du bureau relatif aux droits culturels. Avant de rejoindre le secrétariat des Nations Unies, elle a travaillé 10 ans en tant que chercheuse et coordinatrice de projets à l'Observatoire de la diversité et des droits culturels, associé à l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme (Université de Fribourg).



Caramés Boada, Esteve

Directeur de l'Institut de Cultura, Barcelone

Esteve Caramés Boada est directeur des programmes culturels à l'Institut de Cultura de la ville de Barcelone. Il est titulaire d'une maîtrise en sciences politiques de l'Université autonome de Barcelone et Sciences Po Paris. Il a poursuivi des études supérieures en planification urbaine et gestion culturelle. Depuis 15 ans, il exerce ses fonctions à la Ville de Barcelone sur l'orientation des politiques culturelles locales. Il a précédemment travaillé à l'unité des politiques culturelles de l'UNESCO ainsi que pour la fondation Interarts à Barcelone. Il a également agi à titre de représentant pour la ville de Barcelone au sein de nombreux réseaux internationaux impliqués dans les politiques culturelles en plus d'œuvrer dans le domaine académique universitaire comme enseignant.



Coulibaly, Marthe

Coordonnatrice nationale de la Coalition ivoirienne des défenseurs des droits humains, Abidjan

Marthe Coulibaly est une activiste et membre du comité directeur du réseau AfricanDefenders sur la défense des droits humains. Elle est chargée de l'initiative Ubuntu Hub Cities sous la responsabilité d'AfricanDefenders pour la relocalisation sur le continent africain des défenseurs des droits humains à risques. Elle est également coordinatrice nationale pour la Coalition ivoirienne des défenseurs des droits humains qui arbitre la *Hub City* d'Abidjan. De 2016 à 2020, elle a œuvré à titre de représentante pour des organisations de promotion et de protection des droits de l'homme à l'Autorité nationale de la presse de Côte d'Ivoire (ANP). Elle accumule les expériences en tant que panéliste sur les droits humains à l'échelle nationale, régionale, et internationale.



Cuny, Laurence

Juriste, International Arts Rights Advisors, Membre chercheure à la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles

Laurence Cuny est juriste et chercheuse spécialisée en droits culturels et liberté artistique. Elle a collaboré au mandat de la rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels pour les rapports sur la liberté artistique (2013), l'impact de la publicité et des pratiques commerciales (2014) et les droits culturels et les espaces publics (2019). En tant que membre du groupe d'experts de l'UNESCO sur la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, elle a publié le rapport *Liberté & Créativité: Défendre l'art, Défendre la diversité* (2020) et accompagne les Parties dans la mise en œuvre de la Convention. Elle a également écrit sur la protection internationale des artistes en danger pour (Relocation of artists at risk in Latin America, ifa, 2021). Elle est actuellement doctorante à l'Université Laval et l'Université Paris I Sorbonne et auxiliaire de recherche à la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles (Faculté de droit de l'Université Laval). Elle est également membre associée à l'Observatoire de la diversité et des droits culturels de Fribourg pour le réseau hispanophone.



Flamant, Anouk

Maitresse de conférences en science politique, INSHEA, France

Anouk Flamant est maitresse de conférences en science politique à l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA). Spécialiste des politiques locales à l'égard des populations en situation migratoire, elle concentre ses recherches sur la sociologie des acteurs municipaux, les relations entre différents niveaux de gouvernements et les dynamiques de mise en réseau. Parmi ses publications récentes, voir Flamant, A. (2020), *The Local Turn in Integration Policies: Why French Cities Differ? Ethnic and Racial Studies*.



Giroux, Sophie

**Chef de service de la médiation culturelle et éducative,
Direction de la programmation, Musée de la civilisation**

Sophie Giroux détient une maîtrise en muséologie de l'UQAM/Université de Montréal, de même qu'un baccalauréat en enseignement des arts plastiques de l'UQAM. Elle est à l'emploi du Musée de la civilisation depuis 2003. Pendant huit ans, de 2003 à 2011, elle a supervisé l'équipe des guides-animateurs du Musée. Puis, de 2011 à 2020, elle y a agi à titre de chargée de projets éducatifs. Pendant cette période, elle a conçu de nombreuses activités de médiation: visites-ateliers destinées aux centres de la petite enfance et aux écoles, visites commentées et outils de visites autonomes pour le grand public. Parmi ses réalisations, on compte deux applications iPod et des outils de visites participatifs en ligne. Elle a aussi coordonné des événements de médiation importants tels que la relâche scolaire, et collaboré à des projets spéciaux telles l'optimisation de la programmation muséologique et de l'expérience des visiteurs ainsi que la réaffirmation de l'ensemble du projet éducatif du Musée. Ce sont ces réalisations et son leadership qui lui ont permis de décrocher le poste de Chef de service de la médiation culturelle et éducative en février 2020. Depuis, elle coordonne le travail de toute l'équipe de professionnels qui développe les activités éducatives du Musée, ainsi que ses activités culturelles: concerts, conférences, tables rondes, spectacles et événements.



Guèvremont, Véronique

Professeure titulaire, titulaire de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles, Faculté de droit, Université Laval

Véronique Guèvremont est professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval (Québec, Canada). Elle est titulaire de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles et coresponsable de l'axe Arts, Médias et Diversité culturelle de l'Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'intelligence artificielle et du numérique (OBVIA). Diplômée de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, elle enseigne depuis 2006 le droit international de la culture et le droit international économique. De 2003 à 2005, elle a agi à titre d'experte associée à la division des politiques culturelles de l'UNESCO lors de la négociation de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Depuis 2015, elle fait partie de la Banque d'experts de l'UNESCO sur cette convention internationale. Elle collabore régulièrement avec de nombreux ministères et organismes culturels québécois, canadiens et internationaux.



Melo, Angela

**Directrice des politiques et des programmes,
Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO**

Née au Mozambique, Angela Melo est titulaire d'une maîtrise en droit (Université des sciences sociales de Toulouse), ainsi que d'une licence et d'un Master en droit (Universidade Eduardo Mondlane de Maputo, Mozambique). Elle a occupé depuis 1980 une série de postes au ministère de la Justice du Mozambique, parmi lesquels ceux de Procureur et représentante du Procureur général pour les affaires pénales auprès de la Cour suprême. De 2001 à 2007, elle a été Vice-Présidente de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (ACHPR) et Rapporteur spécial sur les droits des femmes auprès de cet organe de l'Union africaine. Elle a intégré l'UNESCO en 2009 où elle a occupé le poste de directrice de plusieurs divisions au sein du secteur des sciences sociales et humaines. Elle est actuellement Directrice de la Division des programmes et politiques.



Meyer-Bisch, Patrice

Président de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels, Université de Fribourg; coordonnateur de la Chaire UNESCO pour les droits de l'homme et la démocratie, Université de Fribourg

Patrice Meyer-Bisch est philosophe, docteur de l'Université de Fribourg (Suisse) (Le corps des droits de l'homme) et habilité en éthique politique de l'Université de Strasbourg (Le sujet en ses milieux). Jusqu'en 2016, il a été le coordinateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme (IIEDH) de l'Université de Fribourg. Il est actuellement le président de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels ainsi que le coordonnateur de la Chaire UNESCO pour les droits de l'homme et la démocratie de la même université. Il anime depuis plus de 30 ans le «Groupe de Fribourg» dont les travaux sont consacrés aux droits culturels: recherches fondamentales et recherches/actions, analyses participatives, en Europe et en Afrique principalement: éthique économique et droits économiques, collaborations avec l'UNESCO, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des NU, le Conseil de l'Europe et la Francophonie.



Nadeau, Alix

Bibliothécaire coordonnatrice des collections et du développement des publics pour les secteurs de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge et Saint-Sacrement à la Bibliothèque de Québec

Alix Nadeau est bibliothécaire coordonnatrice à la Bibliothèque de Québec depuis 2018. Parmi ses mandats se trouve le développement des publics qui vise à mieux adapter les programmes et services aux besoins de clientèles spécifiques à la Bibliothèque de Québec, ainsi que de mieux faire connaître les services de celle-ci à l'ensemble de la population. On retrouve parmi les programmes *Bibliothèque, terre d'accueil* qui offre des activités et services spécialement modulés aux besoins des personnes immigrantes à Québec.



Ollé-Laprune, Philippe

Représentant du Réseau international des villes refuges ICORN en Amérique latine et coordinateur des projets culturels à l'Université de Mexico – UAM Cuajimalpa

Philippe Ollé-Laprune est responsable de la Extension Universitaria de la Universidad Autonoma Metropolitana Cuajimalpa et coordinateur de ICORN pour l'Amérique latine (International cities of refuge network). Il a précédemment agi à titre de codirecteur de l'agence Ad'Hoc ainsi que codirecteur de la collection « Les Voies du Sud ». De 1994 à 1998, il a exercé les fonctions de responsable du bureau du livre à l'ambassade de France au Mexique avant de fonder la Casa Refugio Citlaltepeltl pour laquelle il a servi de directeur de 1998 à 2016. Il est également directeur de la revue *Líneas de fuga*. Il est créateur et animateur du programme de traduction ProTrad (1999 à 2014) et animateur du programme de radio « Acentos » (2015 à 2022). Auteur, il a écrit de nombreux ouvrages d'anthologie et des essais en France et au Mexique, tels que *Cent ans de littérature mexicaine* (La différence, 2007) et *Ombre de la mémoire: anthologie de la poésie hispano-américaine* (Gallimard, 2009). Il est aussi l'auteur de plus de 150 articles de revue.



Otasevic, Ivana

Directrice adjointe et coordinatrice de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles, Université Laval

Ivana Otasevic est directrice adjointe et coordinatrice de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles. Elle est titulaire d'un doctorat en droit international et est chargée de cours à la Faculté de droit de l'Université Laval. Depuis 2009, elle s'intéresse aux relations entre la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) et les accords commerciaux, à la dimension culturelle du développement durable et au statut juridique du concept de diversité culturelle en droit international. Ces dernières années, ses recherches et publications portent plus particulièrement sur les droits culturels des personnes migrantes et groupes minoritaires ainsi que sur la protection et la promotion de leurs expressions culturelles. Elle est également membre associé du Centre de recherche CELAT Cultures - Arts - Sociétés.



Pascual, Jordi

Fondateur et coordinateur de la Commission culture de l'Organisation mondiale des Villes et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)

Jordi Pascual is the coordinator of the Committee on culture of the world organisation of United Cities and Local Governments (UCLG). The work of the Committee is based on Culture 21 Actions, a complete cultural rights-based toolkit on culture in sustainable cities. The Committee organizes a global award as well as a biennial Summit, manages a unique database of good practices and promotes a range of learning programmes on capacity-building and connectivity of cities. As coordinator of the Committee, he is involved in the global campaign #culture2030goal that advocates for the role of cultural factors and actors in the UN Agenda 2030 and the Sustainable Development Goals. Jordi holds a PhD on cultural rights in sustainable development (University of Girona) and teaches cultural rights and globalization at the Open University of Catalonia.



Reznik, Eugenia

Artiste et chercheure en études et pratiques des arts à l'UQAM, membre du CELAT et du Réseau Hexagram de recherche création en art, culture et technologies

Artiste d'origine ukrainienne, Eugenia Reznik vit et travaille entre la France et le Québec. Titulaire d'une maîtrise en arts visuels et médiatiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), elle poursuit ses études au doctorat en études et pratiques des arts à l'UQAM en cotutelle avec l'Université Jean-Monnet de Saint-Étienne en France. Sa recherche artistique est centrée sur les questions du déracinement, de la transmission de la mémoire et de l'oubli. Elle récolte des récits de personnes déplacées et les transforme en œuvres visuelles ou sonores, en galeries ou en espaces publics. Dans ses projets les plus récents, l'artiste s'est intéressée aux plantes que les personnes transportent en migration et à la façon dont ces plantes témoignent des liens que les personnes gardent avec leurs lieux d'origine.



Vallée, Michel

Président-directeur général, Culture pour tous, Montréal

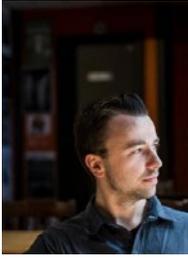
Michel Vallée est président-directeur général de l'organisme Culture pour tous et coprésident de la Commission permanente sur la citoyenneté culturelle de Culture Montréal. Il compte plus de 25 ans d'expérience en culture à impact social, en médiation culturelle et en culture-santé dans les collectivités. Ses actions cumulent plus de 25 prix nationaux et internationaux. Elles l'ont amené à prononcer plus de 150 formations et conférences au Canada et dans plus d'une douzaine de pays d'Amérique latine, d'Europe et d'Asie. Parmi ses réalisations, le projet de médiation culturelle JE SUIS... (Vaudreuil-Dorion) lui a permis de remporter, en 2016, le Prix international CGLU - Ville de Mexico - Culture 21. Auteur du guide pratique en médiation culturelle «Et si on se rencontrait!» et reconnu comme l'un des pionniers en médiation culturelle au Québec, il a accompagné plusieurs villes et régions dans leurs réflexions sur la citoyenneté culturelle, la participation citoyenne, la médiation culturelle et les actions jumelant culture et santé.



Vallières-Roland, Catherine

Conseillère municipale et mairesse suppléante, responsable des relations internationales et affaires autochtones, des Grands événements, de la culture, de la famille et du vivre-ensemble, Ville de Québec

Catherine Vallières-Roland est mairesse suppléante et responsable, au comité exécutif, des dossiers de la culture, des grands événements, des relations internationales, de l'immigration et de la famille. Elle est diplômée d'une maîtrise en science politique de l'Université Laval. Ses études et son travail l'ont notamment amenée à Genève, Paris et Barcelone. Elle maîtrise les langues anglaise et espagnole, en plus du français. Depuis 2004, Catherine Vallières-Roland a exercé différentes fonctions au ministère des Relations internationales et de la Francophonie. Elle a contribué au développement des relations du Québec avec des pays d'Amérique latine, des Antilles et de l'Asie-Pacifique ainsi qu'avec les États-Unis. Elle s'est aussi vu confier le mandat de promouvoir et de veiller à la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique auprès de l'UNESCO. Depuis 2018, elle était cheffe d'équipe aux droits de la personne et aux affaires autochtones. À ce titre, elle a représenté le gouvernement du Québec aux Nations Unies, fait la promotion des priorités et réalisations du Québec sur les scènes canadienne et internationale et veillé au respect de ses engagements internationaux en matière de droits de la personne. Elle a agi bénévolement comme présidente et vice-présidente du conseil d'établissement de l'école primaire Anne-Hébert, de secrétaire du conseil d'administration du Centre de la petite enfance Les Loupiots et de présidente et secrétaire générale du Cercle québécois des affaires internationales. Enfin, elle a occupé le poste de présidente du Cercle québécois des relations internationales par intérim.



Villeneuve, Félix

**Président du comité de défense des écrivains persécutés,
Centre québécois du PEN International**

Originaire de Destor (Rouyn-Noranda), en Abitibi-Témiscamingue, diplômé en Arts et lettres et bachelier en Études anciennes à l'Université Laval (2005), Félix Villeneuve habite la ville de Québec. Dès 2013, il se consacre entièrement à l'écriture; ses projets naviguent entre roman et poésie, lyrisme et sobriété, pulsion et réflexion. Sa démarche d'écriture s'inscrit dans une quête où la réalité, encapsulée entre les parois de l'espace narratif ou poétique, est redéfinie, à l'image de l'écrivain, comme lieu de tous les possibles. Félix Villeneuve est lauréat du Prix littéraire jeunesse Québec 2003, décerné par les Éditions Vents d'ouest. Son recueil de nouvelles, *L'Horloger*, a paru en 2014 aux éditions XYZ; tandis que son roman, intitulé *Plomb*, publié en 2018 aux éditions Stanké, a fait partie des 100 meilleurs livres proclamés cette année-là par *Les Libraires*. Il est par ailleurs traducteur; hormis le français, il parle plusieurs langues et a notamment étudié, à différents degrés, l'allemand, l'anglais, le bokmål, l'espagnol, le grec ancien, l'italien, le japonais, le latin et le sanskrit. Il est président du Comité de défense des écrivains persécutés (CODEP) au Centre québécois du P.E.N. international depuis 2016, et administrateur de l'organisme.



Wasserstrom, Sarah

**Chargée de la programmation et de l'action culturelle
au Centre culturel de rencontre, Château de Goutelas, France**

Après une première expérience professionnelle pour la Ville de Lyon et l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM), Sarah Wasserstrom est aujourd'hui chargée de la programmation et de l'action culturelle au Château de Goutelas: un «patrimoine vivant» implanté en milieu rural, au cœur du Forez et de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Labellisé Centre culturel de rencontre par le ministère de la Culture, le Château de Goutelas développe son projet autour de trois axes profondément inscrits dans son histoire: l'humanisme, le droit et la création. Ce label permet notamment à Goutelas d'accueillir en résidence des artistes réfugiés en France dans le cadre du programme Nora. Particulièrement intéressée par le référentiel des droits culturels, Sarah Wasserstrom prend part depuis quelques mois à la dynamique locale «Pratiques en chantier!» aux côtés de quatre autres structures régionales (Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, interSTICES, et l'Agence des musiques des territoires d'Auvergne (AMTA)) accompagnées par le Réseau Culture 21.



Xanthaki, Alexandra

Rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels

Alexandra Xanthaki est professeur de droit à l'université Brunel de Londres, au Royaume-Uni. Experte en matière de droits culturels, Alexandra a publié plus de 50 ouvrages portant sur les droits culturels des minorités et des peuples autochtones, la diversité culturelle, le patrimoine culturel, l'équilibre entre les droits culturels et les autres droits et intérêts, et les aspects multiculturels du droit international des droits de l'homme. Alexandra est grecque. Elle a obtenu son diplôme de droit à la faculté de droit d'Athènes et s'est qualifiée en tant qu'avocate. Elle s'est ensuite installée au Royaume-Uni et a obtenu une maîtrise (LLM) en «droits de l'homme et droit d'urgence» à l'université Queen's de Belfast. Elle a poursuivi un doctorat à l'université de Keele, au Royaume-Uni, sur les «droits des peuples indigènes aux Nations Unies», sous la direction de Patrick Thornberry. Son travail sur les droits culturels des acteurs non étatiques est bien connu et a été cité à plusieurs reprises dans des documents internationaux. Elle a travaillé sur des questions relatives aux droits de l'homme avec des ONG et la société civile. Avant de prendre ce mandat, elle a travaillé en étroite collaboration avec plusieurs mandats aux Nations Unies et a conseillé plusieurs États sur des questions relatives aux droits de l'homme. Elle a également enseigné à des fonctionnaires et à des avocats dans plusieurs régions du monde, notamment en Ukraine, au Vietnam, en Afrique du Sud et en Malaisie.

Alexandra est Senior Fellow à l'Institute of Advanced Legal Studies (Londres) et membre de la Summer Human Rights Faculty à Oxford. À l'université Brunel de Londres, elle dirige la partie Brunel d'un projet financé par l'UE regroupant 13 partenaires, qui vise à utiliser la technologie pour favoriser l'intégration des migrants. Elle a également travaillé avec des collègues et des ONG pour développer le prototype d'un jeu en ligne destiné à faire progresser les droits des enfants et leur intégration. Elle est bien connue en tant que fondatrice du projet d'Athènes pour les réfugiés, où des étudiants travaillent bénévolement depuis début 2016 avec des organisations de la société civile pour les réfugiés.

Faculté de droit



UNIVERSITÉ
LAVAL